



La Revue Séquentielle

n°121

31 Mars 2020

REVUE NUMERIQUE HEBDOMADAIRE DESTINEE AUX ADHERENTS FSU DES TERRITORIAUX DE L'HERAULT

La Revue Séquentielle est une sorte de revue de presse numérique non exhaustive qui aime faire les pas de côté nécessaire à la compréhension du monde qui nous entoure. De la presse traditionnelle aux éclats de voix glanés ici ou là sur la toile elle tente de restituer une complexité qui nous est souvent confisquée au profit du simple et du binaire. La pluralité des expressions et l'éclatisme des sujets abordés visent à attraper l'attention des lecteurs et contribuer à alimenter les esprits critiques face aux idées reçues.

Bien entendu le contenu idéologique n'engage pas la FSU territoriale mais bien les auteurs des articles.



La phrase

«L'arbitraire est au moral ce que la peste est au physique»

Attribué à Benjamin Constant



Rony Brauman répond à Macron : « La métaphore de la guerre sert à disqualifier tout débat »

L'Obs.fr – 27 mars 2020

L'OBS

« Rony Brauman, ancien président de Médecins sans frontières, approuve les mesures de confinement, mais dénonce la rhétorique martiale du chef de l'Etat : « Qualifier les soignants de "héros", c'est gommer les raisons de la crise sanitaire. » Médecin, diplômé de médecine tropicale et épidémiologie, Rony Brauman a été président de Médecins sans frontières (MSF) de 1982 à 1994. Il est aujourd'hui directeur d'études à la fondation de l'ONG. Son dernier livre, « Guerres humanitaires ? Mensonges et intox », conversation avec Régis Meyran, est paru aux éditions Textuel en 2018. Interview. Comment analysez-vous l'épidémie du Covid-19 et sa gestion par les autorités françaises ? Cette épidémie n'avait pas été prévue, mais elle avait été prédite. De nombreux épidémiologistes avaient anticipé l'apparition d'un nouveau virus se répandant à la faveur de l'accroissement démographique, de l'accélération des voyages internationaux, de l'urbanisation, du changement climatique. Cette crainte, déjà ancienne, s'était renforcée avec les épidémies de sida, le Sras, le Mers, le Zika, le chikungunya, Ebola... » **Lire la suite en cliquant sur le lien suivant :** <https://www.nouvelobs.com/coronavirus-de-wuhan/20200327.OBS26690/rony-brauman-repond-a-macron-la-metaphore-de-la-guerre-sert-a-disqualifier-tout-debat.html?fbclid=IwAR1JYr27OfVuV0Hlw58TjYi1ff8BKLOzWZkb60SgtVdvUeW5oedrCgJixi0>



Coronavirus Montpellier : les ONG préparent des kits de survie pour les habitants des bidonvilles de l'Hérault

France3 Occitanie – 26 Mars 2020

Durant cette pandémie, la population des bidonvilles est particulièrement vulnérable. D'où l'alerte des acteurs de la solidarité et des ONG. En réponse, la préfecture de l'Hérault et la ville de Montpellier viennent de débloquer des moyens pour aider les plus démunis avec des kits de survie. Les colis sont conditionnés dans un entrepôt prêté dans l'urgence par la mairie de Montpellier. Des pâtes, du riz et de l'huile, des boîtes de conserves et des produits frais mais aussi des kits sanitaires pour faire face à la propagation du virus. Au total, 1,5 tonne de denrées alimentaires et produits d'hygiène à destination des populations des squats et des bidonvilles de Montpellier et en périphérie de la ville comme vers le Zénith. Avec le confinement, finies les activités génératrices de revenus pour ces communautés souvent très démunies, plus de récup dans les marchés, plus de petits travaux, plus de mendicité... Sans une assistance humanitaire, ces populations ne pourraient pas survivre. **Lire la suite en cliquant sur le lien ou en copiant cette adresse dans la barre de recherche de votre navigateur :** <https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/herault/montpellier/coronavirus-montpellier-ong-preparent-kits-survie-habitants-bidonvilles-herault-1806774.html?fbclid=IwAR2cuNiYhKP6i6FstPGQFFZtuUyoVoldqU8Z2cnAifUKpWJ5RyOjx93IG4>

Le salaire net moyen de la fonction publique est reparti à la baisse en 2018

Les Echos.fr – 26 Mars 2020

Selon une première estimation publiée par l'Insee ce jeudi, le salaire moyen s'est établi à 2.830 euros brut et 2.300 euros net en 2018. Après trois années de progression, il a perdu 1 % de pouvoir d'achat par rapport à 2017. La rémunération moyenne des personnes en place est, elle, restée quasiment stable en euros constants. Comme toujours, l'information tombe avec un certain décalage. Mais alors que les services publics sont des acteurs cruciaux face à la crise du coronavirus, elle va certainement alimenter les débats en cours sur la rémunération du travail des agents, en particulier - mais pas seulement - de la fonction publique hospitalière. En 2018, le salaire moyen en équivalent temps plein des fonctionnaires s'est établi à 2.830 euros brut et 2.300 euros net, en progression respectivement de 2,2 % et de 1,9 %, selon la première estimation publiée ce jeudi par l'Insee. Compte tenu de l'inflation, qui a connu un regain cette année-là (+1,9 % après +1 %), le pouvoir d'achat de la rémunération nette des fonctionnaires a diminué de 1 % en moyenne, effaçant la progression constatée en 2017. **Lire la suite en cliquant sur le lien ou en copiant cette adresse dans la barre de recherche de votre navigateur :** https://www.lesechos.fr/economie-france/social/le-salaire-net-moyen-de-la-fonction-publique-est-reparti-a-la-baisse-en-2018-1189354?fbclid=IwAR0KIlAe5Cv2zIGbGx4FdrkcWqbBQ3Vfey7tyq_vW-v4uTOVSBGr61xyWTc



(Re)voir "Adults in the room" de Costa-Gavras pour se rappeler à quel point l'économie est politique !

France Culture – 26 Mars 2020

« Dans son dernier long-métrage, Costa-Gavras nous plonge au cœur de la crise grecque, dans les négociations entre la Troïka et le gouvernement nouvellement élu d'Alexis Tsipras. Un thriller politique en forme de réquisitoire contre l'austérité et le fonctionnement des institutions européennes. Vingtième film du cinéaste grec, Adults in the room est sorti la semaine dernière en VOD. Tiphaine de Rocquigny, la productrice d'Entendez-vous l'éco, vous invite à vous glisser dans les réunions sous haute tension de l'Eurogroupe. Costard (et cravate) obligatoire(s). Le film s'ouvre sur une mer de drapeaux envahissant les rues d'Athènes au soir des élections législatives... » **Lire la suite en cliquant sur le lien ou en copiant cette adresse dans la barre de recherche de votre navigateur :** https://www.franceculture.fr/cinema/revoir-adults-room-de-costa-gavras-pour-se-rappeler-a-quel-point-leconomie-est-politique?fbclid=IwAR0zgGl_ptYHAhJt8mBU2ZdY6J0BCtEoypb4lbpEvmrbY10Bb6gioxh9j9s





“Aujourd'hui, je te demande pardon” : la très belle lettre d'Ariane Ascaride

lue par Augustin Trapenard.

Les Inrockuptibles – 26 Mars 2020

« La comédienne a fait parvenir à France Inter une lettre inspirée par la crise sanitaire. Elle s'y adresse à un adolescent inconnu, et souligne comment la situation exacerbe les inégalités sociales. C'est un texte fort, poignant et lucide que la comédienne Ariane Ascaride (prix d'interprétation à Venise pour son rôle dans Gloria Mundi) a fait parvenir à France Inter. Lu par Augustin Trapenard à 8h55 le 26 mars, il a été salué par de nombreux auditeurs qui l'ont relayé sur les réseaux sociaux. La comédienne, qui n'a jamais cédé sur ses engagements (dont elle donne une traduction artistique dans les films de Robert Guédiguian notamment), y relate son quotidien et ses angoisses face à la pandémie actuelle de coronavirus, en s'adressant à un adolescent inconnu et insouciant, qu'elle aperçoit sur un terrain de foot à Montreuil. Alors qu'elle prend de multiples précautions, lui ne s'embarrasse pas des fameux gestes “barrière”... Lire la suite en cliquant sur le lien suivant : <https://www.lesinrocks.com/2020/03/26/medias/radio/aujourd'hui-je-te-demande-pardon-la-tres-belle-lettre-dariane-ascaride-lue-par-augustin-trapenard/>



La comédienne, qui n'a jamais cédé sur ses engagements (dont elle donne une traduction artistique dans les films de Robert Guédiguian notamment), y relate son quotidien et ses angoisses face à la pandémie actuelle de coronavirus, en s'adressant à un adolescent inconnu et insouciant, qu'elle aperçoit sur un terrain de foot à Montreuil. Alors qu'elle prend de multiples précautions, lui ne s'embarrasse pas des fameux gestes “barrière”... Lire la suite en cliquant sur le lien suivant : <https://www.lesinrocks.com/2020/03/26/medias/radio/aujourd'hui-je-te-demande-pardon-la-tres-belle-lettre-dariane-ascaride-lue-par-augustin-trapenard/>

TRIBUNE. "Plus jamais ça !" : Benoit Teste (FSU) et 17 responsables d'organisations syndicales, associatives et environnementales appellent à préparer "le jour d'après"

FranceInfo.fr – 27 Mars 2020

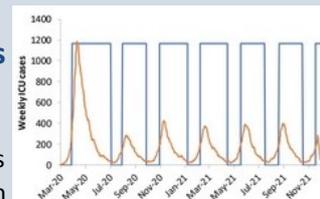
« Face à "la crise du coronavirus" des organisations syndicales, associatives et environnementales réclament "de profonds changements de politiques", pour "se donner l'opportunité historique d'une remise à plat du système, en France et dans le monde". "Plus jamais ça ! Préparons le "jour d'après", 18 responsables d'organisations syndicales, associatives et environnementales parmi lesquels Philippe

Martinez (CGT), Aurélie Trouvé (Attac), Jean-François Julliard (Greenpeace) et Cécile Duflot (Oxfam), signent une tribune commune publiée, vendredi 27 mars, sur franceinfo. Ces organisations lancent un appel "à toutes les forces progressistes et humanistes [...] pour reconstruire ensemble un futur, écologique, féministe et social, en rupture avec les politiques menées jusque-là et le désordre néolibéral". En mettant le pilotage de nos sociétés dans les mains des forces économiques, le néolibéralisme a réduit à peau de chagrin la capacité de nos États à répondre à des crises comme celle du Covid. La crise du coronavirus qui touche toute la planète révèle les profondes carences des politiques néolibérales. Elle est une étincelle sur un baril de poudre qui était prêt à exploser. Emmanuel Macron, dans ses dernières allocutions, appelle à des "décisions de rupture" et à placer "des services (...) en dehors des lois du marché". Nos organisations, conscientes de l'urgence sociale et écologique et donnant l'alerte depuis des années, n'attendent pas des discours mais de profonds changements de politiques, pour répondre aux besoins immédiats et se donner l'opportunité historique d'une remise à plat du système, en France et dans le monde... » Lire la suite en cliquant sur le lien ou en copiant cette adresse dans la barre de recherche de votre navigateur : https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/tribune-plus-jamais-ca-18-responsables-d-organisations-syndicales-associatives-et-environnementales-appellent-a-preparer-le-jour-dapres_3886345.html

Coronavirus: pourquoi il ne faut pas espérer un retour à la normale dans les prochains mois

Heidi.news – 20 Mars 2020

Exceptionnellement, nous avons décidé de mettre cet article à disposition gratuitement tant ces questions sont importantes dans le débat public face à l'épidémie en cours. Surgi chez l'espèce humaine depuis un marché alimentaire à Wuhan, le Sars-Cov-2 – tel est le nom du virus – a fait le tour du monde. Au fil des semaines, l'attitude des pays de la vieille Europe est passée par plusieurs phases: la curiosité face à une crise sanitaire qui ne touchait que l'Asie, la surprise (accompagnée, peut-être, d'un peu de déni) suite aux premiers cas importés. Enfin, le bouleversement total de toutes nos habitudes, seul moyen à disposition, en l'absence de vaccin, pour limiter le nombre de morts de Covid-19. En attendant un retour à des jours meilleurs? Lire la suite en cliquant sur le lien ou en copiant cette adresse dans la barre de recherche de votre navigateur : <https://www.heidi.news/articles/covid-19-a-quoi-ressemblera-le-monde-dans-les-prochains-mois>



Le COVID-19 comme révélateur : Discours national et exclusion des étrangers dans les prises de paroles publiques d'Emmanuel Macron, président de la République Française

Les Mots Sont Importants - 29 mars 2020

« Depuis le début de la crise sanitaire, le président de la République Française, Emmanuel Macron, a solennellement pris la parole par trois fois pour s'adresser à la population du pays à une heure de grande écoute. On trouve le texte de ces allocutions sur le site internet de la présidence de la république : « Adresse aux Français » le 12 mars depuis l'Élysée, « Adresse aux Français » le 16 mars depuis l'Élysée, « Allocution » le 25 mars depuis Mulhouse. Il est frappant, en écoutant et en relisant ces trois discours, que le président de la République s'adresse explicitement, avec insistance, « aux Français » exclusivement (c'est d'ailleurs le titre officiel de ses deux premiers discours), à ses « compatriotes », à « la nation ». Il n'a en aucune manière inclus dans ses discours les personnes qui sont concernées parce qu'elles vivent en France mais qui ne sont pas françaises... » Lire la suite en cliquant sur le lien ou en copiant cette adresse dans la barre de recherche de votre navigateur : <http://lmsi.net/Le-COVID-19-comme-revelateur>





SNUTER-FSU/LA FSU TERRITORIALE

COMMUNIQUE :

COVID-19 ET DROIT DE RETRAIT

La DGAFP vient de produire une analyse de l'utilisation par les agents du droit de retrait dans la fonction publique qui, appliquée à la situation de crise sanitaire du Covid-19, est inacceptable.

En effet, selon cette note: « *En période d'épidémie, les personnels qui sont exposés au risque de contamination du virus du fait de la nature de leur activité habituelle (personnels de santé; personnels chargés du ramassage et du traitement des déchets par exemple), parce qu'ils sont systématiquement exposés à des agents biologiques infectieux du fait même de l'exercice normal de leur profession (risque professionnel) ou parce que leur maintien en poste s'impose pour éviter toute mise en danger d'autrui, ne peuvent légitimement exercer leur droit de retrait, au seul motif d'une exposition au virus à l'origine de l'épidémie ».*

Pour se dédouaner, il est argué de la nécessité de prévoir des mesures de protection renforcées (masques, consignes d'hygiène, mesures d'organisation, suivi médical...).

Mais que se passe-t-il si tel n'est pas le cas et qui en jugera?

Il y est également affirmé que: « *d'après les données épidémiologiques disponibles à ce jour, seul un contact rapproché et prolongé avec des personnes présentant des symptômes pourrait les contaminer. La transmission du virus se fait par un contact étroit et notamment l'émission de gouttelettes de salive qui pénètrent dans les voies respiratoires* » et que les mesures « barrière » seraient suffisantes.

Mais cela le savons-nous vraiment? Et que se passe-t-il en cas de contamination: on incrimine les agents, y compris volontaires, qui seraient donc responsables au motif du non-respect des règles?

Par ses appréciations la DGAFP nie la situation de dangerosité et contredit les mesures de confinement imposées.

La FSU Territoriale demande au contraire que l'exercice du droit de retrait soit reconnu dans son principe lorsque les conditions de sécurité au travail ne sont pas réunies. Notamment en

cas d'absence des mesures et moyens de protection que les employeurs doivent mettre à la disposition des agent.e.s.

Nous exigeons que les CHSCT soient réunis d'urgence, y compris au moyen de visio-conférences, dans toutes les collectivités afin qu'il puisse leur être rendu compte de la situation et des mesures prises.

Les représentants du personnel doivent pouvoir exercer si nécessaire leur droit d'accès aux locaux et leur droit d'alerte.

Nous connaissons l'engagement sans faille des personnels des services publics qui doivent pouvoir exercer leur droit de retrait quand la situation l'exige. Le gouvernement devrait, plutôt que de publier des textes restrictifs, prendre et faire prendre les justes et indispensables mesures de protection auxquelles les agent.e.s ont droit.

Parmi elles, la reconnaissance de fait comme maladie professionnelle pour tout agent-e ayant contracté le Covid-19, comme cela est le cas pour les personnels soignants en contact avec les malades.

Nous appelons aussi les employeurs territoriaux à la responsabilité et à leur devoir d'organisation des services dans le cadre des Plans de Continuation de l'Activité qui sont mis en œuvre.

Les Lilas le 30 mars 2020



Le chemin de croix du droit de retrait

Trop peu protégés, de nombreux salariés pour qui le télétravail n'est pas possible ont envisagé de s'éloigner de leur poste ou sauté le pas malgré les réticences de leurs employeurs. Quatre d'entre eux témoignent.

«**I**ly a extrêmement peu de cas où le droit de retrait est justifié», déclarait le 8 mars, la ministre du Travail Muriel Pénicaud, alors que la crise sanitaire du Covid-19 n'en était qu'à ses balbutiements. Deux semaines plus tard, nombreux sont les salariés, inquiets pour leur santé, qui ont fait le choix de s'éloigner de leurs postes de travail. Ou ont menacé de le faire, face à des mesures de protection jugées insuffisantes. Le dispositif qui affole certaines entreprises permet à un salarié de se protéger lorsqu'il a «raisonnablement le sentiment d'être exposé à une situation présentant un danger grave et imminent». Une sonnette d'alarme, en quelque sorte, dont il appartient aux juges, et non à une ministre, de trancher s'il est bien fondé d'y recourir, et ce pour chaque situation. Mais c'est aussi un révélateur des conditions de travail de tous ceux pour qui le télétravail n'est pas une solution de repli face au risque de contamination. Avec, parfois, à la clé, une amélioration de leur sort. Entre craintes et incompréhension de devoir continuer à travailler, alors que le confinement se durcit, quatre salariés témoignent.

«LA DIRECTION NOUS A DIT QUE C'ÉTAIT ILLÉGAL...»

David, 35 ans, facteur (Moirans)

«Depuis jeudi dernier, j'ai fait valoir mon droit de retrait parce que mon métier est complètement incompatible avec les mesures préconisées. En tant que facteur, on multiplie les déplacements, je travaille dans une structure où on est une centaine à se côtoyer, on ne respecte pas les gestes barrières, ne serait-ce qu'en triant les lettres qui passent de mains en mains. Au début de la semaine dernière, il n'y avait aucune mesure prise, ni de matériel de protection. Mardi, un collègue a été testé positif au Covid-19, ce qui a entraîné un mouvement de retrait spontané d'une trentaine de

collègues. Nous sommes deux à l'avoir poursuivi, la direction nous a dit que c'était illégal. Mais quand elle a placé l'équipe du collègue positif en quatorzaine, il y a eu quatre nouveaux cas suspects... Le CHSCT [en fait le CSE, ndr] a finalement fait valoir une mise en demeure de désinfection du centre. Pendant quatorze jours, le centre est fermé et il n'y a plus de courrier. La direction a été forcée par les événements mais je suis plutôt dubitatif sur ce qu'il va se passer ensuite : j'imagine qu'ils vont rouvrir, mais est-ce qu'on va repartir comme avant, sans consignes?»

«LES GENS DES BUREAUX, EUX, ILS SONT EN TÉLÉTRAVAIL.»

Maggy, 41 ans, préparatrice de commandes à La Redoute (Tourcoing)

«Lundi, le travail a repris mais seulement pour les volontaires qui auront une prime de 500 euros bruts. Moi je suis en chômage technique, je préfère rester confinée. Je ne suis pas rassurée car à la télé on n'entend que «restez chez vous, n'allez pas voir votre famille, n'allez même pas à un enterrement», et là, on nous dit de travailler. Ici, on touche tous les mêmes articles, d'un poste à l'autre, on va aux mêmes toilettes, on se retrouve autour de la machine à café. Maintenant, les collègues ont des masques et des gants, mais c'est tout récent. C'est inquiétant, on ne sait pas vers quoi on va.

«Le gouvernement nous parle de travail indispensable, mais nous c'est pas de la nourriture qu'on envoie, c'est des vêtements, c'est pas vital. Je ne comprends pas... Un collègue m'a dit : "Nous les petites mains, les ouvriers, on est les

premiers de tranchées, comme à la guerre." Il a raison, on a l'impression que c'est pas bien grave si on prend des risques, si on l'attrape, nous, ce virus. Vendredi, deux directeurs sont venus mais ils ne sont pas rentrés. Ils ont voulu faire la réunion dehors en nous disant de respecter les distances de sécurité d'un mètre. Mais eux, ils étaient au moins à cinq mètres de nous! On le prend mal. Les gens des bureaux sont en télétravail, eux. Je veux bien, économiquement pour l'entreprise ça peut être difficile tout ça, mais la santé, c'est plus important non?»

«Quand on voit le nombre de morts chaque jour, ça fait réfléchir... J'ai pensé au droit de retrait, mais ça me faisait trop peur, je craignais qu'on m'enlève du salaire. Je vis seule avec trois enfants, financièrement c'est pas jouable. Même si en ce moment on dépense moins, chaque euro compte. Heureusement, on a fait un droit d'alerte la semaine dernière avec la CGT, dont je suis déléguée syndicale, et la direction a compris qu'il ne fallait pas forcer les gens à venir.»

«PERSONNE NE S'INQUIÈTE DE NOTRE SORT»

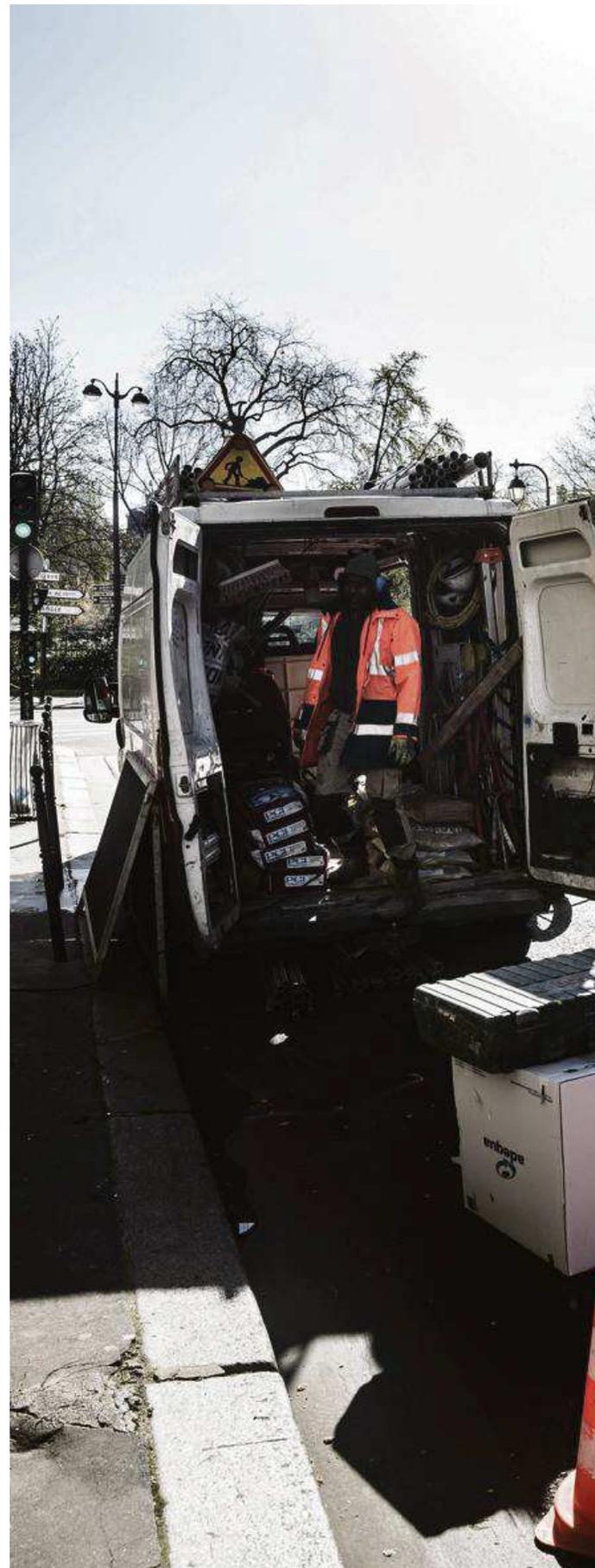
Bernard (1), 45 ans, employé dans une agence bancaire (Bourgogne)

«J'ai exercé mon droit de retrait mercredi, après un mail à ma direction resté sans réponse. La veille, l'agence était encore ouverte aux clients le matin, il n'y avait pas de bandes adhésives au sol pour les distances et on ne nous a même pas donné de lingettes pour désinfecter le matériel, les écrans tactiles utilisés par tous les agents. Certains clients viennent avec des masques, mais nous, on n'en a pas. Et puis le virus peut se transmettre sur les documents qui passent de main en main, non? Je ne me sentais pas en sécurité. D'autant que le soir, on rentre dans nos foyers, avec la peur de contaminer.

«La directrice de l'agence a bien essayé de dénicher du matériel de protection, mais elle n'a rien trouvé dans les pharmacies. Cela aurait dû s'organiser plus haut. On a le sentiment que personne ne s'inquiète de notre sort. Pourquoi nos dirigeants ne viennent-ils pas tenir les permanences des agences? C'est facile de prendre des décisions chez soi par Skype et de nous obliger à venir sans protection. En plus, au guichet, les rapports avec les clients se compliquent et les com- ●●●

«Pourquoi nos dirigeants ne viennent-ils pas tenir les permanences des agences? C'est facile de prendre des décisions chez soi par Skype et de nous obliger à venir sans protection.»

Bernard Employé dans une agence bancaire



Des ouvriers sur un chantier de travaux publics, dans Paris confiné, mardi.



PHOTO ALBERT FACELLY

●●● portements peuvent vite dérapier. Le contexte n'est vraiment pas rassurant.

«Je suis prêt à reprendre le travail si des mesures sont prises. Mais pour l'heure, mes collègues m'ont dit que rien n'a changé. Je ne dis pas qu'il faut tout arrêter, il faudrait garder une permanence restreinte, pour les personnes plus fragiles, celles qui n'ont aucun moyen de paiement. Mais pour cela, deux personnes par agence suffiraient. Là, on nous dit de tous venir et on nous demande encore d'appeler les clients pour leur proposer des produits pas du tout adaptés, comme une monnaie en gamme de leur carte bancaire ou des crédits à la consommation. Mais c'est quoi l'intérêt de tout ça pour les clients en ce moment?»

«ILS METTENT LA PRESSION SUR LES CDD»

Mickaël (1), 22 ans, agent d'accueil (Orly)

«Il y a environ quatre-cinq jours, j'ai envoyé un mail à mes supérieurs, expliquant que j'avais pris mon droit de retrait. Ce n'est pas acceptable, je suis agent d'accueil pour un sous-traitant d'Aéroports de Paris, je scanne les billets, je les prends en charge. Et malgré ça, depuis le début du confinement on travaille sans gants et sans masques. Nous sommes pourtant en première ligne: beaucoup de gens à l'aéroport demandent actuellement d'être rapatriés, certains dorment ici et on est en contact direct avec eux.

«Vendredi matin, quand j'ai appelé mes collègues, ils m'ont dit qu'il n'y avait toujours pas de gants ni de protections! On a reçu un message d'une collègue pour nous prévenir que l'entreprise était en train de mettre fin à toutes les périodes d'essai des personnes qui prennent leur droit de retrait. Ils mettent la pression sur tous les CDD qui se terminent prochainement. Moi je suis en CDI et quand j'ai fait valoir mon droit de retrait, la RH m'a écrit par mail: «Nous vous informons que nous ne serons pas en mesure de justifier votre absence, ce qui entraînera inévitablement des conséquences sur votre paye. En effet, l'ensemble des recommandations ayant été respectées, votre droit de retrait n'est pas justifié. Nous vous invitons à vous rendre chez votre médecin qui jugera.» Ils concluent le mail par «dans l'attente d'un retour, nous vous invitons à rester cloisonnés et à respecter les gestes barrières!» Ils se moquent de nous!

«J'ai un peu peur pour mon emploi, alors que si je ne viens pas c'est que j'ai des raisons, chez moi mon petit frère est asthmatique, je ne peux pas me permettre. Mais je pense aux mamans, aux papas qui ont des enfants ou des familles... Ils n'ont pas le choix, ils ne peuvent pas prendre le risque. Un collègue père de famille a été informé qu'on mettait fin à sa période d'essai et on lui a dit qu'il faudrait repostuler après la fin du confinement.»

AMANDINE CAILHOL
et GURVAN KRISTANADJAJA

(1) Les prénoms ont été modifiés.

«Cette crise rend visibles ceux qui sont d'ordinaire invisibles»

Pour le sociologue Camille Peugny, l'épidémie de coronavirus révèle la fracture entre deux mondes: les «vainqueurs de la mondialisation» sont chez eux, tandis que ceux qui sont «à leur service» sont dehors.

Sociologue, Camille Peugny enseigne à l'université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines. Spécialiste des inégalités sociales et du déclin, il est notamment l'auteur du livre *Le Destin au berceau: inégalités et reproduction sociale* (Seuil, République des idées, 2013).

Cette crise agit-elle comme un miroir grossissant des inégalités au travail?

La crise que nous traversons est en train de rendre visibles ceux qui sont d'ordinaire invisibles dans le fonctionnement social de notre pays. Notre société est quasiment à l'arrêt, cantonnée à ses fonctions essentielles – protéger, soigner, nourrir. Il y a des métiers entiers qui sont dehors pendant que la plupart d'entre nous sommes dedans: caissières, livreurs, soignants, éboueurs, gendarmes et policiers, boulangers... Ce sont eux les premiers de cordée: comme en montagne, ils assurent les autres pour leur survie.

L'économie française étant de plus en plus «tertiarisée», on avait perdu de vue ces cols bleus...

Dans l'économie mondialisée, le modèle de référence c'est plutôt le cadre très diplômé, mobile et vendant très cher ses compétences sur le marché du travail. La réalité, c'est que ce genre de société n'est rendue possible qu'à la condition qu'une armée de l'ombre s'occupe de leurs enfants après l'école ou nettoie leurs appartements. On peut aussi parler de la caissière du supermarché parisien qui reste ouvert jusqu'à 23 heures pour que le cadre supérieur puisse aller s'acheter un repas sous-vide en sortant du boulot. Cette organisation aggrave la dualisation du travail. On peut même parler de deux marchés du travail: le premier, celui des salariés qualifiés, et le deuxième auquel sont cantonnés tous ces salariés ou employés sous ou mal payés et mal protégés. Avec cette crise, on a fait rentrer chez eux bon nombre de «vainqueurs» de la mondialisation et on laisse dehors ceux qui sont en partie à leur service.

Certains appellent à un changement de paradigme social après la

crise. Vous pensez qu'on ira vers une plus grande prise en compte de ces invisibles?

Il est toujours compliqué de faire des prédictions en pleine crise. Je crois qu'on ne peut pas attendre d'effet magique: tous les gens qui applaudissent les soignants à 20 heures le soir ne vont pas subitement se transformer en défenseurs du service ou de la dépense publics. Mais il peut quand même y avoir des changements, comme arrêter de supprimer des lits dans les hôpitaux ou revaloriser les salaires des personnels hospitaliers... Tout le reste sera un combat. Ce qui caractérise ces premiers de cordée, hors personnel soignant, c'est qu'ils sont isolés. Ceux qui travaillent dans le service à la personne ou les caissières n'ont pas de collectif de travail. Cela les fragilise. Un livreur est seul dans son camion, sans mobilisation syndicale possible. Ce sera un combat politique de longue haleine pour prendre en compte cette division du travail. Mais on ne peut plus ignorer

le déséquilibre total entre la hiérarchie des revenus et du prestige social d'un côté et celle de l'utilité sociale de l'autre.

Le registre martial adopté par l'exécutif visait à mobiliser les Français pour qu'ils continuent à travailler. Le trouvez-vous adapté?

Pas du tout: les salariés dont on parle ne sont pas en guerre, ils sont au travail. L'aspect positif de cette catastrophe, c'est que tout le monde les voit alors qu'on fermait les yeux sur leurs conditions de travail jusque-là. On peut aussi rappeler que la réforme des retraites prévoit la suppression des régimes spéciaux, bénéficiant justement à une partie de ces salariés de l'ombre.

Vous êtes un promoteur de la «société du care», du soin. C'est dans cette direction qu'il faut aller une fois la crise sanitaire passée?

Une des perspectives d'avenir, en effet, c'est que l'épidémie et ses conséquences économiques et sociales nous amènent à repenser les relations entre groupes sociaux. On a beaucoup parlé de «société de la connaissance», il faut aujourd'hui inventer une nouvelle économie des rapports sociaux. Mais il faut défendre une idée extensive du «care» qui ne se limiterait pas au soin porté aux malades, aux personnes âgées et aux enfants. Nous devons l'étendre à toutes ces fonctions qui permettent à la société de tenir debout. La caissière du Monoprix parisien qui habite en banlieue et qui termine à minuit fait partie de ce «care». Il est urgent de repenser la place de ceux qui sont au service des autres.

Recueilli par
LAURE BRETTON



DR INTERVIEW

Salariés : sauvez l'économie, quoi qu'il en coûte !

COVID-19

Les salariés sont priés de retourner au travail. Pas seulement pour assurer les nécessités vitales de la nation, mais bien pour sauver le système économique actuel.

≡ Nadia Sweeny

Les derniers de cordées sont devenus les premiers. Personnels politiques et grands patrons ne tarissent plus d'éloges sur « les héros du quotidien », a même lâché Geoffroy Roux de Bézieux, président du Medef, sur France Info. Les « gens qui ne sont rien » – selon les mots d'Emmanuel Macron le 29 juin 2017 – sont désormais ceux à qui on doit tout : être soigné, permettre aux éléments essentiels pour la vie d'être produits, emballés, acheminés, vendus, mais aussi – et surtout ? – permettre la survie du système actuel. Ces mêmes travailleurs contre lesquels le gouvernement envoyait il y a seulement quelques semaines des compagnies de CRS, tout LBD dehors, se sont donc mués en « visage de cette France qui reste forte dans cette adversité », dixit le ministre de l'Économie. Et Bruno Le Maire de leur adresser, à la sortie du Conseil des ministres du 18 mars : « *Travailleurs et travailleuses : merci !* » On croit rêver !

Toute la classe dirigeante redécouvre, non sans une certaine angoisse, que le travail de ces salariés produit la richesse et qu'il est, aujourd'hui, le dernier rempart avant l'effondrement économique. « *Nous sommes en guerre* », a clamé le Président. Guerre sanitaire, mais aussi économique et

financière. Et dans ce combat, les travailleurs sont tenus de partir au front armés d'huile de coude. Mais pour motiver ces troupes, il s'agit de surmonter l'injonction contradictoire du gouvernement : « *Confiniez-vous, pour la survie de la Nation* » versus « *allez travailler, pour la survie de la Nation* ».

SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE CONTRE SÉCURITÉ SANITAIRE

Car à l'heure où l'Italie ferme ses usines pour limiter l'expansion du virus, la France, en plein confinement, les rouvre. Au-delà des Alpes, malgré le protocole sanitaire signé par les syndicats patronaux et salariés pour permettre la continuité de l'activité économique, le nombre de contaminés et de morts a explosé. En France, contre l'avis de nombreux médecins

qui appellent à un confinement total, on en est encore à tenter le coup des prescriptions sanitaires. Le 18 mars, Bruno Le Maire se gaussait de l'arrivée imminente d'une « charte de bonnes conduites sanitaires » pour la protection des salariés tenus d'aller travailler. Le 20, son cabinet nous affirmait qu'elle verrait le jour « dans 48 heures ». Mardi 24,

Mardi 24, au moment de boucler ces pages, aucune charte nationale en vue.

au moment de boucler ces pages, aucune charte nationale en vue. Le Medef, au cœur de la « task force économique » de Macron, avait pourtant traduit l'accord intersyndical italien et transmis à la CFDT, chargée d'en faire la

promotion auprès des autres centrales. Chou blanc. Les discussions entre gouvernement, patronat et syndicats n'ont abouti qu'à un simple « relevé de réunion » commun publié le 19 mars, appelant « les pouvoirs publics et les entreprises à mettre en œuvre tous les moyens indispensables à la protection de la santé et de la sécurité des salariés devant travailler ». Rien de plus que ce qui est déjà imposé par le droit du travail. L'union sacrée n'a pas eu lieu. Certes, un document cosigné par la CGT et le Medef est déjà un exploit en soi, mais « *rien n'avance vraiment pour les droits des salariés : on est encore dans le tout pour l'entreprise, confie un négociateur au cœur du processus. Dans les ministères, ils se refusent à faire du coercitif, par peur de la récession annoncée* ». D'autant qu'en réalité il est impossible d'assurer un risque zéro.

DIALOGUE SOCIAL

Reste donc à convaincre les salariés devenus si précieux, qui ont multiplié les droits de retrait ces dernières semaines, de passer outre ces risques. Bruno Le Maire, relayé par d'autres responsables politiques, a appelé les entreprises à leur verser – quand elles le peuvent – 1 000 euros de prime. Le prix d'une vie ? « *Je comprends les inquiétudes des salariés* », explique le ministre avant d'ajouter : « *Mais il y a deux boussoles : agir en âme et conscience et agir au nom de l'intérêt supérieur de la nation française [rien que ça !], c'est ce qui nous a amenés à demander aux salariés de rejoindre leur poste de travail.* » En parallèle, les fameuses négociations sanitaires sont renvoyées à des accords de branche et d'entreprise.

Le dialogue social, méprisé par le gouvernement depuis deux ans, est désormais une nécessité absolue pour remettre les salariés sur le chemin de l'entreprise. Parole de syndicat : « *On n'a jamais autant parlé !* » Mais ce dialogue n'est pas égal d'un endroit à l'autre. Les protocoles sanitaires ne sont



PHILIPPE DESMAZIS/AFPP

pas toujours négociés avec les salariés. Ils permettront cependant d'aider à prouver que le droit de retrait était infondé. Dans le BTP – 1^{er} employeur du pays –, les fédérations patronales sont à la manœuvre. Inquiétées par le paradoxe des annonces gouvernementales, elles avaient d'abord fermé les chantiers, suscitant l'ire de Muriel Pénicaud, ministre du Travail : ça risquait de coûter cher en chômage partiel ! Depuis, le soufflé est retombé et une série de recommandations sanitaires est en cours de rédaction. Pour le moment, seule la grande distribution, où les syndicats de salariés ont activement participé aux négociations, a très précisément détaillé des protocoles sanitaires stricts. La nécessité vitale du secteur a été le moteur de l'efficacité. Pour d'autres, c'est moins évident.

LE CHÔMAGE OU LA MALADIE ?

Dans la métallurgie, « on n'est pas allé jusqu'à une charte, ni même un accord : c'est plutôt une déclaration commune pour maintenir une activité mais pas à n'importe quel prix pour le salarié », explique Stéphane Destugues, secrétaire général de la CFDT Métallurgie. Dans cette déclaration, signée le 20 mars par l'UIMM (Union des industries et métiers de la métallurgie), la CFDT, la CFE-CGC et FO, les entreprises sont invitées à définir les « activités vitales nécessaires à leur fonctionnement, à celles des filières utiles au pays ». Objectif avoué : ne pas laisser mourir le secteur. « Les clients étrangers dont dépendent beaucoup d'entreprises les menacent de pénalités de retard, témoigne Stéphane Destugues. C'est scandaleux, mais c'est la réalité. Ces entreprises doivent livrer pour survivre, sinon, après les victimes du virus, on risque d'avoir

Dans un supermarché de Saint-Étienne qui n'ouvre qu'une heure par jour pour les plus âgés et les plus vulnérables.

d'autant plus de victimes économiques. » Pour éviter « le pire », les recommandations sanitaires assez générales sont jointes : organiser le travail, mettre à disposition des masques, dont les soignants manquent tant, du gel, des gants... Mais dans les usines, on comprend mal les critères pour désigner ce qui est « vital » : « Si on devait travailler pour des hélicoptères médicaux ou pour l'hôpital, on serait volontaires, mais là... Construire des hélicoptères de guerre qu'on vend aux armées, notamment étrangères : on ne voit pas trop l'utilité "vitale" de notre travail, d'autant plus qu'Airbus est loin d'être en danger », souffle Rémy Bazzali, ouvrier chez Airbus Marignane, délégué syndical CGT.

Nombreux sont les secteurs où la sécurisation ne peut pas être optimale.

Dans le groupe – 54 000 salariés en France –, les usines ont fermé le 17 mars avec comme mot d'ordre une réouverture lundi 23, quitte à mettre la pression sur les fournisseurs via mail et SMS : pas question pour eux de fermer au risque de représailles. Les actionnaires ont fait l'effort de renoncer à leurs dividendes cette année et un protocole sanitaire a été négocié avec les syndicats : que demande le peuple ? La CGT n'a pas signé : elle prône la fermeture par sécurité.

Dans les usines, la reprise est progressive. Les équipes sont divisées et se relaient pour limiter les contacts. Entre chaque équipe, c'est désinfection des postes. « Sur les hélicoptères, tous les produits utilisés doivent être certifiés "aéronautique", sinon on ne pourra pas le vendre : or il n'existe pas de désinfectant qui le soit. Ils ne vont pas les désinfecter, pense Rémy Bazzali. En plus, on a des boîtes d'outils par-

tagées, on touche les mêmes pièces, et, dans mon secteur, on travaille à trois dans un bédouin de la taille d'un lit double : on ne pourra pas respecter la distance de sécurité. » Nombreux sont les secteurs où la sécurisation ne peut pas être optimale. Mais s'il fallait encore quelques marges de manœuvre pour imposer aux salariés dissipés quand et combien de temps ils doivent travailler « pour l'intérêt supérieur de la Nation », la loi d'urgence sanitaire votée le week-end du 21 mars est désormais là.

VOUS AVEZ DIT DROIT DU TRAVAIL ?

Le nouvel « état d'urgence sanitaire » permet en effet de rogner sur des acquis sociaux fondamentaux : non seulement les conditions de prise des congés payés deviennent dépendantes d'accords de branche ou d'entreprise, mais, en plus, il est désormais accordé « aux entreprises de secteurs particulièrement nécessaires à la sécurité de la Nation ou à la continuité de la vie économique et sociale de déroger aux règles d'ordre public et aux stipulations conventionnelles relatives à la durée du travail, au repos hebdomadaire et au repos dominical », est-il écrit à l'article 7 alinéa 8, sans autre précision sur la définition de ces secteurs « particulièrement nécessaires », ni même sur les limites temporelles de ces possibilités. Muriel Pénicaud se justifie dans l'hémicycle : « Comment peut-on dire qu'il y a des secteurs stratégiques importants et les autres non ? C'est extrêmement difficile », avoue-t-elle, avant de lancer que « ces mesures font suite à la crise sanitaire : ni vous ni moi n'en connaissons la date de fin ». Et Bruno Le Maire de twitter : « L'État veille au strict respect de l'ordre économique. » L'ordre. Quoi qu'il en coûte ? ■



L'ire est dans l'air

Revendications féministes, mouvements sociaux, révoltes... La colère bat le pavé partout dans le monde. Longtemps décriée, ne serait-elle pas devenue au contraire émancipatrice ?

C'est un neurologue qui, droit dans les yeux, lance à Emmanuel Macron : « *On est au bout et, pour le moment, vous n'êtes pas là.* » La jeune Greta Thunberg, qui martèle sans faiblir depuis la tribune de l'ONU « *Comment osez-vous ?* » à l'adresse des dirigeants du monde. Adèle Haenel, qui quitte la salle en criant « *La honte !* » après l'attribution du César de la meilleure réalisation à Roman Polanski. C'est aussi »

» Virginie Despentès, et sa tribune uppercut « *On se lève et on se barre* », reprise dans l'hémicycle par une députée de La France insoumise pour protester contre le 49.3... Ce sont tous ceux, justement, qui se lèvent et protestent, chefs de service à l'hôpital qui ont démissionné de leurs fonctions administratives, ou enseignants-chercheurs qui menacent de le faire. Ce sont surtout ces foules battant le pavé à Paris, Beyrouth, Santiago, Hongkong, Barcelone – avant que l'épidémie de Covid-19 ne les fasse taire, pour l'heure. Un courroux mondial et contagieux n'a cessé de gagner du terrain, se répandant sur la Toile comme un cri de ralliement au rythme des hashtag « Reporters en colère », « Mallogés en colère », « Bibliothécaires en colère », « Avocats en colère », « Gilets jaunes en colère », etc.

Cet affect bruyant, sinon violent, progresse tous azimuts. De quoi interpellé les chercheurs à l'écoute des soubresauts du monde, qui scrutent depuis quelque temps le rôle des émotions dans les mouvements sociaux. Ainsi, l'année 2019 a-t-elle vu éclater « *une colère globale, transculturelle, qui ne se limite pas à des aires géographiques données. Tous les continents du globe sont touchés* », indique la politologue Myriam Benraad dans *Géopolitique de la colère*. « *Pas une semaine ne passe sans que cette émotion [...] ne fasse l'objet d'une allusion compréhensive, voire légitime, dans l'espace public* », insiste également le philosophe Michel Erman. À tel point, ajoute-t-il dans *Au bout de la colère*, que cette passion spectaculaire « *semble aujourd'hui omniprésente, travaillant les rapports humains inter-individuels aussi bien que collectifs* ». Même son de cloche du côté de la sociologue Cécile Van de Velde qui, à l'occasion de son séminaire à l'Observatoire sociologique du changement sur les « Trajectoires de la colère », n'hésite pas à présenter celle-ci comme « *la force politique de la décennie à venir* ».

Loin d'être anecdotique, la colère serait donc la matrice des vagues contestataires qui enflent et débordent de chaque côté des océans, et le revers d'une globalisation qui n'aurait pas su remplir ses promesses. Faut-il s'en inquiéter ? Si la colère n'a pas bonne presse, elle est « *foncièrement ambivalente, contradictoire, tantôt négative et dévastatrice, tantôt positive et émanci-*

patrice », pondère Myriam Benraad. Elle peut ainsi « *cesser d'être injuste pour devenir une arme contre l'injustice : un garde-fou à l'endroit de toutes les soumissions apathiques à l'ordre établi, un vecteur de libération entre les mains des opprimés et de leurs alliés* », estime lui aussi Frédéric Rognon, professeur de philosophie des religions, dans *Colère, indignation, engagement*. Des éloges qui tranchent avec les reproches que la plupart des traditions philosophiques lui adressent depuis l'Antiquité.

Jusqu'alors, les penseurs n'ont cessé – à commencer par les stoïciens – de vouloir brider la colère, émotion irrationnelle, voire dangereuse, pour contrer « *un vice aveuglant menant à la servitude : tout le contraire de la maîtrise de soi et de la quête de la sagesse qui rend libre* », résume Michel Erman. Bien que garante de justice et de gloire, la colère d'Achille dans *L'Illiade* est en même temps porteuse de dangers selon les Grecs. Si bien que cette émotion n'a pas sa place dans les civilisations grecque puis romaine, qui n'en veulent pas dans leurs cités. Animé d'un désir de vengeance qui brouille la raison, aux dires de Cicéron, le colérique est décrit sous des traits « *grimaçants et bouffis, défigurés et hideux* » par Sénèque. « *Le meilleur est d'écarter immédiatement les premières excitations de la colère, d'en arracher les germes et d'être attentif à ne pas se laisser gagner par elle* », affirme-t-il. Elle est pour lui le propre des « rois » qui n'admettent pas que leur souveraineté puisse être remise en cause. Les siècles suivants conforteront l'injonction à ravalé sa rage. Synonyme de démesure aux yeux de saint Augustin, c'est pour saint

À LIRE

Géopolitique de la colère,

de Myriam Benraad, éd. Le Cavalier bleu, 184 p., 19 €.

Au bout

de la colère,

de Michel Erman, éd. Plon, 240 p., 14,90 €.

Colère,

indignation,

engagement,

sous la direction de Frédéric Rognon, Presses universitaires de Strasbourg, 286 p., 24 €.

Thomas d'Aquin le plus grave des sept péchés capitaux. « *Le Moyen Âge est entièrement marqué par la révolution morale chrétienne, dont le message de bonté, d'amour de son prochain et de pardon entre en contradiction avec la colère profane des hommes* », rappelle Myriam Benraad. Et tandis que Montaigne alerte sur cette passion négative qui n'a pas son pareil pour ébranler « *la sincérité des jugements* », Descartes la juge pleine d'orgueil, de haine et de tristesse. Sans oublier Kant qui lui aussi la cloue au pilori : l'auteur de *La Critique de la raison pure* en appelle à « *une discipline intérieure de l'esprit* » pour ne pas se laisser dominer par elle. « *Ces condamnations ne sont pas seulement morales. Implicitement, elles concernent le savoir-vivre qui demande force retenue et intériorisation des règles sociétales* », relève Michel Erman. Mais point d'égalité dans cette éducation à la réserve : elle vise au premier chef les filles. Bouillir à l'intérieur, passe encore. Sortir de ses gonds ? Cela se décline mieux au masculin. « *Chez les garçons, la colère doit être maîtrisée, mais est aussi vue comme une vertu, surtout s'ils la mettent à profit pour protéger, défendre, diriger. Elle autorise alors la disruption, le volume sonore, l'autorité, la vulgarité, l'agressivité et la domination physique* », avance l'essayiste Soraya Chemaly. Un tel comportement, rappelle-t-elle dans *Le Pouvoir de la colère des femmes*, condamne au contraire celles-ci à passer pour hystériques, folles, hyperémotives, irrationnelles, voire incompetentes quand le ton monte dans l'enclos du travail. Du même coup, « *nous nous sentons obligées de transcender, détourner, banaliser ou refouler*

Les penseurs n'ont cessé de vouloir brider la colère, émotion irrationnelle, voire dangereuse.

cette colère; nous savons trop bien ce qu'il nous en coûterait de l'étaler au grand jour. La société fait preuve d'une créativité infinie pour nier ou pathologiser la fureur des femmes», précise Soraya Chemaly. Qui poursuit: «Nous apprenons à nous contenir, surveiller notre voix, notre coiffure, notre tenue et, par dessus tout, notre parole. Être en colère, c'est le plus souvent dire "non" dans un monde où les femmes sont conditionnées pour dire... tout sauf "non".»

Dans la tradition chrétienne, seule la sainte colère de Dieu, qui s'emporte contre ce qui défigure l'humanité, a vraiment droit de cité. Est-ce à dire que toutes les autres sont vaines? Au contraire, laissent entendre plusieurs chercheurs ayant travaillé récemment sur le sujet, persuadés que certaines sont même saines. Potentiellement destructrice, cette émotion puissante aurait selon eux des vertus créatives et libératrices. Autour de la colère se coagulent certes des ressentiments xénophobes, mais aussi des aspirations démocratiques. «La colère est un affect beau et complexe, dont le danger n'a d'égal que la noblesse qu'il effleure», résume Myriam Benraad. «Portée vers l'excès et source d'erreurs, ajoute-t-elle, la colère peut se révéler infiniment constructive lorsqu'elle recouvre l'idée de liberté, de responsabilité, lorsqu'elle consiste à réaffirmer le respect de soi et à combattre l'iniquité, à s'indigner des conditions de vie d'autrui, à éprouver de la compassion par le biais d'un rapprochement affectif.»

Pour Michaël Foessel, cependant, le colérique n'est pas l'indigné. Tandis que ce dernier crie au scandale au nom d'une noble cause, le colérique réagit à une offense sans présager de ce qui est bien. Sa fureur ne se targue pas de vertus morales. Il peut même être très narcissique, enrager contre tout ce qui n'est pas à son image au risque de se laisser submerger par la haine de l'autre: «Les colères vaines sont celles qui sont incapables de se dire dans un autre langage que celui des préférences individuelles. Une attitude, des mœurs, une forme de vie quelconque ne nous "reviennent pas", et l'on en conclut au scandale. Dans ce genre d'exaspérations, le sujet s'emporte, mais sans faire un pas hors de lui-même», signale le philosophe. C'est la logique du lynchage qui désigne des boucs émissaires.

Reste que même sans être des chevaliers blancs qui volent au secours de



la veuve et de l'orphelin, les furibards et furibardes de tout poil ne sont pas condamnés à devenir acariâtres. Tandis que certains se replient sur eux-mêmes, d'autres témoignent par leur colère d'une sensibilité aux inégalités. C'est une manière d'éprouver «dans la douleur que quelque chose ne fonctionne pas dans le monde». Les colériques d'aujourd'hui démasquent les fausses promesses de sociétés qui se rêvent pacifiées, mettent fin au leurre d'une béatitude collective et révèlent les failles d'un monde globalisé pourtant perçu au début «comme une force essentiellement positive, garante de paix». À en croire Myriam Benraad, ce modèle né au lendemain de la guerre froide «représentait un processus planétaire vertueux, d'accroissement des richesses, de triomphe de la démocratie libérale de marché, de refonte des institutions politiques, de reconfiguration paisible des rapports entre les hommes, de promotion d'une diversité culturelle qui conduirait obligatoirement au bien commun et à un bonheur partagé».

L'idée s'est évanouie. Les foules irascibles qui mettent le feu à la planète n'en finissent plus de contredire ce destin harmonieux, de même que la déflagration #MeToo a mis fin à l'illusion d'une société qui en aurait fini avec le sexisme. La preuve que taper

du poing sur la table a cette capacité de lever le voile sur les parts d'ombre qui minent à bas bruit les sociétés. Au contraire, être toujours d'humeur égale, faire preuve de détachement, est peut-être le signe d'une indifférence aux désordres du monde qui confine à l'aveuglement. On pourra lui reprocher son tempérament orageux, le fait est que le colérique est quant à lui bien incapable de rester neutre en toutes circonstances. Et si ce n'est pas de tout repos, ce n'est pas forcément un défaut. — **Marion Rousset**

Illustrations **Laure Wauters**
pour **Télérama**

Suspension des visites au domicile des enfants : un risque de drames accru

En l'absence de présentiel au domicile des familles en difficulté, les risques de drames sont en forte augmentation. Les professionnels des interventions en milieu ouvert et les techniciennes d'intervention sociale et familiale tirent la sonnette d'alarme. Les contacts téléphoniques ou par visioconférence ne peuvent pas être durables. Il en va de la sécurité des enfants.

LORSQU'ON PARLE PROTECTION DE L'ENFANCE, BEAUCOUP PENSENT ENFANTS PLACÉS DANS DES FOYERS. Pourtant, ils sont encore plus nombreux à bénéficier d'une mesure éducative en milieu ouvert. Et c'est là que le bât blesse et fait craindre le pire. Si le confinement lié à la pandémie de coronavirus peut être explosif dans les maisons d'enfants à caractère social, il peut l'être tout autant, voir davantage, dans les familles suivies en action éducative en milieu ouvert (AEMO) ou en aide éducative à domicile (AED). Depuis le début de la crise du Covid-19, ces interventions – judiciaires ou administratives – ne se font plus en présentiel pour une grande partie d'entre elles. Face à cette menace sanitaire, inédite, la société comme les services de la protection de l'enfance doivent s'adapter. Les professionnels et les organisations du secteur en sont conscients et doivent composer

avec une triple équation : travailler à l'intérêt de l'enfant, considérer l'impératif sanitaire avec le confinement pour ne pas propager le virus et maintenir les droits des parents.

EFFET « COCOTTE-MINUTE »

Depuis le début du confinement, l'accompagnement des enfants et des familles se fait ainsi par téléphone dans la grande majorité des cas. Une solution qui a néanmoins des limites à court terme comme nous l'explique Salvator Stella, président du Carrefour national de l'action éducative en milieu ouvert (Cnaemo) : « Dans la durée, ce dispositif ne peut pas tenir car le risque est qu'il y ait des situations de maltraitance, de violence, de conflit. Nous avons beaucoup de famille qui sont dans des petits appartements, cela risque d'être explosif si nous ne trouvons pas rapidement des solutions pour retourner à domicile. »

Un effet « cocotte-minute », selon l'expression adoptée par les professionnels, qui se vérifie au niveau des contacts au « 119, enfance en danger ». Si le nombre d'appels est en baisse, du fait notamment de la fermeture des établissements scolaires, l'Education nationale étant le premier pourvoyeur de signalements à ce service, les ouvertures d'informations préoccupantes (IP) sont plus nombreuses depuis le début du confinement.

En temps normal, la moitié des appels donne lieu à une IP, elles ont progressé de 7 % depuis le 17 mars. « Nous avons très vite mesuré le fait que les enfants ne soient pas pris en charge par l'école ou des structures en journée : cela a conduit à l'explosion de certaines situations, qui étaient déjà compliquées avant le confinement », commente Pascal Vigneron, le directeur du 119. Et d'ajouter : « Très souvent nous sommes sur "du vivre ensemble" assez complexe avec des jeunes qui ont tendance à quitter le domicile car ils ne supportent plus l'ambiance qui y règne, souvent liée à de la maltraitance. » Des appels

→ COURRIER AUX DÉPARTEMENTS

Adrien Taquet, secrétaire d'Etat chargé de la protection de l'enfance, a dressé le 21 mars un courrier à tous les départements. Dans cette missive, il liste les priorités à intégrer dans leur plan de continuité d'activité telles que les cellules de recueil des informations préoccupantes et d'évaluation des situations de danger des enfants ou encore les interventions à domicile. La priorité doit être accordée aux situations nécessitant absolument le déplacement d'un professionnel et au maintien d'un contact au moins téléphonique avec l'ensemble des familles accompagnées. Sur le plan financier, Adrien Taquet invite les départements à apporter aux associations gestionnaires et aux établissements publics toutes les garanties pour limiter les conséquences administratives et financières de l'épidémie de Covid-19 et des mesures prises pour l'endiguer. Un point délicat pour les services d'intervention à domicile et en premier lieu les Saad famille qui ont été dans l'obligation, pour 90 % d'entre eux, de cesser leur activité.



NATTANON / ADOBE STOCK

en baisse qui peuvent également s'expliquer par le fait qu'en période de confinement la communication avec l'extérieur est rendue difficile, la promiscuité entre les parents et les enfants n'aidant pas à s'isoler pour témoigner d'une situation de violence. Une tendance qui se vérifie également avec le 3919 (Violences femmes infos) qui a vu le nombre des appels divisé par quatre en début de confinement. Un élément d'inquiétude qui n'échappe pas non plus aux professionnels de l'intervention en milieu ouvert, conscients que l'entretien téléphonique n'est pas optimal. *« Nous ne remplissons plus totalement notre mission de protection, et nous risquons de ne plus la remplir du tout si on continue cet accompagnement en mode dégradé. Nous n'avons pas la même appréciation des situations qu'en présentiel. Il va falloir reprendre les interventions à domicile rapidement car le risque est qu'il y ait des drames ou des situations très difficiles »*, rappelle Salvator Stella.

FERMETURE DES SAAD FAMILLE

Si les AEMO et les AED ne peuvent plus se faire en présentiel, les professionnels n'ont plus la possibilité de s'appuyer sur l'étagage des techniciennes d'intervention sociale et familiale (TISF). Et pour cause, 90 % des services d'aide et d'accompagnement à domicile (Saad) famille qui les emploient sont fermés. Le confinement ayant également eu raison de leurs interventions, la majorité des départements leur ont demandé de cesser leurs activités.

Pourtant, les TISF ont un rôle important en protection de l'enfance. Elles interviennent pour permettre les visites en présence d'un tiers dans le cadre d'un droit de visite d'un enfant sur décision du juge. Ces droits sont donc suspendus pour les familles. Elles exercent également sur le volet de la prévention pour éviter les placements. Elles se rendent au domicile des familles une à trois fois par semaine durant en

moyenne deux heures par jour pour les aider dans les gestes du quotidien, ou encore sur le positionnement des parents envers les enfants. *« Le travail de la technicienne d'intervention sociale et familiale se fait avec la famille sur plusieurs mois et souvent plusieurs années. Retirer cette "béquille" du jour au lendemain peut avoir des conséquences catastrophiques, beaucoup plus préjudiciables que ce qu'on peut imaginer avec une aggravation des situations des familles. Les TISF sont les seules intervenantes à domicile qui viennent deux à trois fois par semaine dans le cadre de la protection de l'enfance. Quand vous retirez cette professionnelle à la famille, c'est son équilibre qui est bouleversé »*, commente Jérôme Perrin, directeur du développement et de la qualité

à l'Union nationale ADMR. Il est très inquiet, comme tous les professionnels de l'intervention à domicile en protection de l'enfance, car les situations de ces familles, qui sont en grande précarité, peuvent vite basculer. Aujourd'hui, tous demandent à pouvoir bénéficier de masques pour retourner exercer leur métier, car il en va de la sécurité des enfants.

Aucune solution n'est aujourd'hui évoquée sur ce point. Reste que ce sont des familles en souffrance qui sont délaissées. Le 20 mars dernier, ces services d'intervention en milieu ouvert ont reçu des consignes émanant du secrétariat d'Etat chargé de la protection de l'enfance. Il leur a été demandé d'établir une liste des enfants devant faire l'objet d'un suivi prioritaire et nécessitant un contact présentiel, liste qui doit être validée par le juge des enfants. La difficulté réside dans le fait que ces situations sont complexes et mouvantes comme en témoigne Salvator Stella : *« Des conditions qui pouvaient être maîtrisées et non urgentes il y a une dizaine de jours peuvent malheureusement vite basculer et le placement des enfants devenir inévitable. »* ●

NATHALIE AUPHANT

↓
« Nous risquons de ne plus remplir notre mission de protection si on continue cet accompagnement en mode dégradé »

L'état d'urgence sanitaire ouvre des brèches dans l'Etat de droit

Le Conseil constitutionnel a lui-même autorisé une dérogation à la Constitution, jeudi

La Constitution n'est pas suspendue, mais on peut y déroger en raison des circonstances liées à la crise du Covid-19. C'est le raisonnement totalement inédit que le Conseil constitutionnel a tenu dans sa décision rendue jeudi 26 mars sur la loi organique du 23 mars, votée avec la loi sur l'état d'urgence sanitaire.

Cette loi organique est constituée d'un article unique. Elle suspend jusqu'au 30 juin le délai dans lequel le Conseil d'Etat ou la Cour de cassation doit se prononcer sur le renvoi d'une question prioritaire de constitutionnalité au Conseil constitutionnel et celui dans lequel ce dernier doit statuer sur une telle question. Les conditions de vote par le Parlement de ce texte n'ont pas respecté la Constitution. Celle-ci prévoit (article 46) que l'Assemblée nationale ou le Sénat ne peuvent pas délibérer sur un projet de loi organique « avant l'expiration d'un délai de quinze jours après son dépôt ».

Un tel délai avait été introduit par le constituant de 1958 pour laisser un temps au débat public, avant de pouvoir voter un texte portant sur le fonctionnement des institutions. Or, ce projet de loi, adopté en conseil des ministres le 18 mars, a été voté au Sénat dès le lendemain, avant son approbation par les députés le 21 mars.

Le Conseil constitutionnel, présidé par Laurent Fabius, a néanmoins jugé que cela n'était pas un problème. « Compte tenu des circonstances particulières de l'espèce, il n'y a pas lieu de juger que cette loi organique a été adoptée en violation des règles de procédure prévues à l'article 46 de la Constitution », écrivent les « sages » dans leur décision.

« Il y aura accoutumance »

« C'est la pire décision que le Conseil constitutionnel a prise depuis 1958, cela crée un précédent autorisant à déroger à la Constitution en fonction de circonstances exceptionnelles », dénonce Paul Cassia, professeur de droit public à l'université Paris-I Panthéon-Sorbonne. Le Conseil constitutionnel se défend d'une telle brèche dans l'Etat de droit : « Cela n'a rien à voir avec la théorie des circonstances exceptionnelles développée par le Conseil d'Etat, c'est une appréciation au regard de la situation d'espèce », y insiste-t-on. « Il y aura accoutumance, les contrôleurs ont lâché prise », tranche M. Cassia.

Sur le fond, l'article unique de cette loi organique ne poserait pas de problème majeur, selon le Conseil constitutionnel. S'il n'impose plus de délai court pour l'examen des QPC, il « n'interdit [pas] qu'il soit statué sur une question prioritaire de constitutionna-

lité durant cette période ». Il faut ainsi comprendre entre les lignes que le Conseil constitutionnel pourra examiner en urgence les questions portant sur la constitutionnalité de telle ou telle disposition de la loi sur l'état d'urgence sanitaire... comme il l'avait fait pendant l'état d'urgence de 2015-2017. En revanche, les autres QPC devront attendre.

D'ailleurs, la Cour de cassation et le Conseil d'Etat se sont organisés pour ne plus traiter que les questions urgentes de libertés publiques ou de libertés individuelles. Au Quai de l'Horloge, seule la chambre criminelle tient encore ses deux audiences hebdomadaires sur les pourvois concernant les affaires avec des personnes détenues. Au Palais-Royal, « seuls les référés portant sur des mesures liées à la crise sanitaire vont jusqu'à l'audience », affirme Louis Boré, président de l'ordre des avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation. Les trente ordonnances adoptées lors des conseils des ministres des 25 et 27 mars ne manqueront pas d'alimenter ainsi de nombreux recours devant le Conseil d'Etat.

De ce point de vue, l'Etat de droit est maintenu. Pourtant,

M. Boré s'alarme par exemple d'un « accès au juge qui devient fictif en raison des conditions de pourvoi en matière pénale ». Si le délai pour se tourner vers la Cour de cassation passe de cinq à dix jours dans cette période exceptionnelle, les difficultés du courrier et de transmission de pièces dans une procédure non dématérialisée rendent un tel recours hypothétique.

Juge unique, au lieu de trois

« De nombreuses dispositions prises dans les ordonnances n'étaient pas nécessaires au regard des problèmes posés par l'épidémie », estime Béatrice Voss, présidente de la commission libertés et droits de l'homme du Conseil national des barreaux. L'ordonnance « portant adaptation de règles de procédure pénale » instaure de nombreuses dérogations aux règles de fonctionnement des juridictions afin de leur permettre de gérer les situations d'urgence au moment où la plupart des magistrats et des greffiers sont confinés chez eux.

En matière de justice des mineurs, par exemple, alors que réunir l'enfant, ses deux parents, leur avocat et l'éducateur de pro-

« De nombreuses dispositions prises dans les ordonnances n'étaient pas nécessaires »

BÉATRICE VOSS
présidente de la commission
libertés et droits de l'homme du
Conseil national des barreaux

tection judiciaire de la jeunesse est sans doute compliqué, « le juge des enfants pourra prolonger de plusieurs mois une mesure de placement en l'absence de débat contradictoire », relève M^{me} Voss. Les droits de l'enfant et des parents sont totalement bafoués ».

Tandis que les tribunaux se sont organisés dans le cadre de plans de continuité d'activité pour gérer les affaires urgentes, l'ordonnance prévoit que certaines audiences pourront se tenir avec un juge unique, au lieu de trois, que l'absence de public pourra être décidée pour des raisons sanitaires et que le prévenu, s'il est détenu, pourra être en-

tendu par visioconférence, voire par téléphone.

En matière civile, certains litiges pourront être tranchés sans audience, c'est-à-dire sans la présence des intéressés ni de leurs avocats. « Le fantasme gouvernemental d'une procédure sans la présence du justiciable (...) pourrait être ainsi enfin totalement assouvi », écrit le Syndicat de la magistrature, qui s'inquiète de voir ces dispositions maintenues au-delà de la fin de période de confinement de la population.

« Le risque de cet état d'urgence sanitaire est qu'il constitue un laboratoire s'il s'installe dans la durée », a prévenu Serge Slama, professeur de droit public à l'université Grenoble-Alpes, vendredi 27 mars, lors d'un colloque qu'il a organisé en ligne avec de nombreux chercheurs sur le thème du « droit face aux circonstances sanitaires exceptionnelles ». Selon lui, les initiatives prises ici ou là de surveillance de la population par des drones, ou encore d'interdiction préfectorale d'activités ou de lieux qui vont au-delà des mesures gouvernementales, banalisent dangereusement des atteintes aux libertés fondamentales. ■

JEAN-BAPTISTE JACQUIN

« Choisissez-vous d'être jugé aujourd'hui sans avocat ? »

Au tribunal de Paris, les comparutions immédiates se poursuivent. Il n'y a plus d'avocats commis d'office et certaines peines sont aménagées

REPORTAGE

Gabriel, 26 ans, se tient debout, regard hagard, derrière les vitres du box. « Choisissez-vous d'être jugé aujourd'hui sans avocat et cela, compte tenu de la situation sanitaire du pays, ou préférez-vous demander un renvoi en prenant le risque d'être placé en détention provisoire d'ici là ? », lui demande Camel Bouaouiche, le président de l'une des deux audiences de comparution immédiate qui se tient jeudi 26 mars au tribunal judiciaire de Paris. Depuis le 25, le conseil de l'ordre des avocats a décidé de ne plus désigner d'avocat commis d'office, considérant que les conditions sanitaires n'étaient pas remplies pour exercer leur fonction.

« C'est la première fois que ça m'arrive, donc je suis un peu perdu », dit le jeune homme. Dans la nuit du 23 au 24 mars, une semaine après le début des mesures de confinement, Gabriel aurait attaché sa compagne avant de la frapper. « Je sais pas quoi faire, quoi choisir... Est-ce que vous pouvez m'aider à prendre cette décision ou c'est moi tout seul ? », lance-t-il au tribunal. « J'ai été avocat dans ma vie, mais aujourd'hui je ne suis pas avocat. Je ne peux pas vous aider », répond le président.

Gabriel balaye d'un regard la salle d'audience quasiment vide sans parvenir à accrocher une

quelconque forme d'indication ou de soutien. M. Bouaouiche reprend finalement la main et, conformément aux réquisitions du procureur, décide du renvoi de l'affaire et de son placement sous contrôle judiciaire avec l'interdiction de paraître au domicile conjugal. L'heure n'est pas à l'engorgement des prisons.

Entre-temps, Benamar, 70 ans, fils de harkis, apatride, atteint d'un cancer de la thyroïde « à cause de Tchernobyl », 36 mentions au casier judiciaire et vingt ans de prison au compteur, est venu prendre place à ses côtés dans le box. Du temps où les transports parisiens étaient encore bondés, il a volé un iPhone 7. Téléphone qu'il a dû restituer sur le moment compte tenu d'une technique de pickpocket manifestement approximative. Mais la victime a porté plainte. Son audience avait été renvoyée en raison de la grève des avocats contre la réforme des retraites. « J'ai peur de mourir en prison », dit-il. « On ne peut pas dire que vous fassiez tout pour ne pas y retourner », rétorque M. Bouaouiche.

« Ne pas faire fi du droit »

« On arguera de l'autre côté de la barre des conditions de détention difficiles dues à la situation sanitaire, mais il ne faut pas faire fi du droit », prévient la procureure de la République, Clémence Girard, avant de requérir cinq mois de

La distance d'un mètre est très difficilement respectée dans le box quand deux prévenus sont côte à côte

prison et son maintien en détention alors qu'il est déjà détenu pour autre affaire. « A 70 ans, on est fragile, en ce moment, embraye son avocat, François Maquair. Il fait partie de ceux qui doivent sortir de prison. » « Je vais me confiner chez moi jusqu'à ce que cette maladie qui détruit les gens elle disparaisse », promet le prévenu. Le tribunal décide finalement de le condamner à trois mois de prison avec sursis et l'interdit de fréquenter le métro et le RER car « manifestement, ça ne vous réussit pas ».

Depuis l'ouverture de l'audience, le coronavirus est partout. Mais il est invisible. D'ailleurs, il n'est jamais nommé. Tout au plus parle-t-on de « la situation sanitaire ». Le plus souvent, on essaie d'en sourire. Un avocat toussote. « Maintenant, quand j'ai envie de tousser, je me racle la gorge plutôt histoire de pas terroriser tout le monde », rigole-t-il.

Il y a autant d'interprétations des gestes barrières que d'individus dans la salle. Ici, une avocate qui propose un masque à la greffière (qui ne le mettra pas), là un avocat qui plaide en gants mais sans masque. Ici encore, des documents justifiant des garanties de représentation d'un prévenu passent de main (mue) en main (propre?). A l'exception d'une avocate, personne ne porte de masque dans la salle. Pas plus que les agents de sécurité assurant les contrôles à l'entrée du tribunal. Plus gênant encore, la distance d'un mètre est très difficilement respectée dans le box quand deux prévenus sont côte à côte. Au cours de la journée, ils se succéderont en prenant la parole dans les mêmes micros.

Deux frères sont amenés dans le box. Mohamed, 30 ans et Alasane, 26 ans, sont soupçonnés d'avoir refusé d'obéir à un contrôle de police réalisé le 24 mars dans le 20^e arrondissement de Paris dans le cadre de l'application des mesures de confinement. L'aîné des frères aurait refermé une porte métallique sur la jambe de l'un des gardiens de la paix, lui fracturant le péroné en trois. Le cadet aurait, plus classiquement, donné un coup de poing au niveau de la main de l'un des policiers en l'insultant, « en l'espèce, en disant "pédé" ».

Les deux jeunes hommes ont désigné un avocat. Mohamed a

déjà été condamné à plusieurs reprises pour trafic de stupéfiants. Et, note la procureure de la République, le contrôle a été réalisé dans un quartier connu pour cela.

Etaient-ils dehors pour écouler de la marchandise ? « J'ai tout arrêté depuis cinq ans », affirme Mohamed, mains dans le dos, qui de toute façon n'est pas poursuivi pour ça. Etaient-ils dehors car ils vivent à douze avec leurs six frères et sœurs, leurs parents et leurs compagnes dans le même appartement ? Leur avocat, Jean-Christophe Tymoczko, s'agace. On reproche à Mohamed de n'avoir pu produire que deux pages sur les trois que contient le contrat du travail de chauffeur-livreur qu'il exerce depuis trois mois. La troisième page devant normalement comporter la signature de l'employeur.

Gaillard moustachu

« Vous n'imaginez pas comme c'est compliqué en ce moment de recueillir des documents auprès des familles. Là, ce sont des MMS. Si j'avais su, j'aurais été en vélo jusqu'à Belleville pour récupérer ces documents auprès de cette famille, confinée comme les autres », dit-il. Jérôme Andrei, l'avocat des policiers, demande le renvoi pour permettre à l'agent judiciaire de l'Etat de se constituer partie civile. Le fond ne sera pas abordé. Alasane est placé sous contrôle judiciaire. Mohamed devra, lui,

patienter en détention provisoire jusqu'au 21 avril, date de l'audience de fond. C'est la seule affaire de la journée où deux avocats se sont fait face de chaque côté de la barre.

Se succéderont ensuite Camara, un homme de 42 ans accro au crack la nuit, laveur de vitres le jour, accusé de détention de stupéfiants, dont le maintien en prison sera jugé pertinent pour qu'il puisse continuer à suivre son traitement de substitution. Puis Youssef, gaillard moustachu, « frotteur » en récidive, accusé d'avoir touché les fesses d'une femme sur la ligne 8 du métro avant de lui cracher à la figure après qu'elle l'a traité de « malade ». Des faits remontant au 31 janvier, éloignés des règles actuelles de distanciation sociale, qu'il conteste aussi vigoureusement que le lui permettent l'absence d'avocat et les fortes doses de Valium qu'il prend quotidiennement.

Reconnu par un témoin au cours de l'enquête et saisi par les caméras de la RATP, il est condamné à douze mois de prison, dont six mois de sursis, avec maintien en détention. « Le fait de m'enfermer, ça va pas m'arranger pour avancer », dit-il d'une voix cotonneuse. Dans un coin de la salle, le jeune policier qui assure la sécurité de l'audience, lui, ne cesse de se toucher le visage pour cacher son ennui. ■

SIMON PIEL

le grand entretien



« Cette épidémie dessine une nouvelle ligne de partage dans le monde du travail »

JÉRÔME FOURQUET

Directeur du département « opinion et stratégies d'entreprise » de l'IFOP

Propos recueillis par
Cécile Cornudet
et Daniel Fortin

Dans votre livre, « L'Archipel français », vous décrivez une France profondément fragmentée, voire disloquée. Or, c'est cette France qui affronte aujourd'hui l'épidémie du siècle. Comment s'en sort-elle ?

Pour l'instant, il semble que dans l'adversité, la société française fasse globalement bloc, comme l'a appelé à le faire le président de la République. L'Etat tient le choc, même si certains services publics sont soumis à une très forte pression, la majorité de la population respecte le confinement et nous n'avons pas assisté à des scènes de panique généralisée ou des violences et des pillages. Mais nous n'en sommes qu'au début de cette crise, au stade initial où les Français restent collectivement dans un état de sidération face à cette situation sans précédent. Sociologiquement, le pays est comme pétrifié. Les mouvements ou les réactions diverses interviendront, sans doute, dans un second temps, quand le choc sera un peu mieux digéré. Emmanuel Macron a comparé notre situation à celle d'une guerre, eh bien si l'on veut poursuivre la métaphore, je pense que beaucoup de concitoyens éprouvent actuellement la même interrogation que celle décrite par Marc Bloch dans son livre « L'Etrange Défaite » : comment a-t-on pu en arriver là ? comment est-ce possible qu'un grand pays comme la France ait été pris totalement au dépourvu ?

Entre le manque de civisme auquel on a assisté au début du confinement et les multiples gestes de solidarité qui se manifestent notamment à l'égard des personnels soignants, quelle est la vraie France ?

La « vraie France » comme vous dites, c'est tout cela à la fois ou « en même temps » pour reprendre une expression présidentielle. Notre société est diverse, fragmentée et ses différentes composantes n'ont pas toutes eu les mêmes réactions face à l'épidémie et au confinement. Il est néanmoins intéressant de noter qu'il n'y a pas pour l'heure de comportements très différents selon les régions. Nous demeurons (contrairement à l'Italie et

l'Espagne, par exemple) un pays centralisé et le confinement a été mis en place uniformément sur le territoire national. Par ailleurs, même si la propagation de l'épidémie n'est pas homogène dans toutes les régions, la peur est partout et cela constitue un élément de cohésion extrêmement efficace...

Accepte-t-on de la même façon le confinement dans le 78 et dans le 9-3 ? Si le confinement est globalement bien respecté, il semble qu'il soit plus difficile à accepter dans certains quartiers de grands ensembles. A la fois pour des raisons liées à l'urbanisme et à la configuration des logements : le confinement est plus facile à vivre pour une famille de 4 personnes dans une maison avec jardin de Saint-Nom-La-Bretèche, qu'à 5 ou 6 dans un F3 à Bobigny. Mais aussi car une partie de la population de ces quartiers s'est habituée depuis des années à ne pas appliquer voire à transgresser les lois de la République. Cela vaut en temps normal comme manifestation en cas d'épidémie.

« Près des deux tiers des cadres et professions intellectuelles télétravaillent contre 10 % seulement des employés et ouvriers. »

Beaucoup de Parisiens sont partis en province au risque d'y installer le virus : le mécontentement local des débuts s'est-il apaisé ? Est-ce que cela va durcir durablement le ressentiment de la province contre Paris ?

Dans « L'Archipel français » (1), nous avons évoqué ce qu'on a appelé « la sécession des élites ». Les scènes d'exode sanitaire depuis Paris et les grandes métropoles pour aller « se mettre au vert » en bord de mer ou à la campagne pendant le confinement en constituent une nouvelle manifestation. S'est jouée à cette occasion une opposition entre Somewhere et Anywhere pour reprendre la terminologie de David Goodhart. Les « natifs » ont vu d'un mauvais œil l'arrivée des « Parisiens » à la fois du fait du risque de propagation du virus mais aussi, plus pro-

fondement, parce qu'ils leur reprochent de se sentir partout chez eux (ce qui est le propre des Anywhere) et de se comporter en terrain conquis sur des territoires dans lesquels les « locaux » se considèrent comme « chez eux » du fait de leur ancrage historique et familial.

Les soignants travaillent, les cols blancs télétravaillent, les métiers invisibles paraissent soudain essentiels : comment le moment redéfinit-il la carte sociale ?

Le monde du travail est parcouru de longue date par de nombreuses lignes de faille que cette crise va de nouveau souligner. Les fonctionnaires et les salariés des grands groupes ont moins d'inquiétude à avoir sur leur revenu ou sur la pérennité de leur emploi que les salariés des petites entreprises ou les indépendants qui, quoiqu'il ait annoncé le gouvernement, seront dans une situation beaucoup plus délicate à l'issue du confinement. Mais cette épidémie a parallèlement dessiné une nouvelle ligne de partage au sein du monde du travail entre télétravailleurs, actifs continuant d'occuper leur poste de travail sur site et les personnes en chômage technique ou à l'arrêt. D'après une enquête de l'Ifop pour le « JDD », chacun de ces groupes nouveaux pèse à peu près un tiers des actifs. C'est une tripartition inédite qui recoupe en partie les clivages classiques. Près des deux tiers des cadres et professions intellectuelles télétravaillent contre 10 % seulement des employés et ouvriers, qui sont à l'arrêt pour la moitié d'entre eux. Au sein d'une même entreprise parfois, le confinement ne sera pas vécu de la même manière entre les différentes catégories de salariés.

Dans ce contexte, Emmanuel Macron et gouvernement vous paraissent-ils à la hauteur depuis le début de cette crise ?

Mon avis personnel importe peu en la matière, regardons plutôt ce qu'en pensent les Français. Comme on l'a dit, nous sommes dans la phase initiale de la crise et l'opinion publique est dominée par un sentiment d'urgence. La priorité absolue c'est d'éteindre l'incendie. Dans ce climat particulier, un peu plus d'un Français sur deux fait confiance au gouvernement et au président pour faire face à la situation. C'est un

réflexe traditionnel : dans la tempête, on s'en remet au capitaine. Pour autant, des interrogations existent et des critiques commencent à poindre.

On sent que pour l'heure, les polémiques, celles sur le manque de masque ou le manque de tests disponibles, sont contenues. Le gouvernement risque-t-il un effet boomerang lorsque nous serons sortis de la crise ?

Oui, il y a à terme un vrai risque d'opinion. Pour l'heure, les Français serrent les rangs (et les dents) mais de plus en plus s'interrogent, voire éprouvent de la colère sur ce qui apparaît comme une préparation insuffisante qui expose le grand public, mais surtout les professionnels de santé à de vrais risques. Seuls 39 % (contre 54 % une semaine plus tôt) estiment ainsi que le gouvernement donne tous les moyens aux soignants. Autre critique qui monte en flèche, un temps de réaction trop tardif : 29 % des sondés considèrent que le gouvernement a réagi rapidement contre 59 % fin janvier. Au gré de l'attitude du gouvernement dans les prochaines semaines, les critiques peuvent se durcir et le mécontentement se structurer.

Les injonctions contradictoires « restez cloîtrés chez vous » - « faites en sorte que l'économie ne s'effondre pas » vous surprennent-elles ? Sont-elles propres à la France ?

Non, bien sûr nous ne sommes pas les seuls concernés. Face une pandémie inédite, on a senti un flottement du pouvoir dans quasiment tous les pays. Parallèlement à la difficile évaluation de l'ampleur et de la vitesse de propagation de l'épidémie, chaque gouvernement a sans cesse tenté d'arbitrer entre les impératifs de santé publique et la préservation d'une certaine activité économique pour que la casse sociale induite par une mise à l'arrêt du pays soit limitée. D'où ces injonctions contradictoires. En France, celle dont la trace restera sans doute la plus profonde est d'avoir maintenu le premier tour des municipales avant de déclarer le confinement général 24 heures après.

Vous constatiez aussi dans votre livre le recul de la culture scientifique et d'une certaine vision cartésienne du monde ?

Son itinéraire

- Jérôme Fourquet, 47 ans, est politologue. Il est directeur du département « Opinion et stratégies d'entreprises » de l'institut de sondage IFOP depuis 2011.
- Ses travaux portent notamment sur le Front national et, plus largement, sur les comportements et attitudes politiques en lien avec les religions, l'immigration ou les questions d'identité.
- Il est également expert en géographie électorale.

Son actualité

- En 2019, Jérôme Fourquet publie, en collaboration avec Sylvain Manternach, un livre particulièrement remarqué, « L'Archipel français ». Il y décrit la dislocation en cours d'une société française confrontée à l'érosion de son socle catholique et républicain qui a longtemps fondé son unité.
- Il s'ensuit un vaste mouvement de séparatisme social qui se traduit, par exemple, par la sécession des élites, l'autonomisation des catégories populaires et l'instauration d'une société multiculturelle. Il obtient cette année-là le prix du livre politique

Cette crise va-t-elle, selon vous, réconcilier les Français avec la science ?

On peut le souhaiter. Et il est notable de voir que les scientifiques se voient octroyer une large place dans le débat public et médiatique mais aussi dans la chaîne de décision politique, qui les met systématiquement en avant comme pour s'appuyer sur leur légitimité. Avec un temps d'écoute des médias sensiblement accru dans le contexte du confinement, la population suit en quelque sorte un MOOC géant d'épidémiologie et de médecine ! Mais dans le même temps, les réseaux sociaux, principaux vecteurs de propagation des fake news, sont massivement consultés. Et l'on voit se diffuser très rapidement dans le corps social des théories du complot qui prospèrent en cette période de forte inquiétude. En quelques jours, une vidéo accusant l'Institut Pasteur d'avoir fabriqué le Covid-19 a été vue des millions de fois...

« Avec un temps d'écoute des médias sensiblement accru dans le contexte du confinement, la population suit un MOOC géant d'épidémiologie et de médecine ! »

Au total, face à cette épidémie, nous donnons l'impression de vivre un moment de communion collective qui donne l'impression d'une unité retrouvée, loin du séparatisme social que vous décrivez dans votre livre. Vous y croyez ?

Il faut se méfier des assertions du type : « Rien ne sera jamais plus comme avant ». On avait déjà dit cela après la crise de 2008 et notre système économique et financier n'avait pas été réformé ou reconfiguré. On se souvient aussi que les policiers avaient été applaudis par la foule après « Charlie ». On a vu ce qu'il en était advenu par la suite... Il est, de mon point de vue, encore tôt pour se prononcer sur les conséquences d'une telle épreuve. En fonction du déroulement des événements, le Covid-19 pourra contribuer à refabriquer du commun au sein de notre société en réaffirmant l'importance des services publics (notamment de santé), et en réactivant l'idée de solidarité nationale incarnée notamment par la mise à contribution de l'armée pour venir en aide aux régions les plus touchées. Mais parallèlement, comme on l'a dit, le confinement n'est pas vécu de la même manière entre ceux qui sont obligés d'aller travailler la peur au ventre, ceux qui sont à l'arrêt dans leur logement exigu et ceux qui sont allés passer leur confinement au bord de la mer. Idem, lors de la reprise, la situation économique ne sera pas la même entre les salariés des grandes entreprises et les fonctionnaires d'un côté et les intérimaires, les indépendants et les employés des TPE de l'autre. Le coronavirus peut, au total, être soit un antidote... soit un révélateur supplémentaire de l'archipelisation. L'avenir nous le dira.

1) L'Archipel Français, par Jérôme Fourquet. Editions du Seuil, 2019. 384 pages. 22 euros

Edgar Morin « Ressentir plus que jamais la communauté de destins de toute l'humanité »

Quasi-centenaire, le sociologue, éternel optimiste, envisage le confinement comme une occasion inespérée de régénérer la notion même d'humanisme, mais aussi pour chacun d'opérer un tri entre l'important et le frivole.

Confiné, il dit s'être senti « projeté psychiquement dans une communication et une communion permanentes » avec le monde auquel il reste virtuellement connecté. Lui qui a toujours vécu pleinement, dont le siècle d'existence est fait de déplacements perpétuels et d'engagements politiques et intellectuels. Né en 1921, Edgar Morin, sociologue, philosophe, « *humanologue* », dit-il, écrivain mondialement connu, penseur de la « complexité » à l'œuvre abondante et englobante (*La Méthode* est son œuvre majeure), a vécu la Résistance, traversé le XX^e siècle entre émerveillement et révolte. Il revient sur ces deux folles semaines qui ont vu le monde entier touché par la propagation du coronavirus, puis basculer dans l'enfermement généralisé. Le directeur de recherche émérite au CNRS, nonagénaire quasi centenaire à l'optimisme inébranlable et au regard lumineux, voit dans ce moment d'arrêt planétaire l'opportunité d'une « *crise existentielle salutaire* ».

Comment vivez-vous ce moment inédit et grave ?

Nous subissons un confinement physique mais nous disposons des moyens de communiquer en paroles qui nous mettent en communication avec autrui et avec le monde. Au stade actuel, en réaction à l'enfermement, nous nous sommes ouverts, plus attentifs et solidaires les uns aux autres. Ce sont les solitaires sans téléphone ni télé, et surtout les non-confinés, c'est-à-dire les sans-abri, si souvent oubliés du pouvoir et des médias, qui sont les victimes absolues du confinement. En ce qui me concerne, je me suis senti intensément participer, ne serait-ce que par le confinement même, au destin national et au cataclysme planétaire. Je me suis senti projeté plus que jamais, dans l'aventure incertaine et inconnue de notre espèce. J'ai ressenti plus fortement que jamais la communauté de destin de toute l'humanité.

Comment qualifieriez-vous cette crise dans l'histoire que vous avez traversée ?

Nous sommes actuellement soumis à une triple crise. La crise biologique d'une pandémie qui menace indistinctement nos vies et déborde les capacités hospitalières, surtout là où les politiques néolibérales n'ont cessé de les réduire. La crise économique née des mesures de restriction prises contre la pandémie et qui, ralentissant ou stoppant les activités productives, de travail, de transport, ne peut que s'aggraver si le confinement devient durable. La crise de civilisation : nous passons brusquement d'une civilisation de la mobilité à une obligation d'immobilité. Nous vivions principalement dehors, au travail, au restaurant, au cinéma, aux réunions, aux fêtes. Nous voici contraints à la sédentarité et à l'intimité. Nous consommons sous l'emprise du consumérisme, c'est-à-dire l'addiction aux produits de qualité médiocre et vertus illusoire, l'incitation à l'apparement nouveau, à la recherche du plus plutôt que du mieux. Le confine-

ment pourrait être une opportunité de détoxification mentale et physique, qui nous permettrait de sélectionner l'important et rejeter le frivole, le superflu, l'illusoire. L'important c'est évidemment l'amour, l'amitié, la solidarité, la fraternité, l'épanouissement du Je dans un Nous. Dans ce sens, le confinement pourrait susciter une crise existentielle salutaire où nous réfléchirions sur le sens de nos vies.

Face à la pandémie, c'est l'ensemble de notre système qui est ébranlé : sanitaire, politique, économique, et démocratique. Votre travail intellectuel a justement consisté à penser la complexité et la transdisciplinarité.

Ces crises sont interdépendantes et s'entrelient les unes les autres. Plus l'une s'aggrave, plus elle aggrave les autres. Si l'une diminue, elle diminuera les autres. Aussi, tant que l'épidémie ne régressera pas, les restrictions seront de plus en plus sensibles et le confinement sera vécu de plus en plus comme un empêchement (de travailler, de faire du sport, d'aller aux réunions et aux spectacles, de soigner ses sciatiques ou ses dents). Plus profondément, cette crise est anthropologique : elle nous révèle la face infirme et vulnérable de la formidable puissance humaine, elle nous révèle que l'unification technico-économique du globe a créé en même temps qu'une interdépendance généralisée, une communauté de destins sans solidarité.

C'est comme si le monde n'entraîne plus dans nos grilles d'analyse. Les repères intellectuels aussi sont bousculés.

Cette polycrise devrait susciter une crise de la pensée politique et de la pensée tout court. La phagocytation du politique par l'économique, la phagocytation de l'économique par l'idéologie néolibérale, la phagocytation de l'intelligence réflexive par celle du calcul, tout cela empêche de concevoir les impératifs complexes qui s'imposent : ainsi combiner mondialisation (pour tout ce qui est coopératif) et démondialisation (pour sauver les territoires désertifiés, les autonomies vivrières et sanitaires des nations); combiner développement (qui comporte celui, positif, de l'individualisme) et enveloppement (qui est solidarité et communauté); combiner croissance et décroissance (en déterminant ce qui doit croître et ce qui doit décroître). La croissance porte en elle la vitalité économique, la décroissance porte en elle le salut écologique et la dépollution généralisée. L'association de ce qui semble contradictoire est ici logiquement nécessaire.

Notre capacité à « vivre ensemble » est mise à rude épreuve. Est-ce l'occasion de refonder un nouvel humanisme, de restaurer les bases d'une vie commune plus solidaire à l'échelle de la planète ?

Nous n'avons pas besoin d'un nouvel humanisme, nous avons besoin d'un humanisme ressourcé et régénéré. L'humanisme a pris deux visages antinomiques en Europe. Le premier est celui de la quasi-divinisation de l'humain, voué à la maîtrise de la nature. L'autre humanisme a été formulé par Montaigne en une phrase : « *Je reconnais en tout homme mon compatriote* ». Il faut abandonner le premier et régénérer le second. La définition de l'humain ne peut se limiter à l'idée d'individu. L'humain se définit par trois

termes aussi inséparables l'un de l'autre que ceux de la trinité : l'humain c'est à la fois un individu, une partie, un moment de l'espèce humaine, et une partie, un moment d'une société. Il est à la fois individuel, biologique, social. L'humanisme ne saurait désormais ignorer notre lien ombilical à la vie et notre lien ombilical à l'univers. Il ne saurait oublier que la nature est autant en nous que nous sommes dans la nature. Le socle intellectuel de l'humanisme régénéré est la raison sensible et complexe. Non seulement il faut suivre l'axiome « pas de raison sans passion, pas de passion sans raison », mais notre raison doit toujours être sensible à tout ce qui affecte les humains.

Cela supposerait une inversion des valeurs du monde dans lequel nous vivions avant le coronavirus...

L'humanisme régénéré puise consciemment aux sources de l'éthique, présentes dans toute société humaine, qui sont solidarité et responsabilité. La solidarité suscite la responsabilité et la responsabilité suscite la solidarité. Ces sources demeurent présentes, mais en partie taries et asséchées dans notre civilisation sous l'effet de l'individualisme, de la domination du profit, de la bureaucratiation généralisée. L'humanisme

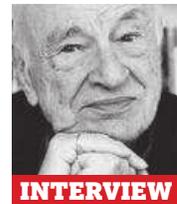
régénéré est essentiellement un humanisme planétaire. L'humanisme antérieur ignorait l'interdépendance concrète entre tous les humains devenue communauté de destins, qu'a créée la mondialisation et qu'elle accroît sans cesse. Comme l'humanité est menacée de périls mortels (multiplication des armes nucléaires, déchaînement de fanatismes et multiplications de guerres civiles internationalisées,

dégradation accélérée de la biosphère, crises et dérèglements d'une économie dominée par une spéculation financière déchaînée), ce à quoi s'ajoute désormais la pandémie virale qui accroît ces périls, la vie de l'espèce humaine et, inséparablement, celle de la biosphère devient une valeur prioritaire.

Ce changement est fondamental ?

Pour que l'humanité puisse survivre, elle doit se métamorphoser. Jaspers avait dit peu après la Seconde Guerre mondiale : « *Si l'humanité veut continuer à vivre, elle doit changer* ». L'humanisme, à mon sens, ce n'est pas seulement la conscience de solidarité humaine, c'est aussi le sentiment d'être à l'intérieur d'une aventure inconnue et incroyable. Au sein de cette aventure inconnue chacun fait partie d'un grand être constitué de sept milliards d'humains, comme une cellule fait partie d'un corps parmi des centaines de milliards de cellules. Chacun participe à cet infini, à cet inachèvement, à cette réalité si fortement tissée de rêve, à cet être de douleur, de joie et d'incertitude qui est en nous comme nous sommes en lui. Chacun d'entre nous fait partie de cette aventure inouïe, au sein de l'aventure elle-même stupéfiante de l'univers. Elle porte en elle son ignorance, son inconnu, son mystère, sa folie dans sa raison, son inconscience dans sa conscience, et chacun porte en soi l'ignorance, l'inconnu, le mystère, la folie, la raison de l'aventure plus que jamais incertaine, plus que jamais terrifiante, plus que jamais exaltante.

Recueilli par SIMON BLIN



DR
INTERVIEW



Les syndicats reviennent en première ligne

Emmanuel Macron devait recevoir, jeudi, les représentants des salariés et du patronat en audioconférence

Il ne se quittent plus – ou presque. Depuis la mi-mars, les leaders syndicaux et patronaux se retrouvent, tous les deux ou trois jours, avec des membres du gouvernement, afin de faire le point sur la crise sanitaire et économique. L'interlocutrice la plus régulière des partenaires sociaux, par visioconférences, reste la ministre du travail, Muriel Pénicaud, mais elle est souvent accompagnée de ses collègues Bruno Le Maire (chargé de l'économie) ou Olivier Véran (solidarités et santé).

Vendredi 27 mars, Emmanuel Macron devait, à son tour, s'adresser aux représentants des salariés et des employeurs, en audioconférence. A l'ordre du jour : les difficultés causées par le confinement et un suivi des mesures de protection mises en place dans les entreprises. « Le chef de l'Etat veut montrer la nécessité d'une unité nationale et sa volonté que les partenaires sociaux y aient toute leur place », décrypte Raymond Soubie, président de la société de conseil Alixio et ex-conseiller social de Nicolas Sarkozy à l'Elysée.

Pour les syndicats et le patronat, qui ont souvent eu le sentiment d'être pris pour quantité négligeable au cours du quinquennat, c'est un retour au premier plan, provoqué par des circonstances exceptionnelles. En quelques jours, le télétravail est devenu la norme pour des millions de personnes, tandis que d'autres ont été placées en chômage partiel ou ont dû, au contraire, continuer de se rendre sur leur lieu de travail.

Des concessions de l'exécutif

« Si, dans un contexte de cette nature, on n'était pas consultés, il y aurait lieu de s'inquiéter », constate Yves Veyrier, secrétaire général de Force ouvrière. Dans une période inédite, « c'est la moindre des choses qu'il y ait un dialogue avec les corps constitués », confie François Asselin, président de la Confédération des petites et moyennes entreprises. « Il y a une volonté de bien faire, renchérit Alain Griset, le président de l'Union des entreprises de proximité. Il s'agit maintenant de s'assurer de la bonne mise en application des décisions prises. » « Il faut que ce soit efficace », ajoute M. Asselin.

Emmanuel Macron, à Mulhouse, le 25 mars.

MATHIEU CUGNOT/
POOL VIA REUTERS



« L'exécutif a besoin de sentir ce qui se passe dans le monde économique et social »

GEOFFROY ROUX DE BÉZIEUX
président du Medef

Disposant de relais sur tout le territoire, les acteurs sociaux font office de capteurs. « Il y a un vrai besoin pour l'exécutif de sentir ce qui se passe dans le monde économique et social, un besoin de capillarité au jour le jour », dit Geoffroy Roux de Bézieux, le président du Medef. Particuliers employeurs, saisonniers, aides à domicile, chômeurs en fin de droits... Sur beaucoup de sujets, des réponses spécifiques ont été trouvées après discussions entre les protagonistes.

La question d'un confinement plus strict a, elle aussi, été posée : faut-il ne faire tourner que les secteurs vitaux ? Cette solution a été écartée, même si plusieurs syndicats plaident en ce sens. « Ils tiennent un discours contradictoire, qui consiste à dire, à la fois "restez chez vous" et "vous devez continuer à travailler" », dénonce Céline Verzeletti (CGT). C'est un

gros point d'achoppement, selon nous, car, en définitive, de très nombreuses personnes risquent de contracter le virus, faute d'être suffisamment protégées là où elles exercent leur activité. »

Enfin, le projet de « loi d'urgence pour faire face à l'épidémie » a occupé les conversations puisqu'il change, momentanément, des dispositions en matière de droit

du travail. Au départ, ce texte prévoyait, entre autres, que l'employeur puisse imposer à ses personnels de prendre ou de différer des congés payés, pendant une période provisoire. Finalement, l'exécutif a accepté que cette faculté ne soit donnée que si un accord d'entreprise ou de branche a été conclu, au préalable.

Mais d'autres dérogations sont introduites, dans des secteurs « jugés essentiels à la continuité de la vie économique et à la sûreté de la nation », sans nécessiter un compromis entre le patron et les représentants des salariés. Ainsi, la durée de travail hebdomadaire pourra être portée à soixante heures (contre quarante-huit aujourd'hui), de façon unilatérale, jusqu'à la fin de l'année.

Les centrales syndicales font la moue. Tous les changements apportés par la « loi d'urgence »

auraient dû découler de « la négociation collective », estime Cyril Chabanier, le président de la CFTC. Au fond, juge M. Veyrier, le gouvernement n'a pas vraiment changé de logiciel : « Ils ont une propension au dirigisme social avec l'idée qu'ils savent mieux que les interlocuteurs sociaux, c'est leur marque de fabrique depuis le début. » « J'attends de voir où on va faire appliquer soixante heures, s'agace Laurent Berger, le secrétaire général de la CFDT. Dans l'agroalimentaire, c'est physiquement impossible. »

Prise de hauteur

Le leader cégétiste a écrit, jeudi, à Mme Pénicaud pour demander des garanties sur la mise en application de la loi d'urgence. La ministre lui a répondu, dans un courrier, que « chaque secteur d'activité concerné par ces dérogations fera l'objet d'un décret, dont la validité

sera définie sur une période stricte-ment limitée ». Elle affirme être d'accord avec « la nécessité d'impliquer les partenaires sociaux des champs concernés dans l'élaboration de chaque décret sectoriel ».

A ce stade, les organisations de salariés expriment leurs critiques à bas bruit. « Les partenaires sociaux semblent donc jouer le jeu de la responsabilité et prendre de la hauteur, ce qui n'est pas sans rappeler l'attitude des syndicats au début des deux guerres mondiales », commente Dominique Andolfatto, chercheur en sciences politiques à l'université de Bourgogne-Franche-Comté. Toutefois, contrebalance-t-il, « la compréhension à l'égard de la situation politique n'empêche pas que des désaccords, plus ou moins importants, se creusent ». ■

RAPHAËLLE BESSE DESMOULIÈRES
ET BERTRAND BISSUEL

Les recours contre le premier tour des municipales se multiplient

Pour répondre aux contestations, le gouvernement a décidé d'assouplir dans une ordonnance les délais de procédure en matière de recours

La lumière commence à se faire, mais le casse-tête est loin d'être réglé. L'ordonnance 2020-305 du 25 mars « portant adaptation des règles applicables devant les juridictions de l'ordre administratif », publiée jeudi 26 mars au Journal officiel, lève l'incertitude qui régnait jusqu'à présent quant aux délais de recours contre le premier tour des élections municipales. En effet, l'article R. 119 du code électoral prévoit que « les réclamations contre les opérations électorales doivent être consignées au procès-verbal, sinon être déposées (...) au plus tard à 18 heures le cinquième jour qui suit l'élection ».

Or, compte tenu des circonstances exceptionnelles dans lesquelles s'est tenu, dimanche 15 mars, le premier tour des élections municipales – et de la baisse générale, de l'ordre de 20 points, du taux de participation –, de multiples contestations ne cessent de surgir, considérant que la sincérité du scrutin en a été altérée. Par ailleurs, en raison de l'urgence sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, l'installation des conseils

municipaux, dans les 30 048 communes pourvues dès le premier tour, a été différée, tout comme l'organisation du second tour.

Si la tenue du scrutin est possible avant la fin du mois de juin, la date en sera fixée par décret au plus tard le 27 mai. Dans l'intérim, les équipes municipales en place, même dans les communes où le premier tour a été conclusif, continuent d'exercer les responsabilités qui leur incombent dans cette période si particulière. Mais, alors que les maires ont montré, au fil des dernières crises qu'a traversées le pays, dont celle du coronavirus, qu'ils jouent un rôle primordial, cette question de la démocratie locale ne peut être ignorée.

Pour répondre à l'afflux de contestations, le gouvernement, dans son ordonnance du 25 mars, a donc décidé d'assouplir les délais de procédure en matière de recours contre les opérations électorales du premier tour. Ceux-ci pourront être formés « au plus tard à 18 heures le cinquième jour qui suit la date de prise de fonctions des conseillers municipaux

et communautaires élus dès ce tour ». De ce fait, alors que le délai initial de recours était expiré depuis le 20 mars, il courra désormais jusqu'au cinquième jour suivant l'installation des nouveaux conseils municipaux. Si celle-ci peut avoir lieu plus tard, il ne fait aucun doute que la crise sanitaire due à l'épidémie de Covid-19 et les conditions d'organisation du premier tour ont biaisé le résultat du scrutin. Particularité de ces recours, ils ne contestent pas le

Tenue du scrutin contestée

Il est difficile, à ce stade, d'évaluer le nombre de recours qui seront déposés devant les juridictions administratives. A plus forte raison avec ce nouveau délai qui vient d'être accordé. Toutefois, pour la quasi-totalité des candidats en ayant déjà formé, il ne fait aucun doute que la crise sanitaire due à l'épidémie de Covid-19 et les conditions d'organisation du premier tour ont biaisé le résultat du scrutin. Particularité de ces recours, ils ne contestent pas le

résultat du vote – dans ce cas, il est rare que les tribunaux annulent le résultat d'une élection, sauf à ce qu'une manoeuvre frauduleuse soit avérée ou si le non-respect des règles électorales le justifie, compte tenu d'un faible écart de voix.

Ils contestent le principe même de la tenue du scrutin, estimant, à l'instar de Frédéric Nion, maire sortant de Conches-sur-Gondouire (Seine-et-Marne), que le contexte « a nécessairement dissuadé de nombreux électeurs, notamment âgés, de se déplacer pour une élection locale, ce qui fausse la sincérité du scrutin, et plus généralement le principe même de l'expression du suffrage universel et égal », selon ses propos rapportés par l'AFP.

Dans cette commune de 1750 habitants, le taux de participation au premier tour est passé de 71,4 % en 2014 à 60,1 % en 2020, et le maire (Les Républicains), élu avec 55,3 % des voix au second tour en 2014, n'en a recueilli que 36,9 % le 15 mars contre 63,1 % à son adversaire. Le « contexte », dans ce cas, suffit-il à expliquer la défaite ? Autre exemple rapporté

par l'AFP : celui de Renaud George, maire sortant de Saint-Germain-au-Mont-d'Or (Rhône). Elu au premier tour en 2014 avec 58,5 % des suffrages, celui qui était par ailleurs directeur de campagne de Gérard Collomb dans la métropole de Lyon s'est incliné, le 15 mars, devant une candidate écologiste en ne recueillant que 45,4 % des voix. Dans le même temps, la participation a chuté de 26 points, passant de 65,6 % à 39,5 % des inscrits. « Plus de cinq cents personnes qui avaient voté en 2014 ne l'ont pas fait, c'est juste "énormissime" », s'insurge l'élu, encaissant mal son score.

Abstention record

Dans le Sud-Ouest, ce sont dix-neuf communes des Pyrénées-Atlantiques, des Landes, des Hautes-Pyrénées et du Gers qui, à ce stade, sont concernées par des recours déposés au tribunal administratif de Pau, soit par des élus sortants, soit par des citoyens, pour des motifs divers, pas nécessairement liés aux conditions d'organisation du scrutin. Le tribunal administratif d'Orléans in-

dique, quant à lui, que des recours ont été déposés dans sept communes d'Eure-et-Loir.

Cette multiplication des recours touche également les outre-mer. En Guyane, pas moins de treize requêtes, concernant neuf communes, ont été déposées devant le tribunal administratif. Dans la plupart des cas, les motifs invoqués sont d'ordre classique. En ce qui concerne Cayenne, l'auteur en est Mickaël Mancée, un des principaux porte-parole du mouvement social du printemps 2017, qui avait constitué une liste, battue dès le premier tour par celle de la maire sortante, Marie-Laure Phinera-Horth.

Toutefois, pour l'ancien chef de file des « 500 frères », fer de lance du mouvement de 2017, cette élection a été tronquée, et le résultat du vote faussé du fait de l'abstention record (68,7 %). Même motif pour un recours en annulation déposé par un candidat à Iracoubo, une commune de 1800 habitants où vit une importante communauté amérindienne. ■

PATRICK ROGER

Quand j'ai entendu cette phrase, je me suis dit « *les pauvres* »... Il y a certes eu des soutiens aux veuves de guerre, aux orphelins, et les anciens combattants se sont organisés pour défendre leurs droits. Mais globalement, ils sont restés parmi les perdants du conflit. De façon plus générale, les promesses de démocratisation ont donné très peu de choses.

S'agissant de Clemenceau, il arrive à la tête du gouvernement en novembre 1917. Il se préparait depuis longtemps, avec son journal, son activité de sénateur et ses amis dans les assemblées et dans l'armée. Lorsqu'il est investi, il bénéficie d'une majorité qui ne bougera plus jusqu'à la fin du conflit. Seuls les socialistes et quelques marginaux ont voté contre lui. Cela dit, il a toujours répondu aux questions en séance publique, aux convocations des commissions, de façon cohérente avec sa défense du pouvoir du Parlement avant d'être président du Conseil.

Le gouvernement exonère les actionnaires de toute solidarité

PAR MARTINE ORANGE
LE VENDREDI 27 MARS 2020

En pleine crise sanitaire qui menace de se transformer en crise économique, le gouvernement a décidé de dispenser les actionnaires de solidarité. Même en cas d'aide d'État, il n'exige pas que les entreprises renoncent à verser des dividendes.

Manifestement, le gouvernement a du mal à tirer quelques leçons de la crise de 2008, dès qu'il s'agit du capital. Alors que le gouvernement américain prévoit expressément que les entreprises qui procèdent à des rachats d'actions et distribuent des bonus seront exclues du plan de relance de 2 000 milliards de dollars qu'il s'appête à lancer, que le gouvernement allemand demande à tous les groupes de renoncer à leurs dividendes et à leurs bonus, que le gouvernement suédois a interdit à ses banques de verser

le moindre dividende cette année afin de préserver leur trésorerie, le gouvernement français se tait. Il ne demande rien.



Aucune contrepartie, aucune conditionnalité n'est imposée aux entreprises qui vont demander la garantie de l'État sur leurs prêts, dans le cadre du plan d'aide de 300 milliards d'euros qu'il a annoncé le 24 mars. Même pas sur les dividendes. « *Je demande à toutes les entreprises, notamment les plus grandes, de faire preuve de la plus grande modération sur le versement des dividendes. C'est un moment où tout l'argent doit être employé pour faire tourner les entreprises* », s'est contenté d'avancer prudemment le ministre des finances, Bruno Le Maire, laissant à tous les groupes la liberté d'agir. Car l'État, selon la doctrine du gouvernement, ne saurait rien exiger des entreprises, ne peut s'immiscer dans leur gestion.

« *Ce qui me frappe dans le discours de Bruno Le Maire, c'est cette mise en scène de la faiblesse de l'État vis-à-vis de certains. Le gouvernement remet en cause les acquis sociaux, le droit du travail dans les ordonnances. En revanche, il refuse de rétablir l'ISF ou même de remettre en cause les dividendes. Il porte une injustice sociale incroyable, à un moment où il y a*

besoin de montrer de la solidarité », relève l'économiste et eurodéputée, membre de Place publique, Aurore Lalucq.



Bruno Le Maire, le 25 mars. © AFP

À un moment où l'appareil productif tourne à 25 %, alors même que les entreprises sont dans une incertitude sans précédent, qu'une récession qui pourrait être de grande ampleur menace, que nombre d'emplois sont menacés, que l'État se porte au secours de l'ensemble de l'économie, qu'il paie tout chômage partiel, n'est-il pas alors raisonnable de demander aux actionnaires de prendre aussi leur part et de renoncer à leurs dividendes ? Leurs profits doivent-ils prévaloir sur nos emplois, notre économie, nos vies ? Car pour toutes les entreprises, la priorité actuelle, c'est le cash, la trésorerie nécessaire pour pouvoir se maintenir à flot dans cette période sans visibilité. Tous les groupes qui le peuvent sont en train d'activer les lignes de crédit afin de s'assurer d'avoir les ressources nécessaires. Se priver d'importants moyens financiers qui se chiffrent parfois en centaines, voire en milliards, constitue un risque certain.

Déjà des syndicats plaident pour que les actionnaires se montrent solidaires des salariés et des entreprises. Les appels sont particulièrement nombreux dans les groupes où l'État est actionnaire. Alors que plusieurs usines sont à l'arrêt, la CFDT du groupe Safran [équipementier aéronautique détenu à hauteur de 11,4 % par l'État – ndlr] a ainsi adressé une lettre au président du conseil d'administration du groupe pour demander que les actionnaires renoncent au versement de 1 milliard d'euros de dividendes « *au nom de la solidarité et afin de permettre un meilleur amortissement économique de cette crise* ».

De même, cinq syndicats (CGT, CFDT, CFE-CGC, FO, CFTEC) d'Engie, détenu à 24 % par l'État, ont écrit à Bruno Le Maire pour réclamer la suppression du dividende pour l'année 2019 et une politique de distribution proportionnelle des dividendes dans les années futures (Engie est allé jusqu'à distribuer plus que son résultat net dans des années antérieures). « *Face à cette situation de pandémie, le Groupe ENGIE doit tout mettre en œuvre pour sécuriser ses flux de trésorerie afin d'accompagner ses clients et ses fournisseurs dans des délais de paiement adaptés mais également participer à la relance rapide de l'économie nationale dès la sortie de cette pandémie* », écrivent-ils.

« *Alors qu'ADP a mis une grande partie du personnel en chômage partiel, il n'est pas possible que le groupe verse 62 % de son résultat à ses actionnaires. Il faut annuler le versement du dividende prévu* », ajoute de son côté Daniel Bertone, responsable CGT d'ADP.

Demander aux actionnaires de renoncer à leurs dividendes ? L'argument semble inaudible au sein du gouvernement. « *Les entreprises doivent payer leurs fournisseurs. Et les actionnaires sont des fournisseurs de capitaux* », a expliqué un membre de la direction du Trésor lors de la conférence présentant le 24 mars le plan de soutien de l'État aux entreprises. Cette réflexion illustre à elle seule la fausseté intellectuelle qui règne au sein de l'appareil de l'État, visant à faire passer un actionnaire du statut de propriétaire acceptant des risques et des aléas à celui de créancier en vue d'imposer un principe non négociable, selon le dogme : le dividende est non négociable dans une entreprise, c'est un dû.

Il y a longtemps que les actionnaires ne sont plus « fournisseurs directs de capitaux » des entreprises. Il n'y a pratiquement plus aucune augmentation de capital ces dernières années, et le marché primaire, celui où des actions nouvelles sont émises, a disparu, de l'aveu même de l'Autorité des marchés financiers (AMF). « *Partout les introductions en*

bourse ont été décevantes, voire en net repli. Si, à Paris, elles sont plus nombreuses qu'en 2017 (34 contre 28), elles concernent des valeurs de plus petite taille et ont collecté moins de capitaux nouveaux (1,1 milliard d'euros contre 2 en 2017). De même, les émissions de titres de capitaux sont en recul, avec seulement 2 milliards levés (au lieu de 14 milliards en 2017) », indique **l'autorité boursière dans son rapport de 2018, le dernier disponible.**

Dans la sphère financière, l'entreprise n'est plus souvent que le sous-jacent obligatoire pour justifier tous les paris sur le marché secondaire, toutes les spéculations. Loin de financer les entreprises, les actionnaires sont devenus au contraire les grands bénéficiaires du capital, pour des montants toujours plus élevés. Le taux de distribution des profits atteint des records. Les entreprises françaises du CAC 40 figurent parmi les premières de la classe : en 2019, elles ont distribué 49,2 milliards d'euros de dividendes, soit en moyenne 58 % de leurs bénéfices, **selon la Lettre Vernimmen de janvier.**

À cela s'ajoutent les rachats d'action, une véritable destruction capitaliste puisque les actions sont rachetées par les groupes, souvent en s'endettant, pour ensuite être annulées afin de faire monter les cours, et d'afficher un ratio plus flatteur de rentabilité du capital. En 2019, les groupes du CAC 40 ont ainsi dépensé 11 milliards d'euros dans cet exercice.

En se portant garant auprès d'un certain nombre d'entreprises, l'État tient d'une certaine façon le rôle normalement dévolu aux actionnaires : assurer la pérennité des groupes. Les experts du monde financier le reconnaissent sans difficulté. « *Être aidé par l'État et verser en même temps des dividendes, cela fait bizarre* », dit Loïc Dessaint, directeur général de Proxinvest.

« *Pour les groupes qui demandent le soutien de l'État – on peut penser à Vallourec, Compagnie générale de géophysique (CGG), Air France, certains équipementiers automobiles et parapétroliers notamment –, la question*

ne devrait même pas se poser. Si l'État les aide, ils n'ont pas à verser de dividendes. D'ailleurs, je pense qu'ils n'en ont pas les moyens pour la plupart d'entre eux », renchérit Frédéric Genevri, cofondateur du cabinet d'analyse financière OFG Recherche.

Interdire aux banques de verser des dividendes et des bonus

Mais pour les autres, la solidarité est-elle de mise ? La réponse, selon eux, doit se faire au cas par cas. « *Dans de telles circonstances, l'essentiel c'est la survie de l'entreprise. Les salaires passent avant les actionnaires* », dit Colette Neuville, responsable de l'association de défense des actionnaires minoritaires (Adam). « *Mais cela doit se décider en fonction de chaque entreprise, en toute transparence.* »

Certains groupes sont convaincus par cette analyse. Lundi, Airbus, en première ligne dans la crise du transport aérien, a annoncé qu'il renonçait à tout versement de dividendes cette année, afin de préserver ses disponibilités financières. Dans la foulée, le groupe Unibail-Rodamco, gestionnaire d'immobilier commercial, lui aussi très touché par les mesures de confinements imposées dans toute l'Europe mais aussi par la baisse dans les centres commerciaux avant même l'épidémie de Covid-19, a déclaré qu'il suspendait tout dividende cette année. C'est aussi le cas d'Europcar, de Lufthansa, etc.



Patrick Pouyanné, PDG de Total. © Reuters

Pour quelques grands groupes, la position est déjà tranchée : les dividendes seront maintenus, quoi qu'il arrive. Lundi, le groupe Total a versé le dernier acompte sur ses dividendes pour l'année 2019. « *Nous avons déjà versé les trois quarts auparavant. Nous n'avons aucune marge de manœuvre* », explique une porte-parole

du groupe pétrolier. Touché par un cours du baril qui frôle désormais les 20 dollars – bien loin du cours des 50 dollars sur lequel le groupe a bâti tous ses plans de financement –, Total a annoncé en même temps qu'il renonçait à sa politique de rachat d'actions qu'il mène avec assiduité depuis des années. Mais il n'en est pas à parler de réviser sa politique de distribution, qui fait partie du socle de sa stratégie depuis des années.

Se sentant lui aussi hors d'atteinte, L'Oréal a répété qu'il maintenait ses dividendes, tout comme Vinci. Donnant le ton pour tout le monde bancaire, le directeur général de la Société générale, Frédéric Oudéa, par ailleurs président de la Fédération bancaire française, a répété que sa banque ne faillirait pas à ses traditions, respectées même au moment de l'affaire Kerviel : elle versera bien des dividendes cette année. « *La moindre des choses, ce serait d'interdire aux banques de verser des dividendes et des bonus et de leur demander de réinjecter ces sommes dans leur capital. C'est cela qui serait raisonnable* », relève Aurore Lalucq. La fédération bancaire européenne, présidée par Jean-Pierre Mustier, PDG d'Unicredit et ancien rival de Frédéric Oudéa, ne dit pas autre chose. **Après discussion avec le régulateur bancaire européen**, elle demande aux banques européennes de ne pas distribuer de dividende ni de procéder à des rachats d'actions.

D'autres cas sont encore plus problématiques. Le groupe Publicis, qui a démontré dans les ralentissements précédents son caractère procyclique, a décidé, quoi qu'il en coûte, de maintenir ses dividendes. De même, le groupe Lagardère, qui a enregistré un bénéfice net de 11 millions, après frais de restructurations, a prévenu qu'il verserait bien des dividendes. Tout juste a-t-il accepté de les réduire de 30 %, en raison des circonstances exceptionnelles. Une nouvelle fois, l'endettement personnel d'Arnaud Lagardère (204 millions d'euros selon le *Financial Times*), qui a justifié la vente de sa participation dans Airbus dans des conditions fiscales exceptionnelles, la

liquidation de pans entiers du groupe et le versement de 4,4 milliards d'euros de dividendes entre 2006 et 2019, est mis en avant pour expliquer cette politique.



Frédéric Oudéa, directeur général de la Société générale. © AFP

Pour justifier leur politique, les grands groupes avancent l'excuse des fonds de pension et des assureurs, qui doivent eux aussi « *assurer le versement de retraite et de rente à leurs clients* », la nécessité de maintenir un actionnariat stable, la crainte des OPA. Un argument sans valeur, selon Colette Neuville. « *Je me suis longtemps battue contre tous les dispositifs de protection dans les sociétés. Mais en dehors des nationalisations, l'État a tous les moyens [décision de conformité de l'AMF, golden share, droit d'agrément] pour protéger les secteurs stratégiques, s'il le veut.* »

Alors que de nombreux groupes, sous le choc de l'arrêt total de l'économie, réfléchissent encore sans avoir arrêté leur position, tous demandent du temps pour y voir clair. Saint-Gobain a ainsi décidé de se donner du temps. Le groupe, qui a mis certaines de ses usines en chômage partiel, s'est fixé jusqu'à fin avril afin de mieux comprendre la situation et d'arrêter sa position. « *La difficulté, c'est le moment. Cela fait quelques jours que nous expliquons à Bercy qu'il n'y a pas d'urgence à tenir les assemblées générales d'actionnaires. [Ce sont elles seules qui peuvent approuver les dividendes et les rémunérations des dirigeants – ndlr]. Car il n'y a pas la visibilité nécessaire pour se faire une idée exacte de la situation. Cela ne sert à rien de se mettre en stress sur la liquidité. Les actionnaires doivent être responsables. Mais il leur faut pour cela avoir les informations nécessaires pour comprendre la situation* », explique Loïc Dessaint, directeur général de Proxinvest.

Le gouvernement semble avoir entendu une partie de l'argumentation. Dans les ordonnances sur l'état d'urgence sanitaire, il a prévu que les entreprises seraient autorisées à reporter leur assemblée générale d'actionnaires jusqu'à la fin septembre au lieu de fin juin, comme le stipule normalement la loi. Mais à la condition que les comptes n'aient pas été certifiés avant le 12 mars. Renault a déjà dit qu'il allait reporter son assemblée générale afin d'être en mesure d'avoir une vue plus complète de sa situation.

Compte tenu des restrictions temporaires posées, de nombreuses assemblées générales sont censées se tenir avant. L'ordonnance prévoit qu'elles puissent se tenir en vidéoconférence, à huis clos, afin de ne pas « *entraver la marche des entreprises* » en ces temps de confinement. Ce qui illustre une fois de plus la vision que se fait le gouvernement du contrôle du pouvoir. « *Cela pose un vrai problème pour le fonctionnement de la démocratie actionnariale. Il n'y aura pas de débat, pas de questions orales, pas de possibilité d'amendement. Ce qui constitue le droit normal des actionnaires* », réagit Colette Neuville.

Pour les directions qui ont eu à connaître ces dernières années des assemblées générales houleuses, au cours desquelles des actionnaires contestaient leur stratégie et surtout leur politique de rémunération, cette possibilité est providentielle. Covid-19 ou pas, nombre d'assemblées générales vont se tenir à la date prévue. Les dirigeants auront les mains libres, sans contrôle, comme le gouvernement les y autorise. Pour eux, l'épidémie de Covid-19 n'est qu'une parenthèse.

Au Venezuela, l'union nationale n'est pas à l'ordre du jour

PAR ADRIEN GALPIN

Covid : masquarade et prise de tests

Le manque de masques, de tests et de tenues était annoncé depuis des années...

Des dépisteurs très dépités

APRÈS la pénurie de masques, celle des écouvillons ! Cette sorte de Coton-Tige se révèle indispensable pour effectuer des prélèvements nasaux et, donc, des tests de dépistage. Or, dans le Grand-Est, le CHU de Strasbourg commence à en manquer, et l'italien Copan, leader du secteur, est débordé de commandes. Pour tout arranger, les tubes spéciaux destinés à recueillir les prélèvements semblent également se raréfier. En revanche, pas trop d'inquiétude sur la quantité de machines disponibles pour les analyses.

Élevage en bactéries

A Strasbourg, les personnels soignants présentant des symptômes ont pu se faire tester dans des labos privés. Bilan : de 40 à 45 % de cas positifs...

Autre gros souci : les réactifs. Pour réaliser un test, des enzymes spécifiques sont nécessaires, qui permettent d'amplifier la réaction. Comme l'a reconnu le directeur général de la Santé, tous proviennent de Chine ou des USA, qui contingentent leurs livraisons. « Ces enzymes, explique le Pr Patrick Berche, de l'Académie de médecine, sont produites à partir de bactéries qui poussent à haute température

(80-90 °C), et c'est long ! » Bio-Mérieux s'est lancé dans l'aventure, et les premières livraisons sont attendues très vite.

Scanners de la guerre

Autre « gisement de tests » : les 1 200 scanners de France. Chacun d'eux peut effectuer plusieurs dizaines d'examens par jour. Soit une capacité théorique de dizaines de milliers de tests par jour (il y a d'autres urgences à assurer). Aujourd'hui, une bonne partie de ce parc reste sous-utilisée.

Pour la sortie de confinement, l'espoir repose désormais sur la mise au point de tests permettant de détecter les anticorps, et donc la population déjà guérie, qui est, en principe, immunisée et non contagieuse. Les personnes concernées pourraient ainsi reprendre leurs activités normales, sans crainte pour leur santé ou celle des autres.

L'élaboration de ces tests mettant en évidence les anticorps produits par l'organisme pour se défendre risque pourtant de demander du temps. « Une fois qu'ils seront au point, espère le Pr Berche, leur fabrication devrait être assez simple, car elle repose principalement sur la culture de virus inactivés. » Vivement que ça pousse !

Hervé Liffra



Un rapport de 2019 réclamait 1 milliard de masques

C'EST UN RAPPORT qui n'a guère ému les autorités sanitaires. Novembre 2016 : le stock de Tamiflu constitué durant la grippe H1N1 atteignant sa date de péremption, la Direction générale de la santé (DGS) demande à Santé publique France « un avis relatif à la stratégie d'utilisation des antiviraux pour faire face à une pandémie ». L'infectiologue Jean-Paul Stahl, qui, à l'époque, présidait le groupe d'experts planchant sur la question, explique au « Canard » : « On a décidé d'élargir le sujet à la question des masques. »

De réunions en commissions, nos savants ne rendent leur copie qu'en mai 2019 (1). Et concluent que, « en cas de pandémie, le besoin en masques est d'une boîte de 50 masques par foyer ». Mieux : « en cas d'atteinte de 30 %

de la population », il faudrait « 20 millions de boîtes ». Soit 1 milliard de masques !

Nos experts ne réclamaient toutefois pas une réserve équivalente : « L'importance du stock est à considérer en fonction des capacités d'approvisionnement garanties par les fabricants. » Des capacités qui, on l'a vu, ont été finement appréciées par les autorités sanitaires... Quelle suite a été donnée à ce rapport ? « On l'a rendu à Santé publique France, qui l'a remis à la DGS », répond Jean-Paul Stahl. Après, je ne sais pas si ça a servi à caler une table au ministère... »

Où le bureau d'Agnès Buzyn ?

(1) - Avis d'experts relatif à la stratégie de constitution d'un stock de contre-mesures médicales face à une pandémie grippale.

Le professeur Raoult menacé par un vengeur masqué

QUI en veut au professeur Raoult ? Le 1^{er} mars à 22 h 30, le patron, à Marseille, du plus grand centre de recherche français sur les maladies infectieuses reçoit sur son portable cet appel anonyme : « Raoult, tu vas arrêter de dire des conneries d'ici demain 14 heures, sinon tu verras. » Rebelote le lendemain à 8 h 22, cette fois par SMS : « Moins de quatre heures pour te rétracter sur la chloroquine. »

Mail infesté

Cinq jours plus tôt, commentant une étude scientifique chinoise sur l'efficacité de cet antipaludéen contre le Covid-19, cet infectiologue de renommée mondiale avait publiquement vanté les mérites thérapeutiques de la chloroquine dans le traitement du coronavirus. Saisi par le professeur d'une plainte contre X pour « menaces de mort » (sic) et « acte d'intimidation envers un chargé de mission de service public », le parquet de Marseille a ouvert une enquête.

Selon les infos du « Canard », le portable à l'origine des appels malveillants a été identifié : il

fait partie de ceux mis à la disposition des médecins du CHU de Nantes. Le parquet nantais, qui a récupéré l'affaire, cherche désormais à déterminer à quel toubib il était attribué. Parmi leurs sujets d'intérêt, un infectiologue de l'hôpital qui, le 1^{er} mars au soir, avait adressé un e-mail d'insultes à Didier Raoult, l'attaquant pour ses déclarations sur la chloroquine.



« Ce praticien est aussi l'auteur (ou le coauteur) de multiples études financées par des laboratoires. Contacté par le « Canard », l'intéressé s'est confiné dans le silence. »

D. H. et C. L.

Le CAC 40 testé positif aux dividendes

LA CRISE CORONA-bourrière ne ruine pas tout le monde. En tout cas, pas les malins qui achètent des actions à tour de bras pour encaisser un pactole très rapidement. Explication : si les cours se sont effondrés, les dividendes, fixés avant la débâcle, sont restés inchangés. Très élevés, donc, l'année 2019 ayant été faste pour le CAC...

Conséquence : à leur prix actuel, les actions offrent des rendements de rêve. Qui a acheté, le 23 mars, une action PSA à 10,77 euros empochera, après la tenue de l'assemblée générale du 14 mai, un dividende de 1,23 euro – soit un profit de 11,5 % pour un placement de moins de deux mois. C'est encore plus la fête à la Société générale ou à la BNP, où le rendement avoisine les 12 %. Et chez Lagardère : 14,5 % ! Soit, en deux mois, 29 fois le rapport du Livret A sur un an. Tous les grands groupes du CAC 40 s'apprentent ainsi à verser des dividendes plantureux, et, avec un modeste 9,75 %, Total ferait presque pitié.

Méfiance, tout de même : cette générosité pourrait, sait-on jamais, donner une image de profiteur de crise. Airbus a donc annoncé, le 23 mars, qu'il annulait cette année tout versement de

dividende. Selon un porte-parole de Bercy, Bruno Le Maire a poussé la direction de la boîte (dont l'Etat détient encore 11 %) à la « modération ».

« Ce sera notre position dans toutes les entreprises où l'Etat a des participations », précise ce porte-parole. Même chez CNP Assurances – dont La Poste détient 62 % – et qui promet un dividende à... 14 % ?

Prime virale

Pas sûr non plus que les actionnaires – qui fixent, en assemblée générale, le montant du dividende – goûtent ces conseils de frugalité. Et notamment pas les fonds de pension (plus d'un tiers des actionnaires du CAC 40), qui voient dans un gros dividende une compensation partielle de la chute du prix des actions qu'ils détiennent. Sans parler des groupes qui s'estiment quittes avec la solidarité. Ceux de la grande distribution, notamment, qui vont verser au personnel une « prime d'épidémie » de 1 000 euros. Ou PSA, qui a annoncé une prime de bons résultats d'au moins 4 100 euros par salarié.

Et on voudrait que les actionnaires soient mis à la diète pendant que les salariés se gobeignent ?

Hervé Martin

LA PSYCHOSE S'INSTALLE



Ebola, le coup de semonce qui a tonné dans le vide

POURQUOI la France, qui, en 2011, avait 1 milliard de masques chirurgicaux en stock, n'en possédait plus que 140 millions – dont zéro masque FFP2 – en 2019 ? Vendredi 20 mars, sur BFMTV, Sibeth Ndiaye a décrypté une stratégie de génie : « A partir de 2011, après la grippe H1N1, il a été décidé que nous n'avions plus besoin de stock de cette nature, car les productions mondiales étaient suffisantes (...) en cas de pandémie. »

Comme si les usines, en Chine et ailleurs, n'allaient pas se trouver en surchauffe à la moindre épidémie ! Preuve avait pourtant déjà été faite, en 2015, avec le terrifiant virus Ebola, que s'en remettre à cette doctrine était légèrement audacieux...

En septembre 2015, lors d'un colloque de la Réserve sanitaire, Laurent Théveniaud, l'un des responsables de

l'Établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires (Eprus), chargé alors de gérer les stocks d'Etat, narrait par le menu la « bataille mondiale des tenues de protection » qui venait de se jouer. Dans une vidéo toujours en ligne, il maniait l'humour du bienheureux réchappé de la catastrophe.

Armure en papier

En plein mois d'août, l'« administration » lui avait demandé de trouver « sans délai » 20 000 combinaisons (avec masques respiratoires – celles dont disposent les soignants chinois face au coronavirus...), plus des gants, des lunettes de protection et des surbottes, pour des réservistes sanitaires partant en Afrique. Objectif : endiguer ce virus hautement mortel et éviter qu'il franchisse les frontières. Seule-

ment voilée, au même moment, le monde entier, affolé, avait besoin de tenues similaires. Tiens, tiens, cela rappelle quelque chose...

« Les réservistes allaient partir, des hospitaliers s'affolaient (...), racontait ce pharmacien, et rien : le marché était totalement saturé. Un jour, un fournisseur avait découvert un stock exceptionnel en Pologne, au Portugal, en Angleterre. Très vite, on se rendait compte (...) que ce stock n'avait jamais existé ou qu'il avait été capté par quelqu'un de plus rapide. » Un autre jour, « on m'a appelé en me disant qu'une usine en Chine pouvait fabriquer 3 000 surbottes par semaine (...), la matière première était manquante, les machines en cours de développement, le personnel pas encore formé, à part ça tout allait bien. Je recevais des échantillons, des prototypes en papier

ou (...) collés avec de la simple colle. Quand on les enfilaient, la boîte se déchirait (...). On me proposait des guêtres, des combinaisons de pêcheur (sic). Avec tuba ? Heureusement, « petit à petit, on a obtenu nos combinaisons ». Ebola est resté en Afrique (plus de 10 000 morts)... mais cet épisode éditant n'a rien changé – ni sous Hollande ni sous Macron. La « doctrine » arrêtée le 16 mai 2013 par le Secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale a perduré : charge aux « employeurs » (collectivités locales, institutions diverses, entreprises privées) de « déterminer l'opportunité de constituer des stocks de masques pour protéger [leur] personnel ». Tandis que les stocks d'Etat, eux, fondaient comme neige au soleil...

Isabelle Barré

A la prison de la Santé, on n'en prend pas soin...

ENTASSÉS dans le box : quatre prévenus et quatre flics, à 10 centimètres les uns des autres ! Et toute la « fournée » du jour a postillonné dans le même micro, posé les mains sur la même barre. C'était ça, le confinement au tribunal de Paris, le 18 mars ! Dans les geôles : ni gel ni masque pour personne...

« C'est un scandale sanitaire, une honte pour nos clients et pour les escortes ! » s'époumone un avocat. Un autre, exaspéré, a précisé sur son attestation de déplacement : « Je suis là à cause du gros con de proc qui défère pour 450 grammes de shit. » Les juges ont libéré tout le monde ou presque, en dépit des réquisitions du parquet : prison, prison, prison...

Ailleurs, et alors que les tribunaux tournent au ralenti, des magistrats – confinés, pour leur part – exigent des avocats qu'ils se déplacent au tribunal afin de signer les demandes de mise en liberté de leurs clients. Malin, non ?

Ni gel ni shit...

En tout cas, après avoir fait le tour des box, geôles et cellules pour constater que « les barrières sanitaires [n'étaient] pas respectées », les bâtonniers (chefs des avocats) refusent désormais, partout en France, de commettre d'office des défenseurs en garde à vue, aux audiences et en prison – tant pour leur santé que pour celle des détenus, des policiers et des surveillants. Léger espoir : les comparutions diminuent un peu partout...

Mais les prisonniers se rebellent un peu partout, comme à Uzerche le 23 mars, où les détenus, privés d'activités, de masques et de gel, ont cassé tout ce qu'ils pouvaient. L'angoisse du virus est bien là... et le « manque » aussi. De très nombreux taulards, en effet, tiennent grâce au shit. « C'est ce qui calme la détention ! » explique un surveillant. Problème : les parloirs sont maintenant supprimés, et, si l'on excepte de rares « livraisons » par-dessus les murs, plus rien n'entre. « Un très gros problème... » confirme la Chancellerie. Elle est donc au courant ?

Sur les réseaux sociaux circulent « des appels à la haine contre le personnel. On est hypertendus », renchérit un surveillant. A tel point que les appels à vider les prisons se succèdent. Pour le moment, les en-

trées en prison sont passées de 200 à 30 par jour. « Ça ne suffira pas ! » prêche un directeur.

Dominique Simonnot



Les assurances-voyage promènent leurs clients

BRUNO LE MAIRE s'est « félicité », le 23 mars, des engagements qu'avait pris la Fédération française de l'assurance pour « soutenir les assurés affectés par la crise du coronavirus ». Pas de luxe, à voir, notamment, comment fonctionnent les assurances pour annulation de voyage, si sollicitées en ces temps de déplacements interdits.

Un exemple ? L'aventure arrivée à ces quatre amis qui avaient pris un Pack Tribu (billet collectif à prix réduit) de Paris à Marseille et retour. Grâce à une assurance annulation (29 euros par tête de pipe, tout de même), ces 512 euros étaient remboursables. Quand est tombée l'interdiction de se déplacer, le quatuor s'est donc tourné vers l'assureur, Allianz Travel. Niet, leur a dit ce dernier le 20 mars, car « les situations à risques infectieux en contexte épidémique font l'objet d'une exclusion dans [ses] conditions générales ». Ah bon ? Le cas ne figurait pourtant pas dans la demi-page listant

les « principales exclusions à la couverture » (une vingtaine). En revanche, il était planqué, en petits caractères, dans la liste exhaustive, à la page 23 du contrat...

Tout est prévu !

Chez Europ Assistance et chez Axa, c'est encore plus beau. Les assurés, naguère protégés contre une annulation due, entre autres, au coronavirus, ne le sont désormais plus. Explication philosophique d'Axa : « Nos polices d'assurance sont faites pour protéger contre l'inattendu, or l'OMS a déclaré (le 11 mars) que le coronavirus avait atteint le stade de la pandémie. » Dès lors, pas question de « fournir une couverture annulation pour des événements qui pourraient être raisonnablement prévisibles ». Conclusion ? Il serait « raisonnable » de supprimer fissa l'assurance-maladie, chacun pouvant « raisonnablement » prévoir que sa santé se dégradera un jour ou l'autre...

H. M.

Le service de santé militaire très gravement malade

PENDANT plusieurs jours, les médias et Florence Parly, la ministre des Armées, en ont fait des tonnes sur l'hôpital de campagne que des militaires installent sur un parking de Mulhouse, à proximité du centre hospitalier universitaire de cette ville, où l'on dénombre bien trop de morts. Excellente idée que cette soudaine intervention des médecins de l'armée, mais pourquoi cette communication rabâchée jusqu'à plus soif, pour seulement « 30 lits de réanimation disponibles » et plus d'une semaine de préparatifs ? C'est le 16 mars, en effet, que Macron avait annoncé, avec un retard inadmissible, qu'il allait répondre aux appels au secours de l'hôpital de Mulhouse.

En réalité, le Service de santé des armées, à l'instar du système hospitalier français, est gravement malade, alors qu'il était jadis internationalement réputé pour ses compétences.

Trois rapports au contenu très alarmiste en avaient établi le constat, mais les ministres de tutelle et deux présidents les ont superbement ignorés.

Priorité aux commandes de grenades

Le premier de ces documents, celui de la Cour des comptes (février 2013), comportait 130 pages, et les deux autres avaient pour auteur le Haut Comité d'évaluation de la condition militaire – 190 pages en novembre 2018, uniquement consacrées au Service de santé, et 180 pages en juillet 2019, dont quatre concernaient la triste situation des médecins militaires.

Mais pourquoi tenir compte de ces avis autorisés ? Le Service de santé, 14 500 hommes et femmes aujourd'hui (de toutes disciplines et qualifications), en comptait 16 000 en 2010. Ironie de l'histoire – ou aberration ? –, c'est grâce

au début de l'intervention militaire de la France au Sahel, en 2013, que l'hémorragie a été stoppée.

Extraits du rapport du Haut Comité : « L'engagement du Service de santé des armées en opérations extérieures et les limites que le service rencontre en termes de ressources humaines l'ont conduit à diminuer son soutien à des activités en métropole (...). Dans les déserts médicaux, le Service ne peut pallier le déficit en cabinets médicaux », et, à plus forte raison, les déficiences de nos hôpitaux publics.

Suivait cette remarque prémonitrice, avec deux ans d'avance : « Le Service de santé des armées ne serait pas en mesure de faire face, avec ses moyens actuels, à un événement s'accompagnant de pertes massives et d'un grand nombre de blessés. » En somme, ce rapport annonçait que, en cas d'attentat terroriste important, voire

d'épidémie, il ne faudrait pas trop en demander à une médecine militaire très affaiblie. D'où cette conclusion, qui n'a convaincu aucun destinataire de ce document : « La sauvegarde des capacités du Service de santé et même leur renforcement sont une nécessité. »

Quant aux médecins militaires, ils font remarquer que le montant de leur solde est deux fois moins élevé que les salaires au sein de l'hôpital public, et sans comparaison aucune avec ce que gagnent leurs collègues du privé.

Mais que chacun se rassure : l'Etat et ses actuels propriétaires (ils se conduisent comme tels) ont toujours eu le souci de leur tranquillité personnelle et de leur survie politique. A preuve, leurs commandes de grenades et de lanceurs de balles de défense (LBD) n'ont jamais cessé. Ce qui n'était pas le cas des commandes de masques ou de tests...

Claude Angeli

QUIDAM ATTEINT PAR LE VIRUS DU CONFINEMENT



L'événement**PIC ATTENDU DÉBUT AVRIL À MARSEILLE**

Troisième groupe hospitalier de France, l'Assistance publique - Hôpitaux de Marseille (AP-HM) attend « une vague » de malades dans les prochains jours, avant un pic début avril. L'AP-HM, qui dispose de 170 respirateurs, en a commandé « une cinquantaine de plus », attendus à partir de vendredi.

COVID-19**SANTÉ**

L'hôpital public sinistré par des années de casse répétée

Le « plan d'investissement massif » du chef de l'État constitue un aveu d'échec des politiques d'austérité. La crise sanitaire révèle les failles du système hospitalier, sous pression depuis plus d'une décennie.

« **C'**est dramatique, violent et douloureux qu'il ait fallu une crise de cette ampleur pour espérer un simple geste du président de la République. » En première ligne dans l'hôpital parisien de la Pitié-Salpêtrière, le neurologue David Grabli accueille avec amertume le discours d'Emmanuel Macron. Aux personnels essorés, lessivés, le chef de l'État a promis, mercredi, depuis l'hôpital militaire de Mulhouse, qu'« à l'issue de cette crise, un plan massif d'investissement et de revalorisation de l'ensemble des carrières sera construit pour notre hôpital ». Sans préciser les contours et le montant, il s'est engagé à « majorer les heures supplémentaires sous forme d'une prime exceptionnelle ».

Des mesures à appliquer d'urgence pour affronter l'épidémie

À l'écoute de ces annonces, le corps médical oscille entre prudence et colère. « Nous n'avons pas besoin d'un beau discours compassionnel, il faut des actes, estime Christophe Prudhomme (CGT), porte-parole de l'Association des médecins urgentistes (Amuf). Or, les promesses sont floues, non chiffrées, elles ne sont pas à la hauteur de la crise. Le chef de l'État promet des primes alors que nous réclamons

une hausse des salaires pour tous les personnels. » Hugo Huon, président du Collectif Inter-Urgences, nuance de son côté : « C'est positif. Mais après tous les plans que l'on nous a proposés et qui étaient en deçà de ce qui était nécessaire pour les soins, on attend de voir. » Tous martèlent leurs revendications : une augmentation des salaires des paramédicaux de 300 euros, des effectifs suffisants pour maintenir et rouvrir des lits. Soit une augmentation de 5 % du budget des hôpitaux correspondant à une enveloppe de 4 milliards d'euros.

Des mesures à appliquer d'urgence pour affronter l'épidémie, qui aggrave la situation des établissements devenus de vraies Cocotte-Minute. Depuis plus d'un an, le monde hospitalier est secoué par une crise sans précédent. Parties des services d'urgences, des grèves très suivies, d'une longévité historique, se sont ensuite diffusées à tous les étages des établissements. Pour la première fois, la colère a fédéré toutes les catégories de l'hôpital. Infirmières, aides-soignantes, médecins, psychiatres, chefs de service... tous ont alerté sur l'état catastrophique de l'hôpital public. En vain. Raison pour laquelle, en janvier dernier, 1100 méde-

cins ont démissionné de leurs responsabilités administratives pour ne plus participer à la gestion du manque de moyens. Silence radio du gouvernement Macron, toujours. Qui n'est d'ailleurs pas l'unique responsable des politiques de santé mortifères. Celles de ses prédécesseurs ont bien préparé le terrain.

La loi HPST de 2009 a été une catastrophe

Car le traitement de choc prescrit à l'hôpital remonte à plusieurs années. En 2009, la loi hospital, patients, santé, territoire (HPST) a bousculé la gouvernance

des établissements au détriment des soignants. Le directeur

s'est alors retrouvé dans une position de patron.

« C'était la première fois qu'il y avait des manifestations aussi importantes de médecins, rappelle Christophe Trivalle, chef de service de gériatrie à

l'hôpital Paul-Brousse de Villejuif (Val-de-Marne), membre de la Commission médicale d'établissement (CME) centrale de l'AP-HP, l'instance où siègent les représentants élus des médecins. Cette loi a été catastrophique. Tous les pouvoirs ont été donnés au directeur. Son seul objectif, c'est d'assurer l'équilibre financier. Or, l'hôpital est d'abord là pour soigner. » Ce membre du Collectif inter-hôpitaux ajoute : « L'autre catastrophe, ce sont les regroupements en pôles, qui ont entraîné des destructions de services, une diminution des lits, donc des effectifs. Sans oublier une souffrance du personnel soignant et médical. »

Depuis des années, les budgets hospitaliers sont asphyxiés

Pris dans des plans d'économies, le secteur se transforme en hôpital-entreprise. C'est d'ailleurs l'esprit de la tarification à l'activité (T2A), introduite aux débuts des années 2000. Ce système obéit à une

« BEAUCOUP A ÉTÉ FAIT (POUR L'HÔPITAL - NDLR), SANS DOUTE PAS SUFFISAMMENT VITE, PAS SUFFISAMMENT FORT », A RECONNU, JEUDI, EMMANUEL MACRON

PLAINTÉ CONTRE X DU COLLECTIF INTER-URGENCES

Après les syndicats de médecins et d'infirmiers qui ont saisi en référé le Conseil d'État, le Collectif Inter-Urgences, à l'origine d'une grève inédite démarrée il y a un an, va porter plainte contre X pour « mettre en lumière » les « responsabilités de

chacun », à l'issue de la crise de l'épidémie de Covid-19. Déposée auprès du procureur de Paris, celle-ci visera des faits d'« homicide involontaire » et de « violences involontaires », ainsi que d'« abstention volontaire de prendre des mesures

destinées à combattre un sinistre » et de « mise en danger délibéré de la vie d'autrui ». Le collectif espère que cette plainte permettra d'accélérer « la prise de décision par le gouvernement pour la livraison en urgence de matériel adapté ».



Un message de soutien aux soignants à l'entrée de

volonté de rationaliser les modes de financement des établissements. « La T2A a été un instrument pervers : les hôpitaux sont rémunérés en fonction des activités effectuées en leur sein, précise David Grabli, médecin. Ce qui incite à augmenter la productivité. Or, les tarifs hospitaliers baissent, notamment en raison d'un Ondam (Objectif national des dépenses d'assurance-maladie - NDLR) fermé », voté chaque année au Parlement. Frédéric Pierru, sociologue de la santé, relève qu'« en 1990, la part hospitalière était de 46,6 % dans les dépenses courantes de santé, contre 38,3 % en 2017. On a perdu 8,3 %, quand l'Allemagne ne perd que 3 % ».

Alors que l'épidémie menace aujourd'hui de faire s'écrouler le système hospitalier, tous exigent un investissement massif dans l'hôpital. Comme l'assène le sociologue, « à force d'avoir réduit les capacités hospitalières, en particulier en soins intensifs, particulièrement coûteux, nous sommes désormais à la merci de la moindre pandémie ». Pour lui, « on voit le désastre de ces choix budgétaires à court terme devant nos yeux. Et de cela, nos élites devront rendre des comptes, une fois la pandémie passée. » ●

LOLA RUSCIO

« SIGNES ENCOURAGEANTS » POUR L'OMS

« Bien que la situation reste très préoccupante, nous commençons à voir des signes encourageants », a déclaré **Hans Kluge**, patron de la branche Europe de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), citant l'augmentation moins forte du nombre de cas en Italie.

INTIMIDATIONS ENVERS LE P^R RAOULT

Une enquête a été ouverte à la suite d'« actes d'intimidation » visant le médecin de Marseille Didier Raoult, qui défend l'utilisation de la chloroquine pour les malades du Covid-19, a indiqué jeudi à l'AFP le parquet de Nantes, d'où venaient les appels malveillants.

L'événement

L'hôpital de la Timone et de l'IHU Méditerranée Infection à Marseille. Gérard Julien / AFP

**Constat d'échec**

Le chef de guerre a le torticolis. Ses accents de contrition, devant les soignants de Mulhouse en butte à la plus violente des crises sanitaires, en ont dit plus qu'il ne fallait pour mesurer l'impasse dans laquelle les gouvernements – dont le sien – ont emmené l'hôpital depuis plus de vingt ans à coups de réformes gestionnaires. Mais ses mots ont « en même temps » fait mine d'ignorer que ce n'est pas le rythme des changements, mais bien le cap imposé qui pose problème. L'ambiguïté macronienne est décidément peu à l'aise avec les moments de vérité comme celui que nous vivons.

« **Beaucoup a été fait, sans doute pas suffisamment vite, pas suffisamment fort** », a euphémisé le président de la République, en promettant « à l'issue de cette crise un plan massif d'investissement ». Il y a deux messages importants dans cette phrase. Le premier, c'est la reconnaissance que l'hôpital est gravement sous-doté, et qu'il faut y remédier. L'aveu est d'autant plus significatif que le plan annoncé il y a quatre mois à peine par Édouard Philippe était censé avoir résolu ce problème. C'est donc un constat d'échec en règle que dresse Emmanuel Macron. Est-ce le signe annonciateur du changement tant attendu ? Rien n'est moins sûr, et le personnel a bien raison de ne pas se contenter de belles paroles. Le deuxième message appelle justement à la vigilance et à la mobilisation. Car la question n'est surtout pas d'aller « plus vite et plus fort » dans une direction qui a déjà fait tant de mal. Ce ne serait pas la première fois qu'un responsable politique reconnaît la crise de l'hôpital pour poursuivre les « réformes » et les restructurations néfastes. On se souvient à ce titre des grandes annonces du plan Hôpital 2012, tandis qu'étaient renforcés les critères managériaux du privé et la désastreuse tarification à l'activité, au détriment du service public.

Le temps n'est plus aux faux-semblants. Le président de la République l'a-t-il compris quand il a pris l'« engagement pour la nation tout entière » d'une réponse profonde et durable aux maux de l'hôpital ? Il faut l'espérer, pour que l'exceptionnel dévouement des soignants serve à bâtir cet autre monde d'après la crise. ●

CÉCILE ROUSSEAU

À l'AP-HP, le bilan de Martin Hirsch ne passe pas

Alors que le directeur du plus grand hôpital français a demandé des renforts, les syndicats le renvoient à sa politique de réduction de lits et d'effectifs.

Un SOS qui reste en travers de la gorge. Mardi, Martin Hirsch, directeur général de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP), a estimé qu'il avait « trois jours de visibilité » devant lui, demandant des réquisitions de soignants. Aujourd'hui, 800 lits sont non pourvus au sein des 39 établissements franciliens à cause de 800 équivalents temps plein manquants. Alors que 780 personnels de l'AP-HP étaient touchés mercredi par le coronavirus, 500 malades du Covid étaient parallèlement pris en charge en réanimation à l'Assistance publique.

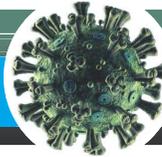
Mais cette situation de tension, doublée d'un risque de pénurie de médicaments, de matériels comme les seringues auto-poussoires servant pour les respirateurs, ne tombe pas du ciel. Depuis son arrivée à la tête du vaisseau amiral de l'hôpital public français en 2013, Martin Hirsch a appliqué au pied de la lettre le régime sec

décidé par les différents gouvernements. Pour Rose-May Rousseau, secrétaire générale de l'Usap CGT : « Il a été zélé. La direction générale porte la responsabilité de la situation actuelle. Martin Hirsch a accéléré les regroupements des hôpitaux en départements médicaux universitaires (DMU), il a aussi diminué la capacité de la pharmacie centrale alors qu'il aurait fallu la développer. Il a démantelé l'Hôtel-Dieu, fermé ses urgences, qui ont été transformées en un centre de dépistage, pour l'instant dédié au Covid. » Son bilan est ainsi émaillé de coups de rabot sur les capacités d'accueil, de tailles dans les effectifs (1700 équivalents temps plein perdus entre 2016 et 2018) qui ont provoqué une riposte au long cours des agents.

En 2016, la réforme des organisations du temps de travail (OTT) a marqué un tournant. En passant les personnels de 7h50 à 7h36 par jour, l'objectif était de réaliser des économies en rognant sur les congés de certains et en accentuant la productivité. S'est ensuivie l'instauration de la « grande équipe » qui fait alterner le travail de jour et d'après-midi, laissant beaucoup moins de visibilité sur les plannings. Cette

dégradation des conditions de travail, couplée à des salaires paramédicaux parmi les plus bas de l'OCDE, a achevé de dissuader de futurs arrivants. Comme le souligne Cathy Le Gac, secrétaire générale de SUD santé AP-HP : « On a eu de plus en plus de mal à recruter. Martin Hirsch a mené une politique de casse sociale. On a d'abord optimisé sur le matériel, sur la pharmacie, puis le personnel. »

Depuis un an et demi, les heures supplémentaires ont également été délaissées. « Il n'y a aucun contrôle sur ce temps de travail effectif, qui est souvent dépassé, non récupéré et non rémunéré. Les heures supplémentaires doivent servir en cas de crise sanitaire, là, c'est un moyen de pallier au sous-effectif ! », constate Olivier Dahuron, secrétaire CGT du CHSCT central. Face à une AP-HP à l'os, alors que les services de réanimation se préparent à accueillir un nombre inédit de 2000 personnes d'ici au 20 avril prochain, le discours austéritaire de la direction a laissé place aux appels au secours. Les syndicats exigent qu'elle en tire désormais toutes les leçons. ●



Les syndicats d'Amazon veulent la fermeture des entrepôts

Alors que plusieurs cas de Covid-19 y ont été confirmés, le malaise grandit dans les sites français du géant américain du commerce en ligne.

PAR ADELINE DABOVAL
@adaboval

JOUR APRÈS JOUR, le malaise grandit dans les entrepôts français d'Amazon. « Moi, j'ai tellement peur pour ma santé et celle de mes proches que je suis arrêtée pour dépression », confie Béatrice*. Comme cette salariée de Lauwin-Planque, dans la région de Lille (Nord), et Gilles* à Brétigny, dans l'Essonne, ils sont des centaines de « stowers », « pickers » et « packers » – respectivement ceux qui mettent les produits qui arrivent en rayon, ceux qui les prélèvent et ceux qui emballent les commandes – à ne plus venir travailler. Au point que nombre de responsables syndicaux réclament la fermeture des entrepôts du géant de la vente en ligne.

« Tout le monde est angoissé, rapporte Christophe Néant, élu CGT suppléant du site de Montélimar (Drôme). Avant-hier, il manquait près de la moitié des effectifs. Certains restent travailler car une pression phénoménale est mise, notamment sur les intérimaires. Mais beaucoup font valoir leur droit de retrait, d'autres sont arrêtés. » Même malaise palpable à Saran, près d'Orléans (Loiret). « Le taux d'absentéisme se situe entre 30 et

40 %, estime Khaled Bouchajra, secrétaire général du syndicat CGT 45. On est en grève illimitée depuis mercredi dernier. Comme le droit de retrait est remis en cause par la direction, des salariés prennent des congés ou des arrêts pour garde d'enfants. L'entrepôt tourne au ralenti. »

Deux démissions parmi les cadres

L'annonce par les managers mardi soir d'un cas confirmé de Covid-19 parmi les 2 200 salariés de l'entrepôt de Saran (1 700 titulaires, 500 intérimaires) a encore ajouté à la peur. « Depuis mercredi matin, les demandes d'absence se multiplient, constate Jean-François Bérot, représentant syndical SUD-Solidaires, qui renouvelle chaque jour son droit de retrait après avoir déclenché un droit d'alerte (NDLR : un salarié alerte sur une situation dangereuse dans l'entreprise) avec ses collègues. On nous met tous ensemble dans une grosse boîte et on attend de voir sur qui le virus tombe. Tant qu'il y aura du monde dans l'entrepôt, personne ne sera en sécurité. » Selon les élus, réunis en intersyndicale, une seule solution s'impose : la fermeture des sites.

Les démissions quasi simultanées de la directrice du



L'entrepôt Amazon de Saran (Loiret) est touché par une grève et l'absentéisme est de 30 à 40 %, selon un représentant syndical.

site de Saran, Ana Fernandes, et du directeur Europe, Roy Peticucci, ont encore accru les inquiétudes.

Incompréhension

Evasive sur le départ du second, Amazon invoque des « raisons familiales et personnelles » pour Ana Fernandes. Les syndicats retiennent que la directrice, « humaine et à l'écoute », avait bloqué l'inté-

gration de dizaines de nouveaux intérimaires, arguant qu'ils ne pouvaient être formés dans le respect des distances de sécurité. L'incompréhension grandit à voir défilier les centaines de colis. « On emballe des livres, des DVD, des chaussures, des vêtements. C'est pas ça des produits nécessaires à l'effort national... » constate Khaled Bouchajra, amer. « Contre-

ment à certains concurrents, nous avons mis en place la priorisation des produits de première nécessité, rappelle la communication d'Amazon. Nous avons plus de 250 millions de références. Ça se met en place progressivement et nous devons acheminer les commandes déjà enregistrées. » La direction confirme « moins de cinq » cas de Covid-19 parmi ses salariés et des mises en quarantaine, sans donner de chiffres, et souligne qu'elle va au-delà des exigences gouvernementales actuelles en mettant en place « 2 m de distance sociale au lieu de 1 » et un service de « ménage approfondi toutes les deux heures ».

En Amérique et en Europe, Amazon a décidé d'augmenter tous les bas salaires des entrepôts de 2 € brut de l'heure. « Nos vies valent plus que ça », balaise Khaled Bouchajra de la CGT. Avis partagé par Jean-François Bérot de SUD-Solidaires, qui prévient : « Nous n'adresserons la parole au nouveau directeur de Saran que pour discuter de la fermeture du site. L'état d'urgence est décrété : il faut faire les choses comme il faut, mettre en place un confinement maximum pour reprendre le travail le plus tôt possible. Avec tout le monde en vie. » * Les prénoms ont été changés.

En BREF

PÔLE EMPLOI

A partir de demain, les 178 000 chômeurs qui s'actualisent en agences devront le faire à distance, soit en ligne sur Pole-emploi.fr soit avec l'application mobile Mon espace, soit par téléphone au 39.49. Les chômeurs arrivant en fin de droits à partir du 12 mars verront leurs droits prolongés automatiquement jusqu'au 31 juillet.

G 20

Les 20 pays les plus riches du monde vont injecter « plus de 5 000 milliards de dollars » dans l'économie mondiale pour contrer les effets de la pandémie de Covid-19.

MARCHÉS

La Fédération nationale des marchés alimentaires a saisi le Conseil d'Etat d'un référé pour contester la fermeture des marchés primeurs, décidée par le gouvernement pour freiner la propagation du virus. Toutefois, des dérogations locales sont possibles à la demande des maires.

SEANCE DU JEUDI 26 MARS 2020

CAC 40

4 543,58 POINTS +2,51%

CHANGES	dern.C	préc.C
États-Unis USD	0,9072	0,9264

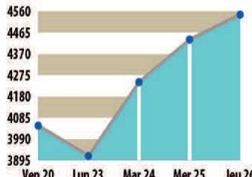
PETROLE

Baril de Brent (163,66L)	27,04 €	-1,71%
OR Lingot 1kg	Once	
50 890,00 €	1 627,80 \$	274,20 €

VALEUR DU MOMENT

Française des Jeux	24,60	-0,38	+3,25
--------------------	-------	-------	-------

Libellé	dern.	% Var.	% an
Accor	29,13	+8,53	-30,23
ADP	107,20	+3,38	-39,13
Airbus Group	72,29	+20,46	-44,60
Air France - KLM	5,25	+0,08	-47,06
Air Liquide	109,90	-1,48	-12,92
ALD	8,58	+0,59	-38,01
Alstom	38,47	-2,11	-8,90
Alten	62,90	-1,29	-44,09
Altran Technologies	14,49	-0,03	+2,30
Amundi	56,70	-1,90	-18,88
Aperam	18,41	-2,49	-35,43
Arceleur Mittal SA	8,70	-1,08	-44,41
Arkema	62,70	+4,19	-33,79
Atos	65,00	-3,73	-12,54
AXA	16,36	-0,58	-34,86
Bic	53,05	+6,10	-14,44
BioMerieux	97,85	+2,68	+23,31
BNP Paribas	30,98	-3,27	-41,36
Bolloré	2,63	-1,64	-32,29
Bouygues	31,03	+5,53	-18,09
Bureau Veritas	18,50	+8,12	-20,48
Cap Gemini	79,20	+9,18	-27,27
Carrefour	14,76	+5,58	-1,30
Casino Guichard	35,00	-1,66	-16,07



DANS LE MONDE

Francofort DAX	10 000,96 points	+1,28%
New-York Dow Jones	22 345,58 points	+5,40%
Londres Footsie	5 815,73 points	+2,24%
Tokyo NIKKEI	18 664,60 points	-4,51%

VALEURS À SUIVRE

Casino Guichard (+1,66 % à 35,00 €)
L'action du groupe de distribution international progresse après la publication des résultats annuels. En 2019, le résultat net normalisé par dit groupe a chuté de -35,40 % à 212 millions d'euros, pour un chiffre d'affaires de 34,645 milliards

d'euros, en hausse de +0,92 % par rapport à l'exercice 2018.

Legrand (+5,86 % à 61,04 €)
Legrand annonce suspendre ses objectifs 2020 qui s'entendaient hors changement majeur de l'environnement économique éventuellement lié à l'évolution de la situation sanitaire mondiale.

Libellé	dern.	% Var.	% an
CGC	0,99	+0,43	-65,94
GNP Assurances	10,48	-2,25	-40,89
Océane	6,08	+4,83	-44,58
Covivio	57,95	-3,17	-42,74
Credit Agricole	7,46	+0,24	-42,31
Danone	58,56	+4,35	-20,76
Dassault Aviation	789,50	+2,00	-32,52
Dassault Systèmes	128,25	-1,35	-12,49
DBV Technologies	7,93	-2,98	-62,68
Edenred	39,78	-5,15	-13,71
EDF	7,77	+3,65	-21,70
Eliffage	72,76	+9,48	-28,67
Elior Group	6,41	+2,81	-51,07
Elis	10,17	+5,63	-45,03
Engie	10,60	+0,14	-29,39
Eramet	30,75	-1,98	-32,92
EssilorLuxottica	109,65	-2,14	-19,26
Eurazeo	41,02	-2,55	-32,75
Eurofins Scientif.	449,20	+0,31	-9,11
Euronext	72,00	-7,69	-0,99
Europcar	1,87	+18,05	-61,47
Eutelsat Comm.	8,89	-0,83	-38,62
Faurecia	28,27	-1,64	-41,14
Fnac Darty	24,00	+8,11	-54,54

Libellé	dern.	% Var.	% an
Française des Jeux	24,60	-0,38	+3,25
Getina	131,20	+10,25	-17,79
Genfit	13,08	-1,01	-26,01
Getlink	11,95	+9,33	-22,95
GTT	65,30	+8,11	-23,54
Hermes Intern.	671,40	+2,32	-0,78
lcadé	79,40	+4,68	-18,19
Illiad	127,55	+4,25	+10,59
Ineris	24,08	-5,13	-36,15
Ingenico Group	103,20	+10,82	+6,61
lpsen	46,68	-1,68	-40,91
lpsos	17,20	-1,18	-40,59
JC Decaux SA	16,91	-0,35	-38,46
Kering (Ex PPR)	492,95	+4,29	-15,87
Kleptierre	19,75	-8,02	-41,58
Korian	28,70	+6,38	-31,54
L'Oréal	254,60	-0,32	-3,56
Lagardère S.C.A.	11,07	+14,06	-43,03
Legrand	61,04	+5,86	-15,97
LVNH	363,70	+0,06	-12,19
MG-Metropole TV	10,20	-0,10	-39,21
Maison du Monde	7,47	+0,81	-42,44
Michaels	6,86	-0,44	-44,36
Micelion	79,86	-0,62	-26,80

Libellé	dern.	% Var.	% an
Natixis	3,85	+23,13	-2,63
Neopost	13,81	-1,47	-36,01
Nexans	27,85	+3,52	-35,73
Nexity	28,90	+2,41	-35,46
Orange	11,47	+0,31	-12,61
Orpea	92,60	+2,95	-18,99
Pernod Ricard	135,25	-1,81	-15,15
Peugeot	12,59	-2,36	-40,89
Plastic Omnium	14,63	-2,17	-41,22
Publicis Groupe SA	24,36	-6,05	-39,64
Renault	19,37	-5,78	-54,08
Rexel	8,22	+9,63	-30,59
Rubis	43,62	+4,65	-20,33
Rémy Cointreau	103,40	-0,48	-5,57
Safran	91,92	+12,12	-33,22
Saint Gobain	22,38	+3,06	-38,70
Sanofi	77,70	+1,17	-13,30
Sartorius Sted Bio	174,60	+1,57	+18,21
Schneider Electric	81,78	+3,91	-10,62
Scor Reg	22,21	-0,76	-40,65
Seb	112,80	-0,53	-14,80
SES Global FDR	5,72	-4,63	-54,24
Societe Generale	17,68	+2,17	-43,00
Sodexo	65,66	+7,53	-37,85

Libellé	dern.	% Var.	% an
Soitec	69,70	-1,90	-25,61
Solvay	69,88	-0,46	-32,35
Sopra Steria Group	96,10	-2,56	-33,03
SPIE	9,94	-1,12	-45,26
SMicroelectronics	19,32	-0,69	-19,40
Suez	10,01	-3,09	-25,77
Tarkett	8,14	+7,00	-43,47
TechnipFMC	6,55	-0,55	-65,36
Teleperformance	170,00	+6,85	-21,80
TF1	4,98	-1,39	-32,70
Thales	73,98	-1,39	-20,04
Total	33,00	+0,46	-32,93
Trigano	53,00	+0,28	-43,68
Ubisoft Entert.	67,00	+7,41	+8,80
Unibail-Rodamco Westfield	56,34	-2,83	-59,94
Valeo	17,07	-1,64	-45,67
Vallourec	1,05	+3,58	-62,75
Veolia Environ.	19,32	+5,84	-18,54
Verallia	23,49	-1,25	-22,37
Vinci	75,86	-1,61	-23,37
Virbac	157,00	-0,63	-33,62
Vivendi	12,27	+2,88	-25,37
Wendel Invest.	79,50	+4,40	-32,91
Worldline	56,60	+0,27	-10,37

DETTE 2 380,1 Md€ C'est la dette aujourd'hui, soit 98,10 % du PIB

CONFINEMENT BOSSER EN GARDANT SES MÔMES, UN SÉRIEUX CASSE-TÊTE

En cette période de pandémie, nombre de salariés doivent télétravailler tout en s'occupant de leurs rejetons. Une vraie galère, à moins d'avoir un grand appartement suréquipé, un conjoint hyperdisponible et des enfants amorphes. Des conditions somme toute plutôt rares.

« Je planche sur un plan de continuation d'activité et, à côté, un de mes jumeaux de 5 ans et demi se prend pour un super-héros en brandissant un pistolet », explique Éric Nahon, directeur de l'Institut pratique du journalisme (IPJ Dauphine) et père de trois enfants, de 5 ans à 11 ans. Actuellement, la scène parle à de nombreux parents. Toutes les personnes qui le peuvent sont invitées à poursuivre leur activité professionnelle de chez elles. Avec la fermeture des écoles, crèches, etc., ce télétravail généralisé se déroule en famille, ce qui n'est pas sans poser de nombreuses difficultés.

L'ÉCOLE À LA MAISON

La question de l'espace tout d'abord. Mieux vaut avoir un grand logement. Entre les parents qui travaillent et les enfants qui font l'école à la maison, il faut s'organiser. « J'ai installé un bureau dans ma chambre, mon mari travaille dans le salon, ma fille dans sa chambre, mon fils n'aime pas



L'un des problèmes à régler, le partage de l'ordinateur, car les enfants aussi sont en télé-travail.

travailler seul, il aime bien pouvoir s'assurer d'avoir bien compris les consignes alors il travaille lui aussi dans le salon », décrit Clémentine, directrice de création et mère de deux collégiens. Pour les habitants des petits appartements,

ce sera le système D avec le portable posé sur les genoux dans la chambre pour s'isoler de la famille. Reste que, si certains peuvent travailler avec un simple ordinateur portable, des professions nécessitent plus de matériel : grand écran,

voire double écran pour les graphistes, les architectes...

Ce sont aussi les équipements informatiques qu'il faut partager, particulièrement pour les parents de plus grands. Une importante partie du travail des collégiens et lycéens se déroule, en effet, en ligne. « Nous avons de la chance, nous disposons de trois écrans, cela n'empêche pas que nous devons nous relayer. Nous avons été obligés de séquencer les repas pour pouvoir tous y avoir accès », ajoute-t-elle.

« Nous avons de la chance, nous disposons de trois écrans, cela n'empêche pas que nous devons nous relayer. Nous avons été obligés de séquencer les repas pour pouvoir tous y avoir accès. »

CLÉMENTINE, mère de deux collégiens

« Les quatre premiers jours ont été extrêmement stressants, il a fallu mettre en place des règles, se battre pour que les enfants ne passent pas la journée en pyjama, se fixer des horaires, etc. »

ÉRIC, père de trois enfants âgés de 5 à 11 ans

Autre casse-tête : la gestion du temps. Comment planifier son travail et en même temps faire la classe à la maison ? « Les quatre premiers jours ont été extrêmement stressants, il a fallu mettre en place des règles, se battre notamment pour que les enfants ne passent pas la journée en pyjama », s'amuse Éric. Du côté des parents, il faut aussi se fixer des horaires. « Je travaille de 9 heures à 12 heures, puis de 14 heures à 16 h30. Après le goûter, je m'y remets un peu mais après 17 heures les enfants n'en peuvent plus », poursuit-il. « Ma compagne, qui travaille dans l'aménagement urbain, est en plein rendu, elle a besoin de longues plages de travail, alors je gère les repas, les leçons d'écriture des petits, calme les angoisses de la plus grande, âgée de 11 ans et demi. Même si je dors une heure de plus, j'ai moins de loisirs que d'habitude ! »

LES FEMMES EN PREMIÈRE LIGNE

Une situation qui, si elle n'est pas exceptionnelle, ne reflète sans doute pas la réalité la plus répandue dans les couples. Les enquêtes récurrentes sur le partage des tâches domestiques et éducatives montrent que les femmes continuent à en assurer la majorité, le confinement ne devrait pas suffire à rééquilibrer miraculeusement la donne.

Même pour les habitués du télétravail, il faut s'adapter à

cette nouvelle configuration où la concentration est moins au rendez-vous. Éva Pernot est testeuse de logiciels, son entreprise fonctionne en full-remote (entièrement à distance). Elle est donc plus que coutumière du travail à domicile. Sauf que d'habitude, quand elle travaille, son fils de 2 ans et demi est gardé dans une maison d'assistantes maternelles située à proximité. « Même si je dispose d'un bureau qui ferme, mon fils sait que je suis à la maison. La porte permet de dresser une toute petite frontière, mais cela ne l'empêche pas de faire irruption dans mon bureau pour me demander de lui enlever son manteau parce que mon compagnon est au téléphone », s'amuse-t-elle.

Pour les parents de jeunes enfants, beaucoup moins autonomes que des plus grands, la situation est particulièrement difficile et mieux vaut pouvoir compter sur le conjoint ou la conjointe pour parvenir à occuper les bambins. Éva peut s'appuyer sur son compagnon dont l'école de musique est à l'arrêt et pourtant elle n'a pas « l'impression d'être à 100 % sur (s)es tâches, mais plutôt à 70 % ». Même si la productivité n'est pas au rendez-vous, la poursuite de l'activité professionnelle en plein confinement ne serait-elle pas aussi une manière de lutter contre l'angoisse générée par la pandémie ? ★

MÉLANIE MERMOZ

LE JOUR D'APRÈS



GÉRARD FILOCHE

Ce n'est pas la première fois dans l'histoire que les dominants profitent de grandes catastrophes ou de pandémies pour en tirer le maximum d'avantages sur les dominés.

Macron, le « jour d'avant », faisait tout pour réduire le financement des hôpitaux, des salaires des hospitaliers, des lits, des appareils respiratoires, des « tests ». Il mettait en place des stocks d'armes pour la guerre mondiale, mais

pas de masques pour la guerre sanitaire. Le 29 février, le Conseil de défense ne prévoit aucun confinement pour le coronavirus, mais le Conseil des ministres décrète le 49.3.

Au « jour présent » du déferlement de la pandémie, Macron s'est repenti devant 35 millions de téléspectateurs. Il s'est dit prêt à ne plus regarder « ce que ça coûte » et à « garantir » 300 milliards, à verser 45 milliards, à abonder les caisses... des patrons, tout en s'arrangeant pour que les salariés en paient le prix (84 % du salaire, casse des horaires, des congés payés, des repos).

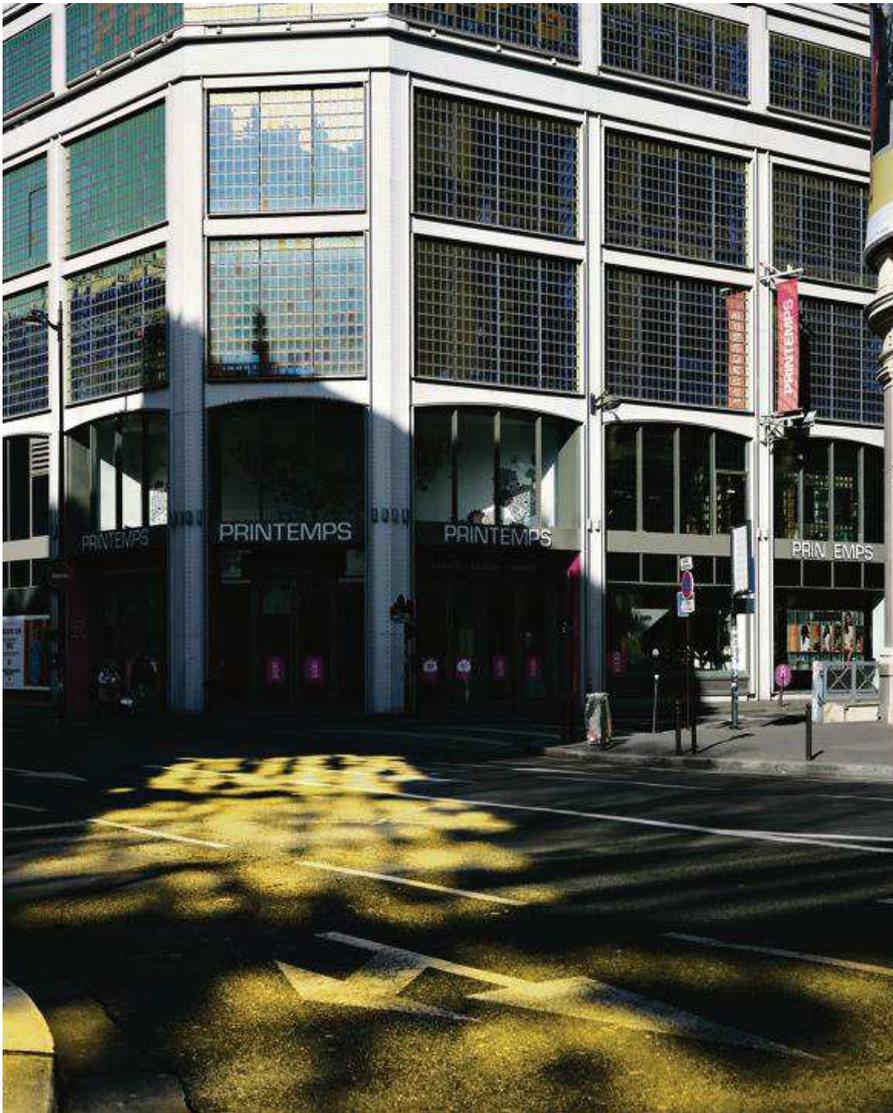
Le « jour d'après », n'ayons aucune confiance, Macron ne fera même plus semblant, il décrètera la suite de la « guerre » contre les salariés pour « redresser l'économie ».

La leçon est historique : quand la peste noire arriva en Angleterre, en août 1348, elle anéantit un tiers de la population. La main-d'œuvre était devenue si rare que l'augmentation des salaires fut estimée à 48 %. La gentry de l'époque ne le supporta pas. Le roi Édouard III publia, le 18 juin 1350, une ordonnance contre « la malice des servants ». Les salaires furent bloqués par terreur. Quand le travail devint plus cher, les dominants surent imposer un salaire maximum.

L'inverse se fait encore attendre. Que les dominés fassent payer les riches ! À l'occasion du Covid-19, 300 euros tout de suite pour tous les hospitaliers ! 100 % des salaires maintenus ! Et un salaire maximum à 20 fois le Smic (il est raisonnable de lier le salaire maximum et le salaire minimum : si l'un augmente, l'autre doit augmenter) ! Progrès élémentaires de civilisation, antivirus. ★

Actualisation d'une chronique publiée ici en mars 2013.

Demain ? Macron décrètera la suite de la « guerre » contre les salariés.



Le modèle allemand du chômage partiel adopté par Macron

L'exécutif s'inspire des recettes éprouvées par Berlin pour rebondir fortement après la crise de 2008. Un scénario qui doit éviter aux entreprises de licencier massivement.

Ministre de l'Économie de François Hollande, Emmanuel Macron rappelait souvent à ses interlocuteurs la recette ayant permis à l'Allemagne de surmonter la crise de 2008 : un recours massif au chômage partiel permettant aux entreprises d'éviter

d'en passer par des licenciements et donc de garder leur main-d'œuvre au chaud pour préserver le tissu industriel jusqu'au retour des beaux jours économiques. Entre 2007 et 2010, l'Allemagne a ainsi dépensé près de 10 milliards d'euros pour maintenir des millions de salariés avec indemnités («*Kurzzeitgeld*») à la maison. Sur la même période, la France de Nicolas Sarkozy avait à peine dépensé plus d'un milliard. Résultat : si les Allemands avaient connu une récession plus importante (un PIB en chute libre à - 5,1 % en 2009 contre - 2,9 % chez nous), ils ont redémarré bien plus fort (+ 4 % en 2010 contre + 2 %) grâce,

notamment, aux emplois sauvés : 221 000 en Allemagne contre à peine 18 000 en France.

«SYSTÈME PLUS SIMPLE»

Désormais président de la République confronté à une crise économique qui s'annonce bien plus forte, Emmanuel Macron passe aux travaux pratiques. «*L'Etat prendra en charge l'indemnisation des salariés contraints à rester chez eux, a-t-il annoncé le 12 mars lors de sa première intervention sur la crise du Covid-19. Je veux, en la matière, que nous nous inspirions de ce que les Allemands ont su par exemple mettre en œuvre avec un système plus géné-*

reux, plus simple que le nôtre.» Jeudi, un décret a rendu un peu plus concret le «*mécanisme exceptionnel et massif de chômage partiel*» souhaité par le chef de l'État. Si le salarié contraint de rester chez lui touchera 84 % de son salaire net (100 % promis pour les salariés au smic), l'État supprimera le reste à charge pour l'employeur sur tout salaire inférieur à 4,5 fois le smic. «*Une ordonnance viendra compléter dans les tout prochains jours ce dispositif en améliorant l'indemnisation des salariés à temps partiel et celle des apprentis et en ouvrant aux particuliers employeurs*», a précisé Édouard Philippe mercredi à la sortie d'un Conseil des ministres qui venait d'adopter 25 premières ordonnances, dont certaines fâchent tout rouge les syndicats (*lire ci-contre*). Très vite, ce régime concernera aussi des centaines de milliers d'intérimaires, les assistantes maternelles, les employés à domicile, les VRP, les saisonniers des stations de ski, des salariés qui cotisent en France mais dont l'employeur est installé à l'étranger (par exemple chez EasyJet) ou certaines entreprises comme la RATP ou la SNCF.

Selon le ministère du Travail, ce sont déjà «*près de 100 000 entreprises*» qui ont fait une telle demande d'activité partielle. Et cela concernerait en l'état «*1,2 million de salariés*». «*Nous n'avons jamais fait face à un tel afflux de demande*», a souligné Muriel Pénicaud mercredi, assurant que «*la moitié*» des entreprises qui font une telle demande comptent «*moins de 10 salariés*». Raison de cet «*afflux*» : l'arrêt brutal de l'activité, mais aussi l'extrême «*souplesse*» apportée par l'État en la matière. «*Pour ne pas pénaliser les entreprises, un délai de trente jours sera accordé [aux entreprises] pour déposer leur demande, avec effet rétroactif*», a promis le Premier ministre. En face, les directions régionales des entreprises, de la

Le ministère du Travail estime que l'ardoise se chiffre «à près de 4 milliards d'euros».



A Paris, le 15 mars.
PHOTOS CYRIL ZANNETTACCI VU

concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte), bras armé de l'Etat sur le terrain, n'ont plus que 48 heures (contre 14 jours d'ordinaire) pour instruire les dossiers et refuser une demande. L'absence de réponse de l'administration vaut acceptation. «On est dans un processus de confiance a priori», a insisté la ministre du Travail, qui menace cependant de contrôler a posteriori les entreprises tentées de faire porter une partie de leur masse salariale par l'Etat et l'Unédic durant cette crise: «Nous examinerons au cas par cas les dossiers.» Par ailleurs, le ministre du Travail rappelle qu'il est «illégal» pour un chef d'entreprise de mettre un salarié en chômage partiel et de lui demander, dans le même temps, de télétravailler. «Ce qui est possible en revanche, c'est de lui demander de travailler de chez lui le lundi et le mardi et de le mettre en activité partielle le reste de la semaine», détaille-t-on dans l'entourage de Muriel Pénicaud. Combiné à d'autres mesures présentes dans la première série d'ordonnances adoptée mercredi en Conseil des ministres, cet «arsenal

de protection», comme on l'a baptisé rue de Grenelle, doit permettre dans la période de «protéger les compétences des entreprises, les emplois des salariés et le niveau de vie des chômeurs». Et, cela, «quoi qu'il en coûte», comme l'a martelé Emmanuel Macron.

DÉPENSER SANS COMPTER

Pour l'instant, le ministère du Travail estime que l'ardoise se chiffre à «près de 4 milliards d'euros» et le ministre de l'Economie prévoit déjà d'atteindre les 8,5 milliards. Plus le confinement dure et plus cette somme sera amenée à augmenter. Au gouvernement, on assume, en la matière, de dépenser sans compter. «Ce scénario à l'allemande fera que nous aurons une récession plus forte mais beaucoup moins de licenciements», justifie-t-on au ministère du Travail. A condition toutefois que, une fois la crise sanitaire passée, les chefs d'entreprise n'utilisent pas trop les ordonnances travail durant du début du quinquennat Macron. Qui n'avaient, elles, pas vocation à «protéger» les salariés mais à «flexibiliser» le marché du travail.

LILIAN ALEMAGNA

Droit du travail: les syndicats méfiants

Les nombreuses dérogations aux normes sociales contenues dans les ordonnances sur l'état d'urgence sanitaire font frémir les organisations salariales.

Possibilité, dans certains secteurs stratégiques, comme l'énergie, les télécoms, ou encore l'agroalimentaire, d'allonger la durée du travail jusqu'à 60 heures par semaine, contre 48 heures aujourd'hui. De faire travailler les salariés sept jours sur sept, de limiter leur temps de repos minimum entre deux journées de travail à neuf heures, et non plus onze. De passer la durée quotidienne maximale à douze heures au lieu de dix. Ou encore d'étendre le travail du dimanche, sur la base du volontariat.

La somme des dérogations au droit du travail contenues dans les ordonnances pour préciser la loi instaurant un état d'urgence sanitaire a de quoi faire froid dans le dos à plus d'un syndicaliste. Et ce même si le gouvernement tente de les rassurer, martelant que ces changements sont «temporaires», pour répondre à l'urgence de la crise du Covid-19.

Décrets. «Ce sont des mesures exceptionnelles, qu'on prendra en fonction des circonstances, assure-t-on au ministère du Travail. Les ordonnances permettent de prendre des dérogations jusqu'au 31 décembre 2020, mais les décrets fixeront des délais bien plus courts vraisemblablement de quelques semaines ou de quelques mois.» Mais la méfiance demeure.

Certes, il y a «nécessité de prendre des mesures exceptionnelles pour combattre au plus vite le Covid-19 et soutenir l'activité économique», note la CFDT. Mais la centrale promet d'être «très attentive», car «aucune dérogation ne doit se faire au détriment de la sécurité et de la santé des salariés». Elle réclame plus de «négociations au sein des entreprises». Après un bras de fer, les syndicats ont obtenu qu'un accord soit nécessaire pour déroger aux règles relatives aux congés payés. Une précaution qu'il convient d'étendre aux autres

dispositions, pour la CFDT. Le gouvernement «donne tout pouvoir à l'employeur pour mobiliser jusqu'à dix jours de RTT ou de compte épargne temps», dénonce aussi FO. Et d'ajouter: «A l'évidence, il s'agit pour le gouvernement d'économiser sur les dépenses liées à l'activité partielle», dont l'ardoise pourrait être bien plus lourde que prévu pour le gouvernement (lire ci-contre).

Le syndicat alerte aussi sur les conséquences d'un passage à une semaine de 60 heures: «Au risque d'épidémie, va s'ajouter un risque de fatigue, d'épuisement [...] Il faut plutôt ménager les salariés concernés.» Même discours de Laurent Berger, à la tête de la CFDT: «Cette ordonnance [...] paraît outrancière [...]. Il faudra être extrêmement clair sur les conditions de déclenchement

«Au risque d'épidémie, va s'ajouter un risque de fatigue, d'épuisement.»

Force ouvrière

de ces horaires», prévient-il, tout en misant, toujours, sur le «dialogue social». Mais pour la CGT comme pour Solidaires, ce dernier garde-fou ne suffira pas. «Le gouvernement entend profiter de la mise en place de l'état d'urgence sanitaire pour abattre définitivement ces 35 heures qu'il déteste tant», notait déjà Solidaires, avant la publication des ordonnances. L'union syndicale appelle les salariés à faire grève «pour empêcher ces régressions inadmissibles» et les syndicats à refuser de signer tout accord dérogatoire.

«Effet d'aubaine.» Quant à la CGT, elle voit dans ces décisions «la volonté gouvernementale et patronale de préparer une intensification de la production économique». Avec, à la clé, un «effet d'aubaine pour les employeurs». D'autant que des décrets sont encore attendus pour borner la liste des secteurs concernés. Une décision qui revient au gouvernement seul. Avec le risque, estime la centrale, que «ces régressions, en matière de droit du travail, soient étendues à de très nombreux secteurs, voire à toutes les activités».

AMANDINE CAILHOL

**Demain
matin,
Le monde
aura
changé.**

LES
MATINS
DU SAMEDI
7 H00 - 9 H00

Caroline
Broué
Avec la
chronique de
Jacky Durand
"Les
mitonnages"

En partenariat avec





L'esprit d'ouverture.

L'exécutif face à la menace de suites judiciaires

L'opposition veut mettre en place une enquête parlementaire. Cinq plaintes ont aussi été reçues par la CJR

C'est un sujet tabou, qui représente pourtant une source d'inquiétude majeure au sommet de l'Etat : la peur d'éventuelles poursuites judiciaires contre des membres du gouvernement à propos de la gestion de la crise du coronavirus. Selon nos informations, le premier ministre, Edouard Philippe, a évoqué le sujet pour la première fois, mardi 24 mars, lors du petit déjeuner de la majorité, qui se déroulait en visioconférence.

Le locataire de Matignon a notamment regretté, selon un participant à la réunion, que les oppositions, Les Républicains (LR) en tête, aient annoncé leur volonté de lancer plusieurs commissions d'enquête parlementaire. En parallèle, des médecins et des malades menacent le gouvernement d'éventuelles poursuites pénales. Une véritable épée de Damoclès pour le pouvoir.

Tous accusent l'exécutif d'« impréparation » face à la crise ou de « manque de réaction », pointant notamment du doigt le déficit de masques, de tests ou de lits dans les services de réanimation. Avec un mot d'ordre : le sommet de l'Etat devra « rendre des comptes ».

Sanctions pénales

Le 22 mars, le président des députés LR, Damien Abad, a annoncé au *Journal du dimanche* (JDD) que son groupe allait créer à l'automne une commission d'enquête parlementaire afin « d'identifier les éventuelles défaillances et dysfonctionnements » de la part du gouvernement. Dans la foulée, les sénateurs LR et socialistes ont indiqué qu'ils envisageaient d'en faire de même au Palais du Luxembourg, « une fois la crise passée ».

Autant de déclarations qui agacent dans les coulisses du pouvoir. « Sous le vernis de l'unité nationale affichée, ces annonces sont ressenties clairement comme des menaces – elles en sont d'ailleurs – et nuisent au bon fonctionnement de l'Etat dans la lutte contre la crise, en mettant aux ministres et aux services une pression supplémentaire en plus de celle, déjà lourde, qu'ils sup-



« Il faut s'attendre à une déferlante de plaintes contre l'Etat », reconnaît un membre du Conseil national des barreaux

portent », explique un responsable de la majorité. Avant de souligner : « Les menaces sont évidentes. Une commission d'enquête peut déboucher sur des sanctions pénales. »

Pour tenter de reprendre la main, l'Assemblée nationale a annoncé, mardi 24 mars, la création

d'une mission d'information sur la gestion de l'épidémie, qui devrait être présidée par le président de l'institution, Richard Ferrand, proche d'Emmanuel Macron. Cette mission, qui va contrôler chaque semaine les mesures prises par le gouvernement, pourrait se doter des prérogatives d'une commission d'enquête. Une manière de couper l'herbe sous le pied à l'offensive des oppositions.

Déjà, les premières poursuites se profilent. Le 24 mars, un patient atteint du Covid-19 a porté plainte contre X pour « entrave aux mesures d'assistance » devant la Cour de justice de la République (CJR), seule instance habilitée à juger des actes commis par des membres du gouvernement dans l'exercice de leurs fonctions. En cause : la sup-

posée « inaction » du gouvernement malgré les avertissements de la communauté scientifique.

En fin de semaine dernière, un collectif de médecins, C19, a annoncé son intention de porter plainte contre Edouard Philippe et l'ex-ministre de la santé, Agnès Buzyn, devant la CJR, estimant que ces derniers « avaient conscience du péril et disposaient des moyens d'action, qu'ils ont toutefois choisis de ne pas exercer ». Leur initiative est appuyée par une pétition en ligne, qui a déjà recueilli plus de 200 000 signatures en quatre jours.

Selon une source judiciaire, la CJR a déjà reçu cinq plaintes – quatre contre Edouard Philippe et Agnès Buzyn, et une contre le premier ministre et l'actuel ministre

de la santé, Olivier Véran. Les motifs ? Blessures involontaires, homicides involontaires ou mise en danger de la vie d'autrui. La commission des requêtes de la CJR doit se prononcer sur leur recevabilité.

Ces plaignants s'appuient entre autres sur les déclarations d'Agnès Buzyn au *Monde*, qui a affirmé avoir alerté dès janvier le premier ministre sur la gravité de l'épidémie. Au sein de l'appareil d'Etat, certains voient d'ailleurs dans ses confidences une volonté de se couvrir. « L'interview de Buzyn est une bombe atomique car elle prépare l'étape d'après sur les commissions d'enquête à venir et les éventuels procès », analyse un haut fonctionnaire, au fait de ces sujets.

Sérénité officielle

D'autres plaignants préfèrent se tourner vers le Conseil d'Etat, qui a été saisi à plusieurs reprises par des soignants, ces derniers jours. Sur les réseaux sociaux, les menaces de poursuites se multiplient également, de la part de particuliers, mais pas seulement. « L'imprévoyance du gouvernement et de l'administration française a été totale » et les autorités « auront des comptes à rendre », a ainsi déclaré le 22 mars Jean-Paul Hamon, président de la Fédération des médecins de France (FMF).

« Il faut s'attendre à une déferlante de plaintes contre l'Etat, reconnaît un membre du Conseil national des barreaux. Etant donné les polémiques sur l'absence de protection des personnels soignants et l'impréparation de l'Etat et des hôpitaux, les familles des victimes voudront demander des comptes. » De fait, un site Internet proposant des modèles de plainte pour les particuliers a déjà vu le jour. Selon que l'on est personnel soignant, personne malade ou non malade, trois types de plainte contre X à adresser au procureur de la République peuvent être télé-chargées, pour homicide volontaire, violences volontaires, mise en danger de la vie d'autrui, etc. Pour l'heure, aucune plainte de ce type n'est arrivée au parquet de Paris, explique Rémy Heitz, le procureur de la République.

« Certains veulent nous punir alors que nous devons agir », s'agace un proche du chef de l'Etat

Face à ces menaces, la sérénité est officiellement de mise au sein de l'exécutif. Le gouvernement « a pris ses responsabilités » et ne craint pas de « rendre des comptes » devant une commission d'enquête parlementaire, a assuré, le 23 mars, sur CNews, sa porte-parole, Sibeth Ndiaye. A l'Elysée, on réfute également le procès en inaction. « Le président a été le premier dirigeant au monde à appeler à la mobilisation internationale, affirme l'entourage de M. Macron. Les faits et la chronologie sont là, il n'y a pas de polémique à avoir. » « L'heure des comptes viendra mais plus tard. Certains veulent nous punir alors que nous devons agir, s'agace un proche du chef de l'Etat. Ce n'est pas responsable. » Le moment venu, l'exécutif assumera ses choix, dit-on au sommet de l'Etat. « Les décisions ne sont pas prises par le conseil scientifique, mais par le gouvernement, qui par nature est responsable », estime un proche d'Edouard Philippe.

Au gouvernement, la perspective de devoir rendre des comptes est présente dans les esprits depuis le départ. « Sang contaminé, amiante : le grand public a reproché le manque de transparence à chaque fois. Nous, nous avons ouvert le capot, vantait un ministre, début mars. Nous donnons à voir comment se passe la gestion d'une crise épidémiologique. » Il y a dix jours, une secrétaire d'Etat soupirait, plus sceptique : « C'est sûr qu'on se fera engueuler sur la gestion de la crise, quoi qu'on fasse. Ça finira par arriver. »

JEAN-BAPTISTE JACQUIN,
ALEXANDRE LEMARIÉ,
CÉDRIC PIETRALUNGA
ET OLIVIER FAYE

Les assesseurs du premier tour des municipales sont amers

De nombreuses personnes ayant participé à la tenue du scrutin du 15 mars ont, depuis, développé des symptômes du Covid-19

ANGERS, MARSEILLE, LYON,
correspondants

L'avertissement, lancé par des amis italiens peu avant le scrutin, la hante encore : « Vous êtes complètement dingues, vous ne savez pas ce que c'est ! » Candidat sur la liste de gauche Aimer Angers et président d'un bureau de vote, Bruno Goua a commencé à s'inquiéter. Quand, à la veille du premier tour, le premier ministre, Edouard Philippe, prend la parole, l'angevin parie donc qu'il va reporter les élections. Il se trompe. Visage sombre, le chef du gouvernement annonce la fermeture des lieux publics « non essentiels ». Mais il invite les Français à aller voter le lendemain « comme prévu ».

Le dimanche 15 mars, Bruno demande aux assesseurs de porter des gants et de faire très attention, de ne pas mettre les mains au visage, notamment. Lui-même évite de toucher les papiers d'identité. Mais tous se demandent un peu ce qu'ils font là en cette drôle de journée. « Toute la journée, on s'est posé la question... », raconte le président du bureau.

La situation devient franchement baroque au soir du dépouillement. Bruno Goua espère que les enveloppes et bulletins de

vote peuvent être désinfectés, il n'en est rien. Il est surtout effaré de retrouver les présidents des 83 bureaux de vote rassemblés à la mairie d'Angers : « Nous étions agglutinés dans un couloir, aucun dispositif n'avait été mis en place. Une collation était organisée dans un espace restreint, tout le monde se serrait. J'avais envie de crier ! »

« Kamikaze de la démocratie »

Bruno est pour l'instant chanceux, il n'a rien attrapé. Mais d'autres assesseurs ou présidents de bureau, à Angers ou ailleurs, partout en France, sont tombés malades dans la foulée du premier tour des municipales. S'ils n'ont pas tous été testés, ce sont bien les symptômes du Covid-19 que ces hommes et ces femmes ont développés. Impossible de dire, cependant, s'ils ont été contaminés le jour du vote, mais certains d'entre eux le croient. D'autres regrettent de s'être ainsi exposés ou d'avoir exposé les autres, alors qu'Emmanuel Macron préconisait dès le lendemain le confinement.

« J'ai agi en kamikaze de la démocratie », dit ainsi en soupirant le président d'un bureau de vote marseillais, Stéphane Mari. Ce conseiller municipal (La République en marche, LRM) s'en veut d'avoir participé à cette journée. Il

en veut surtout à l'opposition, notamment Les Républicains (LR), qui s'est opposée au report.

Elle aussi candidate à Marseille, Annabel Berard, référente des Jeunes avec Macron dans les Bouches-du-Rhône, n'a pas dormi de la nuit, la veille du premier tour. « Il me semblait évident que le gouvernement aurait dû annuler le vote », indique la jeune femme de 21 ans. En l'absence de contre-ordre, elle a rejoint son poste d'assesseuse au bureau Korsec, l'un des plus agités de Marseille. « Il y a des fraudes à Marseille, dit-elle, je ne pouvais pas me dégonfler... Mais j'avais les larmes aux yeux. »

Deux jours après, Annabel Berard a ressenti une intense fatigue et des maux de tête. Le samedi suivant, la fièvre a atteint 39,3 °C. Elle a décidé de se faire tester à l'Institut hospitalo-universitaire (IHU) Méditerranée Infection du professeur Dider Raoult, qui propose des dépistages gratuits. Trois heures d'attente, avant d'être diagnostiquée positive au Covid-19. « Macron aurait-il pu être plus ferme et annuler l'élection ? Je pense que oui », juge la jeune femme.

Ce dimanche électoral paraît si loin déjà à Alexia Ohannessian, chargée de quatre bureaux du 6^e secteur de Marseille pour le compte du Printemps mar-

« Il me semblait évident que le gouvernement aurait dû annuler le vote »

ANNABEL BERARD
référente des Jeunes
avec Macron, dans les
Bouches-du-Rhône

seillais. Aucune consigne sanitaire n'y a été respectée, assure-t-elle. Les agents de sécurité patientaient à l'extérieur. Et les élus venaient saluer les électeurs. La députée (LR) Valérie Boyer, dont le test s'est plus tard révélé positif, a même distribué des paquets de bonbons aux assesseurs. Nez et gorge « très pris », petite toux sèche... Alexia Ohannessian a, elle, ressenti les premiers symptômes dans la semaine qui a suivi.

La multiplication des cas parmi les candidats marseillais – les têtes de liste LR et LRM sont notamment positives – a évidemment inquiété tous ceux qui ont participé à la campagne. « On a affaire à un véritable cluster électoral », assure Hervé Menchon, candidat Europe Ecologie-Les Verts dans le 5^e secteur. Le 20 mars, l'écologiste a saisi l'Agence régionale de santé

(ARS) et la préfecture des Bouches-du-Rhône au nom de sa liste, Debout Marseille, pour demander un dépistage du Covid-19 pour les 4 000 personnes ayant permis la tenue du scrutin.

« On a envoyé ces présidents, délégués et assesseurs défendre l'esprit de la démocratie, rappelle l'élue. Notre responsabilité morale, c'est au minimum d'organiser un dépistage des bénévoles. » A ce jour, M. Menchon n'a obtenu aucune réponse de la préfecture, de l'ARS ou de la ville.

Si « curieuse » journée

A Angers, Marie-Laure Marchand a déclaré les premiers symptômes dès le soir du premier tour. La colistière d'Aimer Angers avait donc vraisemblablement contracté le virus quelques jours plus tôt.

Le 15 mars, 272 électeurs sont passés devant sa table, dans le bureau du quartier Saint-Serge. La comédienne, âgée de 48 ans, a passé cette si « curieuse » journée à tenter de rassurer les plus « stressés ». Ce n'est qu'à la fermeture du bureau de vote que ses collègues ont trouvé qu'elle n'avait pas l'air bien. « Maintenant que je sais que j'ai été infectée, le fait d'avoir été au contact avec des gens me met en colère, dit Marie-Laure. On a mis beaucoup de monde en danger ! »

A Saint-Fons, commune populaire de la périphérie de Lyon, la liste 100 % Citoyens emmenée par Chafia Zehmoul a obtenu, le 15 mars, 10,74 % des suffrages. Ce résultat lui permettant de se maintenir au second tour. Sous pression, elle a tenté de joindre ses colistiers pour les sonder sur la position à adopter. Personne ne répondait. Elle a commencé à s'inquiéter. La candidate a finalement appris que son bras droit avait contracté le virus et qu'il était hospitalisé. Dans les jours qui ont suivi, trois autres de ses colistiers ont été hospitalisés, dans un état sérieux. Tous positifs au Covid-19. Puis Chafia Zehmoul a présenté à son tour des symptômes légers, fatigue et courbatures.

Quand la candidate pense à cette journée électorale, à la tournée des trente bureaux de Saint-Fons qu'elle et ses colistiers ont effectuée, elle est prise de vertige. « On a fait une belle campagne, j'ai été en contact avec toute la ville, résume-t-elle. Si on avait su assez tôt les risques qu'on encourait, on aurait fait différemment. » Chafia Zehmoul a pris contact avec un avocat lyonnais, M^e Hervé Banbanaste, pour une possible suite judiciaire. ■

SOLENN DE ROYER,
YVES TRÉCA-DURAND,
GILLES ROF
ET RICHARD SCHITTLY

Caroline De Haas précise : « *Quand il y a des enfants et une femme en danger, les forces de l'ordre doivent prévenir le procureur, c'est le B.A-BA.* »

Marlène Schiappa précise à Mediapart qu'un plan de lutte contre les violences conjugales a été lancé la veille du confinement : « *Je suis vigilante à ce que les femmes ne se sentent pas seules et à ce que des réponses pénales concrètes puissent être apportées, je fais donc tout ce qui est en mon pouvoir. Nous faisons un point deux fois par semaine avec les associations qui viennent en aide aux femmes victimes. Concernant ce cas-là, nous l'avons signalé au ministère de l'intérieur. Il a transmis aux services de police. Le conjoint a été présenté au tribunal à l'issue de sa garde à vue. La victime a été entendue au commissariat et prise en charge ainsi que ses enfants pour une mise à l'abri. Cela se produit fréquemment mais nous n'en faisons pas état car le canal à privilégier reste la plateforme [arretonslesviolences.gouv.fr](https://www.arretonslesviolences.gouv.fr).* »

La garde des Sceaux Nicole Belloubet assure sur son compte Twitter que « *les juges sont là pour prononcer l'éviction du conjoint violent, pour prononcer une interdiction d'entrer en contact* ».

Malgré cela, l'avocate Isabelle Steyer craint des difficultés. Trois femmes violentées étaient venues à son bureau avant le confinement pour préparer des demandes d'ordonnance de protection, mais sans échanges depuis, difficile d'aller plus loin : « *J'ai proposé à une de mes clientes de me téléphoner de son balcon et une autre m'a écrit un mail pour me dire qu'elle était confinée et qu'elle ne pouvait plus m'appeler. La troisième, je n'ai pas eu de nouvelles.* »

Par ailleurs, « *il faut se rendre deux fois au tribunal pour une première demande de date d'audience pour les ordonnances, puis pour la plaidoirie. On pourrait simplifier la première partie par visioconférence* ». Le ministère de la justice répond que ce sera « *au cas par cas selon les tribunaux* ».

Afin de soutenir les femmes, des associations ayant fermé leur accueil maintiennent un soutien téléphonique. En Martinique, l'Union des femmes (UFM) tient une permanence de 8 heures à 18 heures. « *Les femmes n'ont pas à se sentir liées par ce confinement, cela reste possible de partir, de se protéger* », martèle Rita Bonheur, directrice de l'UFM.

À Saint-Germain-en-Laye (Yvelines), à l'institut Women Safe, infirmières, juristes, psychologues, intervenantes sociales assurent un accompagnement téléphonique pour les femmes et les enfants. Mais le manque d'hébergements d'urgence est source d'appréhension : « *On est très inquiets sur la mise à l'abri immédiate, le 115 ne répond pas toujours, pointe Frédérique Martz, directrice de l'institut. On a reçu l'appel d'une femme hospitalisée à la suite de son accouchement, ayant fui son mari juste avant le confinement. Pour l'instant, on n'a pas de solution de logement.* »

Evelyne Vynisale, directrice de l'association Pause aux Filaos, dans le Lot, gère des hébergements d'urgence pour les victimes de violences. Trois femmes et cinq enfants sont logés dans les appartements dédiés. « *On reste mobilisés, vu qu'il nous reste un logement vide pour une maman avec enfants. Mais le 115 ne nous appelle pas, donc je me questionne beaucoup. La peur du virus sera peut-être supérieure à la nécessité de devoir partir.* »

Dépistage du Covid-19: la question des passe-droits pour les personnalités

PAR MARINE TURCHI

LE MERCREDI 25 MARS 2020



Un dépistage Covid à l'hôpital de Pau. © Quentin Top / Hans Lucas

Des personnalités politiques, médiatiques, sportives sont dépistées alors même que le personnel soignant, en première ligne, n'est plus testé massivement. D'autres se vantent d'être traités à la chloroquine, protocole expérimental controversé. Y a-t-il des passe-droits ? Mediapart s'est penché sur plusieurs cas à travers la France.

Dépistages, accès aux soins, traitements, liberté de circuler durant le confinement. Avec l'épidémie de Covid, la question des éventuels privilèges pour les personnes en position de pouvoir se pose, plus que jamais. Parmi les citoyens et le personnel soignant, le mécontentement monte en découvrant, chaque jour, que des personnalités – politiques, médiatiques, sportives, etc. –, bénéficient en un claquement de doigts du dépistage ou du traitement (expérimental et controversé) à la chloroquine, quand eux se les voient souvent refuser.

Les passe-droits sont d'autant plus possibles que les consignes officielles, imprécises, permettent à des « VIP » de s'engouffrer dans la brèche. Que dit la doctrine française s'agissant des tests Covid ? Au stade 2 de l'épidémie (du 28 février au 14 mars) sont dépistées les personnes manifestant des symptômes après avoir été en contact avec des malades avérés. Au stade 3 (depuis le 14 mars), « *les tests ne seront plus réalisés de manière systématique* », expliquait le **site du gouvernement** dédié au virus, et « *seront destinés en priorité à quatre types de population* » qui présenteraient des « *symptômes évocateurs du Covid-19* » : « *les personnes fragiles, à risque de développer des complications* » ; « *les*

deux premières personnes » touchées « dans les structures médico-sociales » telles que les « maisons de retraite » ; « les personnes hospitalisées » et « les professionnels de santé ».

Dans la pratique pourtant, les tests sont aujourd'hui très rares, y compris pour les soignants, en première ligne. Nombre d'entre eux, interrogés par Mediapart à différents endroits du pays, expliquent ne plus pouvoir être testés. Sans vouloir se prononcer sur des cas précis, la Direction générale de la santé (DGS) assure à Mediapart qu'« il n'y a pas de dépistage de VIP. Au stade 3, on ne dépiste plus automatiquement, mais seulement les cas vraiment graves et notamment les difficultés respiratoires, à l'appréciation du personnel de santé ».

Sont testés « les patients avec des signes d'infection pulmonaire nécessitant une hospitalisation et les personnels soignants quelle que soit la sévérité des symptômes », indique aussi à Mediapart l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP), le premier groupe hospitalier de France. Il s'agit donc désormais de « se focaliser sur les plus symptomatiques nécessitant une hospitalisation ».

L'AP-HP explique avoir « massivement dépisté des centaines de soignants » : à titre d'exemple, au centre de dépistage ouvert à l'Hôtel-Dieu, dans le centre de Paris, « sur 1 500 tests PCR, 98 % concernaient des soignants (AP-HP et hors AP-HP) ». Pour autant, le groupe hospitalier reconnaît auprès de Mediapart que « de nombreuses demandes et pressions » ont été « exercées par certains à tous les niveaux pour obtenir des passe-droits ». Mais « personne n'a eu de traitement privilégié à l'AP-HP via la direction générale », nous assure-t-on.

Y a-t-il des passe-droits ? Mediapart a voulu vérifier et s'est penché sur plusieurs cas à travers la France.

• Dans le monde médiatique

Parmi ceux qui tentent d'obtenir des dépistages via leurs réseaux, on trouve des journalistes. Le 11 mars, une infectiologue de l'AP-HP a par exemple sermonné

Gérald Kierzek, un urgentiste parisien et chroniqueur sur TF1 et LCI, qui avait utilisé la ligne spécifique du Samu (le 112.39) « pour demander un dépistage pour un patient au motif qu'il est responsable d'une chaîne de télévision ». Dans un courriel, que Mediapart s'est procuré, la médecin estime que son confrère a voulu « imposer » un dépistage « pour des motifs non médicaux ». « Après 10 minutes de discussion, mon collègue a fini par accepter pour libérer la ligne, dont je vous rappelle qu'elle est utilisée par le Samu pour nous joindre », lui écrit-elle.



Le mail adressé le 11 mars 2020 au médecin urgentiste Gérald Kierzek par une infectiologue de l'AP-HP. © Document Mediapart

Au même moment, Gérald Kierzek appelait pourtant, sur son compte Twitter, « à réserver aux cas graves les tests » (exemples *ici*, *là* ou *là*). « Arrêtons de faire des tests, ça ne sert à rien ! Ça va engorger et ça affole », lançait-il déjà le 29 février.



Questionné par Mediapart, Gérald Kierzek réfute tout « passe-droit » ou « test de confort », et explique qu'il aurait « évidemment » agi de la même manière avec un patient lambda. Se retranchant derrière « le secret médical », il refuse de s'exprimer sur « un cas précis », mais il souligne que sa demande « se justifiait » parce qu'elle intervenait « avant le stade 3 ». « Mes décisions sont exclusivement médicales et conformes aux recommandations officielles du ministère.

En stade 1 et 2, quand les patients sont cliniquement symptomatiques, on les fait tester, car il y a un risque de dissémination ».

Ce n'est en tout cas pas l'avis de l'infectiologue. Dans son courriel, elle précise que, « d'après les informations à [sa] disposition », « il n'y avait aucune indication, car il ne s'agit ni d'un soignant symptomatique ni d'un patient avec comorbidités sévères nécessitant une attention particulière ». « Il nous arrive de faire des exceptions pour les personnes indispensables au maintien du fonctionnement de l'État (forces de l'ordre, etc), ce qui ne me semble pas être le cas ici », ajoute-t-elle. Elle souligne que les « consignes » sont « très claires », et qu'il est « important de ne pas s'en départir, surtout dans ce contexte difficile ».

« Tout le monde est sous l'eau, balaye Gérald Kierzek. Comme je ne suis pas spécialiste, j'appelle des infectiologues, comme tout le monde. » Le médecin dit être assailli quotidiennement de demandes de « gens de tous horizons, des amis, des journalistes, etc. », « qui sont flippés et veulent tous avoir un test » : « Je fais des tests quand il y a besoin, qu'ils soient VIP ou pas VIP. » Selon lui, c'est « la politique de test qui n'est pas claire : qui on dépiste, qui on ne dépiste pas ? Même les médecins ne savent plus ce qu'il faut faire. On dit aux gens "ne vous faites pas tester", et de l'autre côté des personnalités s'annoncent positives... Les gens ne comprennent plus. Notre job, c'est de calmer cette psychose. »

• Le directeur du centre hospitalier d'Angoulême

La question des traitements différenciés se pose aussi parmi le personnel des hôpitaux eux-mêmes. C'est le cas par exemple à Angoulême. Dans un courriel daté du 19 mars, que Mediapart s'est procuré, le directeur général du centre hospitalier, Hervé Léon, annonce à l'ensemble du personnel qu'il a été « détecté positif au Covid-19 » et qu'il « piloter[a] l'hôpital de [son] domicile ». « L'ensemble du personnel hospitalier

se prépare à supporter la crise avec courage, professionnalisme et sérénité. Je suis fier de vous et je vous assure que vous allez me manquer pendant les 14 jours de mon confinement », ajoute-t-il. Ce message, et notamment cette dernière phrase, a été accueilli avec « énervement et incompréhension » par une partie du personnel, assure à Mediapart une infirmière, qui y voit « la cerise sur la gâteau » dans un contexte qui est « tout sauf "serein" comme il le dit ». « Notre directeur est testé alors qu'on refuse le test à des soignants. Plusieurs de mes collègues sont atteints du Covid. La consigne, c'est de revenir travailler même avec des symptômes, si on tient sur nos jambes. La solution hydroalcoolique, on n'en a plus. On ne nous donne pas les moyens de nous protéger. Franchement, on se demande si on n'est pas de la chair à canon ».

Questionné par Mediapart, Hervé Léon explique avoir été dépisté parce qu'il s'est rendu, mi-mars, dans le cadre de ses fonctions, à Paris, « déjà considérée comme une zone à risques », et qu'il présentait des symptômes évocateurs du Covid – « fièvre, toux, rhinites, gêne respiratoire ». « Je rentrais donc dans les critères en vigueur à ce moment-là. Il n'y a pas eu de privilège », assure-t-il, précisant s'être confiné pour respecter « les consignes de l'Agence régionale de santé (ARS) ». Et son personnel soignant présentant des symptômes ? Selon lui, ils sont testés au stade 3, « mais les capacités de l'équipe de dépistage sont limitées, ce qui prend du temps » (**lire sa réponse intégrale ici**). D'après nos informations, le directeur a demandé que tous les soignants symptomatiques soient désormais testés, par le biais d'un système « de drive », « vitre baissée ».

Hervé Léon regrette que la dernière phrase de son courriel « ait pu être interprétée différemment » : « [Elle] voulait simplement dire que je préfère être sur le terrain que sur le banc de touche. C'est frustrant de ne pas être sur le terrain, je culpabilise. » Il dit espérer « réussir à réduire son temps de

confinement ». Ce dépistage a d'autant plus agacé que dans une commune voisine, Soyaux, c'est le maire, François Nebout, qui a pu bénéficier le 21 mars, en plein stade 3, d'un test, en étant touché par une « forme bénigne » du Covid. « Pas de piston ! », a cru bon de préciser l'élu sur sa page Facebook :

« Pourquoi Estrosi a-t-il bénéficié d'un test et pas moi ? »

• Une ribambelle d'élus du Sud-Est testés et traités à la chloroquine

À Marseille, de nombreux élus et candidats aux municipales ont été dépistés, parmi lesquels plusieurs chefs de file des Républicains : l'actuel maire **Jean-Claude Gaudin** (testé négatif, selon **France Bleu**), la candidate à sa succession, **Martine Vassal**, son colistier **Yves Moraine** (qui a déclaré n'avoir pratiquement aucun symptôme), les députés **Guy Teissier** (qui avait ressenti « une bonne fièvre ») et **Valérie Boyer** (qui n'a « pas de fièvre » et n'est « pas sous assistance respiratoire »), testés positifs. La plupart ont été dépistés dans l'institut privé de l'inféctiologue marseillais Didier Raoult (IHU Méditerranée infection), qui a toute latitude pour mener ses tests.

À Nice, le dépistage du maire **Christian Estrosi** et de sa femme, la journaliste **Laura Tenoudji**, en plein stade 3, a suscité de nombreuses réactions. Le 16 mars, le couple a été testé positif « au CHU de Nice ». « Je vais bien », a annoncé le lendemain, sur France 3, depuis son domicile, l'ancien ministre, précisant qu'il « conserv[ait] toute [son] énergie et l'essentiel de [son] temps à travailler ». Depuis, pas une journée sans qu'il n'apparaisse dans les médias. Questionné par Mediapart, il affirme n'avoir bénéficié d'« aucun privilège particulier » et avoir répondu, « comme tout le monde », à « un questionnaire par téléphone sur les symptômes ». Ceux-ci (« courbatures, céphalées, fièvre, nez qui coule, mal à la gorge ») ne rentrent pourtant pas dans les critères d'un dépistage au stade 3.

« Je n'ai privé personne de faire un test, assure l'élu. Si j'étais dans une zone où on était à saturation, comme Mulhouse, la question aurait pu déontologiquement se poser. » Le maire de Nice justifie surtout ce dépistage par sa fonction, sa « mission de service public », et la nécessité d'être « opérationnel », sans « affaiblir la collectivité ». « J'ai été détecté, comme d'autres ministres l'ont été, qui sont aux commandes de choses importantes, dans la cinquième ville de France et la troisième métropole dont j'ai la charge, président du centre hospitalier universitaire dont j'ai la charge », dit-il. « Qu'est-ce qui était une menace : que je sois testé ou que je le transmette à d'autres qui exercent des responsabilités hiérarchiques importantes ? »

Sa femme a été plus explicite. Dans **Le Parisien**, la journaliste a reconnu que, considérant les fonctions de Christian Estrosi, « c'était important de savoir » et que « le fait qu'il soit président du conseil de surveillance du CHU a joué aussi ». Sur son compte Instagram officiel, elle explique qu'elle n'a, pour sa part, « ni fièvre, ni symptômes particuliers, si ce n'est une très légère toux épisodique », mais qu'ayant « côtoyé des personnes porteuses du Covid-19 et étant une personnalité exposée, [elle a] pu faire le test ».



Sur le compte Instagram officiel de la journaliste Laura Tenoudji, épouse de Christian Estrosi.

Outre le dépistage, Christian Estrosi, Laura Tenoudji, et **plusieurs élus LR** de la région ont bénéficié du fameux traitement à la chloroquine expérimenté par le professeur Didier Raoult, qui **divise les chercheurs** et n'est pas validé scientifiquement, faute de recul. Le maire de Nice a multiplié les interventions

médiatiques (*Nice-Matin*, *BFMTV*, *Le Point*, etc.) pour vanter les mérites de ce protocole qui reste à la fois controversé et inaccessible à la majorité. L'élu assure à Mediapart « avoir veillé auprès du président de Sanofi à ce que le CHU de Nice soit largement approvisionné, ce qui est le cas ».

Sur ses deux comptes Instagram, son épouse en a également fait la publicité, suscitant des commentaires d'internautes. « Je me pose la question du traitement que vous avez eu la chance de recevoir, des centaines de malades sont chez eux sans soins... Comment faire pour en bénéficier ? », demande l'une. « Du coup y a ceux qui sont sans symptômes graves à la maison avec du Doliprane. Et y a ceux qui sont sans symptômes graves à la maison qui ont reçu les antipaludiques. OK les gars. Merci de nous ramener à notre statut de rien mortel », s'indigne un autre.



Publication, le 22 mars, de la journaliste Laura Tenoudji, épouse de Christian Estrosi, sur son compte Instagram officiel.

Ces personnalités ont-elles bénéficié, dans les dépistages comme dans le traitement, de privilèges ? Contactée par Mediapart, l'ARS de Provence-Alpes-Côte d'Azur n'a pas donné suite. Dans *La Provence*, le 18 mars, son directeur, Philippe de Mester, affirmait qu'« il n'y a[va]it pas de passe-droit, pas de test de confort ». Si les personnalités politiques « ont été dépistées, c'est qu'elles ont eu des contacts », assurait-il.

Pourtant, plusieurs habitants de Nice et de la région affirment à Mediapart – après notre appel à témoins –, s'être vu refuser le test dans les mêmes dates. Voici quelques exemples parmi d'autres.

Le 9 mars, une semaine avant Christian Estrosi, Alice, 35 ans, professeure documentaliste à Nice, cumule « maux de tête, fièvre et courbatures ». SOS

Médecins lui « prescrit un test Covid-19 » mais au CHU, le test lui est refusé après quelques questions : « On m'a dit que je n'étais pas une personne à risque. » Elle dit avoir « bien précisé qu'en tant qu'enseignante en collège », elle croisait « environ 150 élèves par jour ».

Le même jour, Sophie, enceinte de cinq mois, son mari et son fils de 3 ans sont tombés malades à l'issue d'un week-end de concerts avec sa chorale à Nice (« fièvre », « toux », « grosse fatigue » notamment). Selon elle, « huit des vingt choristes » ont manifesté les mêmes symptômes, et « plus de la moitié des trente collègues » de l'un d'eux. « Pour autant, notre médecin ne nous a pas testés le 11 mars. À notre connaissance, aucune des personnes que nous avons vu malades n'a été testée. Ne s'appelle pas Estrosi qui veut ! »

Le lendemain du dépistage de Christian Estrosi, Marion*, hôtesse de l'air, s'est, elle, vu refuser le test à Nice, alors qu'elle cumulait « toux, fatigue, courbatures et difficultés à respirer » depuis 24 heures. Le 17 mars, son médecin lui explique « qu'il suspecte le coronavirus mais que ne sont testés que les cas à risque ou nécessitant une hospitalisation ».

Enseignante dans un collège de Nice, et mère de deux enfants, Mélanie*, 44 ans, raconte à Mediapart dix jours « très pénibles et douloureux », « dans un mélange de procédures changeantes » et un « sentiment d'abandon ». « Étant au contact de nombreux élèves, il me semblait primordial de savoir », relate-t-elle, d'autant que dans son collège « plusieurs personnes s'étaient rendues en Italie pendant les vacances scolaires ». Mais depuis le 12 mars, impossible selon elle de bénéficier d'un diagnostic clair et d'un test Covid, malgré ses sollicitations successives auprès de sa médecin généraliste, le Samu, les urgences. Ses premiers symptômes (« toux, mal de tête, oppression thoracique ») sont allés crescendo dit-elle, (« poumons qui brûlent, sensation d'étouffement », « malaises », « vertiges », « toux accentuée »). On lui répond qu'« on ne teste que les cas

graves », qu'elle n'est « pas en détresse respiratoire puisqu'elle parle », ou encore qu'elle n'a « pas de fièvre ». Le 18 mars, SOS Médecins « reconnaît les symptômes du Covid » et la confine vingt jours, ainsi que toute sa famille, avec une boîte de Doliprane. « Pourquoi Estrosi a-t-il bénéficié d'un test et pas moi ? Pourquoi Estrosi a-t-il eu accès à la chloroquine et pas moi, ni probablement les autres malades lambda du Covid-19 ? », interroge-t-elle.

Élève infirmier dans les Hautes-Alpes, Richard*, 44 ans, a manifesté une « toux sèche » et « trois des cinq infirmiers du service » dans lequel il effectue son stage ont été testés positifs. Après que sa directrice lui a demandé d'être dépisté, il contacte un médecin des urgences, qui lui refuse le test le 17 mars : « On ne vous testera pas à moins d'avoir des signes manifestes. »

Inès*, 54 ans journaliste indépendante à Aix-en-Provence, a elle été saisie, dès le 3 mars, « de 40° de fièvre, fortes courbatures, mal de tête, mal de gorge, toux sèche, forte tétanie », puis la toux « s'est aggravée » et ses poumons la « brûlaient ». À deux reprises, elle appelle SOS Médecins, qui lui propose « le test de la grippe » mais pas celui du Covid, réservé, dit-il, à ceux « ayant été en contact avec des personnes rentrant de Chine ou d'Italie ». Les symptômes se sont poursuivis pendant 18 jours, et en stade 3, « impossible de joindre le moindre médecin, tous les téléphones sont occupés en permanence ». Elle a fini par obtenir une ordonnance pour un test le 23 mars : trois semaines après le début des symptômes.

« Cela dépend vraiment de l'appropriation des consignes nationales par les autorités locales »

• Les ministres

Les membres du gouvernement doivent-ils bénéficier d'office d'un traitement de faveur ? La question est légitime. On pourrait penser que, du fait de leurs fonctions et en raison du nombre de gens

qu'ils rencontrent chaque jour, l'exécutif et les ministres doivent être testés. Contacté par Mediapart, Matignon estime que non, et affirme que « *les règles [...] sont les mêmes pour les ministres que pour tous les Français* ».

Dans la pratique, c'est pourtant bien plus complexe. Quatre ministres ont annoncé publiquement avoir été testés, à des stades différents de l'épidémie. Le ministre de la culture, **Franck Riester**, a rempli les critères d'un dépistage au stade 2. Il dit avoir été en contact « *très certain* », la semaine du 2 mars, avec des personnes contaminées à l'Assemblée nationale, lors de la commission des affaires culturelles et à la buvette. Son cabinet assure à Mediapart que le ministre « *a attendu d'avoir des symptômes (courbatures, fièvre, toux)* », le 9 mars, pour se faire tester à l'hôpital militaire Bégin, à Saint-Mandé, après être passé par l'ARS en Ile-de-France. « *Il a appliqué ce que tous les Français doivent appliquer : le confinement pendant 14 jours.* »

Deux jours plus tôt, **Olivier Véran** a lui été testé négatif. Le ministre de la santé a été dépisté alors qu'il n'avait pas de symptômes importants (juste « *un petit début de rhume* »), mais il s'était rendu « *dans plusieurs endroits où circule activement le virus, notamment dans l'Oise* ». « *J'ai voulu éliminer tout risque* », a-t-il fait valoir sur **BFMTV**. Contacté, son cabinet n'a pas répondu.

Le cas de la secrétaire d'État à la transition écologique **Brune Poirson** est moins limpide encore. **Le 14 mars**, au moment du passage au stade 3, son cabinet a indiqué qu'elle avait été testée positive, mais que son état de santé « *ne présent[ait] pas de signe inquiétant* ». Quels éléments ont justifié un test ? Questionnée par Mediapart, elle n'a pas répondu. De son côté, Matignon explique : « *Lors du stade 2, le test interven[ait] si la personne avait des symptômes suite à des contacts avec des malades avérés. Une fois le médecin contacté par la personne, il lui revenait donc de décider ou pas le dépistage. Ce qui est le cas de Mme Poirson.* »

La situation de la secrétaire d'État à l'écologie **Emmanuelle Wargon** est plus problématique. Elle a été testée (positive) le 22 mars, dès le premier jour de ses symptômes, qui n'étaient que « *bénins à ce stade* », comme elle l'a elle-même admis sur Twitter, déclenchant de nombreuses réactions d'indignation d'internautes.

Sollicité, son cabinet a fait savoir à Mediapart, comme au **Huffington Post**, que la secrétaire d'État avait été testée à l'hôpital en même temps que son mari médecin urgentiste, Mathias Wargon, « *rentré samedi soir de l'hôpital avec des symptômes (fièvre, toux, fatigue)* », parce qu'elle a vu apparaître « *les mêmes symptômes* » dimanche matin. Elle dit avoir été testée « *pour que son mari puisse éventuellement continuer à travailler dans le cas où il n'aurait pas été positif* ». Dans **Le Monde**, Mathias Wargon a dénoncé « *le torrent de boue* » subi par sa femme, et expliqué qu'elle avait « *demandé au ministère la démarche à suivre* » après qu'il a été testé positif, et « *on lui a répondu qu'elle devait se faire tester* ». Questionné sur ce cas, Matignon n'a pas fait de commentaires, répétant que « *Mme Wargon a expliqué qu'elle avait fait l'objet d'un diagnostic en même temps que son mari médecin urgentiste.* »

Autre cas : celui de **Michel Barnier**, négociateur en chef de l'UE pour le Brexit. L'ancien député de 69 ans a annoncé dans une vidéo avoir été testé positif au Covid-19, le 18 mars, tout en précisant qu'il « *[allait] bien* ».

Quels symptômes graves l'homme politique présentait-il pour justifier un dépistage ? Questionné par Mediapart via son porte-parole, Michel Barnier a fait savoir qu'il ne répondrait pas, évoquant des « *questions de nature médicale* ». « *Il a eu des symptômes. Il a fait un dépistage, vu ses responsabilités, le grand nombre de collaborateurs avec qui il travaille et le grand nombre de personnes qu'il rencontre de manière quotidienne* », répond son collaborateur Daniel Ferrie.

Ces dépistages posent question. Car au même moment, nombre de patients et surtout de soignants présentant des symptômes évocateurs n'ont, eux, pas été testés.

« *On apprend chaque jour dans la presse que des personnalités sont testées... Pourquoi nous on n'est pas testés ?* », interroge un soignant de l'hôpital Tenon, joint par Mediapart. « *Au début, certains collègues ont été testés, plus maintenant, on n'a plus les capacités, on nous dit qu'on est tous positifs de toute façon... Un collègue aide-soignant avait des symptômes, sa cheffe lui a dit : "Viens et on verra si la température descend."* » S'agissant des patients, il explique que s'ils « *ne présentent pas de détresse respiratoire et de fièvre au-dessus de 38, on ne teste pas* ». Ce que nous confirme un urgentiste de Creil, la ville de l'Oise qui fut l'un des premiers clusters : « *On ne teste vraiment pas tout le monde, on n'a pas les moyens. Ce qui rentre en ligne de compte actuellement, c'est la dangerosité pour le patient – s'il a des symptômes graves, s'il va être hospitalisé.* » Pour ce médecin, il est assez clair qu'il y a « *des passe-droits* » : « *C'est tout le temps. J'ai déjà vu arriver des administratifs qui avaient des lits réservés alors qu'on n'en avait plus...* »

Médecin généraliste à Paris, Valérie Douillard n'a pas non plus été testée. Le 15 mars, deux jours après ses premiers symptômes (« *fièvre, maux de tête, frisson, courbatures, rhume* »), la médecin, qui dit n'avoir « *pas été malade depuis dix ans* », appelle le Samu. Elle explique qu'elle « *a besoin de savoir si elle est contaminée, pour ne pas prendre de risques avec [ses] patients* ». « *J'ai eu des discours incohérents*, résume-t-elle à Mediapart. *D'abord on me dit "on ne peut pas le faire, restez 14 jours chez vous"* ; puis on me dit « *venez aux urgences, mais vous attendrez quatre heures* » ; ensuite une infectiologue d'un centre de test me dit « *ça ne sert à rien d'être testée, reprenez le travail quand vous n'avez plus de symptômes* ». Donc j'ai repris avec un masque. »

• Les parlementaires

Après que cinq députés et plusieurs agents de l'Assemblée nationale ont été testés positifs, début mars, au stade 2, les parlementaires ayant été à leur contact ou bien présentant des symptômes, ont été testés. « *Les parlementaires testés étaient dans un cluster* », justifie l'AP-HP. Il s'agissait alors d'identifier rapidement les élus contaminés au Palais-Bourbon pour éviter une dissémination. Mais après le passage au stade 3, ce dépistage n'a plus été automatique, comme le montre, par exemple, le cas de la députée LREM de l'Hérault, **Coralie Dubost** – par ailleurs compagne du ministre de la santé Olivier Véran.

« *D'une semaine à l'autre, je n'ai pas été traitée de la même façon* », raconte à Mediapart la parlementaire. En contact avec trois députés contaminés, et présentant plusieurs symptômes (« *39 de fièvre, toux* »), Coralie Dubost a d'abord bénéficié d'un test à Montpellier qui s'est révélé négatif. La poursuite des symptômes l'a conduite à retourner au CHU. « *Entre temps, Montpellier avait changé de stade, et on ne testait plus les gens symptomatiques ou personnes contacts, mais seulement les cas graves et les soignants, donc l'infectiologue m'a dit "je ne vous dépiste pas par écouvillon, mais vu les symptômes persistants, je vous fais un diagnostic différentiel et vérifie avec un scanner des poumons si vous êtes en situation de pneumonie"* ». Au bout du compte, il s'agissait d'« *une maladie infantile rare pour les adultes* ». « *Il y a beaucoup de disparités territoriales, admet-elle. Cela dépend vraiment du stade épidémique et de l'appropriation des consignes nationales par les têtes de gondole des autorités locales – préfet et Agence régionale de santé –, chez nous ils sont super et coordonnés* ».

À l'inverse, certains parlementaires, comme le député LR de Seine-et-Marne **Christian Jacob**, 60 ans, ont pu être dépistés au stade 3. Le 15 mars, celui qui est aussi le président des Républicains, a été testé positif à l'hôpital de Melun. La veille, il avait manifesté « *de gros symptômes* », « *39 de fièvre, mal à*

la gorge, mal à la tête, courbatures », explique à Mediapart sa collaboratrice, Cécile Richez. « *Son médecin généraliste lui a dit d'aller aux urgences, où ils ont fait des prélèvements et ont voulu lui faire passer le test.* » Le dossier médical de l'élu justifiait-il ce dépistage ou les médecins ont-ils favorisé un député du département ? « *Ce n'est évidemment pas lui qui a exigé de passer le test. Je connais plusieurs personnes qui ne sont pas des politiques et ont passé le test* », assure sa collaboratrice.

• Les sportifs

Parmi les sportifs, de nombreuses stars ont elles aussi annoncé avoir été testées – en France ou à l'étranger. C'est le cas du basketteur français **Rudy Gobert**, premier joueur de la NBA américaine à être dépisté positif. Un test qui lui a valu des critiques, puisque quelques jours plus tôt, la star avait **plaisanté sur le virus** en touchant tous les micros lors d'une conférence de presse. C'est le cas aussi des footballeurs de l'équipe de France **Blaise Matuidi** (testé positif en Italie) et **Kylian Mbappé**.



Sur le compte Instagram public de Kylian Mbappé, le 13 mars 2020.

Celui-ci a clairement bénéficié d'un traitement de VIP. Le 10 mars, la veille du huitième de finale de Ligue des champions, l'attaquant du PSG a été dépisté à Paris, après avoir « *présenté des signes cliniques d'angine* » le 9 mars au matin. Qu'est-ce qui a justifié ce test ? À Mediapart, Mbappé indique, via son avocat, que c'est « *la persistance de fièvre dans la nuit* », malgré un traitement, qui a poussé « *le service médical du club* » à lui faire « *réaliser un test* », « *dans le respect des règles imposées par les autorités de santé* », « *par l'intermédiaire de l'Hôpital américain* ». Le résultat s'est révélé négatif.

Pour son avocat, M^e Delphine Verheyden, le joueur « *s'est simplement soumis aux traitements et examens prescrits par le service médical de son club* ». « *Je ne crois pas du tout qu'il ait pensé bénéficier d'un traitement de faveur.* » Questionné, le club n'a pour l'instant pas répondu.

Boîte noire

*Les prénoms ont été modifiés à la demande des intéressés, qui souhaitent conserver l'anonymat.

Questionnés le 18 mars, le cabinet du ministre de la santé, Olivier Véran, et l'ARS de la région Sud, n'ont pas répondu. Sollicité, le directeur de communication du PSG n'a pour l'instant pas répondu. La réponse complète d'Hervé Léon, directeur du centre hospitalier d'Angoulême, figure sous **notre onglet "Prolonger"**. Les témoins de la région Sud cités en page 2 et la députée LREM Coralie Dubost ont relu leurs citations avant publication.

Prolonger

Voici la réponse écrite complète du directeur du Centre hospitalier d'Angoulême, Hervé Léon :

« *Je vous réponds en toute transparence.*

– *J'ai été dépisté car les 12 13 et 14 mars j'étais en déplacement professionnel à Paris puisque je suis également président du CGOS (comité de gestion des œuvres sociales des hôpitaux). Nous n'étions pas encore en mesures de confinement mais l'Ile de France et Paris était déjà considérée comme une zone à risques. Je rentrais donc dans les critères en vigueur à ce moment là : signes (fièvre, toux, rhinites, gêne respiratoire ET séjour dans une zone à risque. Il n'y a donc pas eu de privilège.*

Au stade 3 les soignants présentant des signes sont testés mais les capacités de l'équipe de dépistage sont limitées ce qui prend du temps. La consigne qui est donnée en Charente est de ne pas mettre en poste les personnels suspectés d'être infectés. Nous pouvons encore le faire car le virus est encore peu actif pour le moment, que la déprogrammation massive permet d'avoir une réserve de

professionnels, mais je ne peux pas affirmer que nous pourrions continuer dans la durée.

– Je ne fais que suivre les consignes de l'ARS. Sachez que c'est frustrant de ne pas être sur le terrain que je culpabilise. Les outils informatiques permettent de faire beaucoup de choses à distance. Depuis mon arrêt forcé, je travaille presque autant via le téléphone, les audio conférences et la messagerie. J'espère effectivement réussir à réduire le temps de confinement et j'attends le retour de l'ARS sur cette demande. Je ne pense pas rester les 14 jours (qui ne veulent plus rien dire au regard de l'évolution de l'épidémie)

– Je ne sais si cette phrase [la dernière phrase du mail – ndlr] a choqué certains agents. Sûrement puisque vous l'évoquez. Elle m'est venue spontanément dans la foulée de l'annonce du diagnostic. J'ai souhaité prévenir le personnel plutôt que de laisser les rumeurs faire leur travail de sape. Certains m'ont plutôt dit que c'était courageux de l'avoir fait. Cette dernière phrase voulait simplement dire que je préfère être sur le terrain que sur le banc de touche. Désolé qu'elle ait pu être interprétée différemment. »

Chloroquine: itinéraire d'un traitement qui suscite espoir et controverse

PAR ROUGUYATA SALL
LE MERCREDI 25 MARS 2020



Devant l'IHU Marseille Infection dirigé par le professeur Raoult, le 22 mars. © Laurent Le Crabe / Hans Lucas / Hans Lucas via AFP

En Chine, aux États-Unis, comme en France, la chloroquine est au cœur de la recherche de traitements contre le Covid-19. Mais les données manquent

encore pour savoir si c'est la molécule qui permettra de combattre le nouveau coronavirus SARS-CoV-2.

Annoncée officiellement par les autorités chinoises début janvier, l'épidémie de Covid-19 déclenchée par le virus SARS-CoV-2 ne cesse de se propager. On compte aujourd'hui plus 409 000 cas et 18 000 morts dans 169 pays. Les chercheurs s'activent pour trouver des vaccins et, dans un délai plus court, des traitements. « La science peut finir par faire des promesses trop ambitieuses sur ce qui peut être livré en réponse au Covid-19. » Dans son **édito du 23 mars**, Holden Thorp, rédacteur en chef de la prestigieuse revue *Science*, exprime son inquiétude au sujet des faux espoirs que peuvent susciter les chercheurs, mais aussi certains médicaments, risquant la rupture de stock pour ceux qui en ont déjà besoin.

Car dans l'urgence épidémique, on commence souvent par la stratégie de repositionnement de médicaments qui ont déjà fait leurs preuves dans d'autres pathologies. Comme la chloroquine, sur toutes les lèvres en Chine, aux États-Unis et en France, depuis les annonces du professeur Didier Raoult, directeur de l'IHU Marseille et membre du comité scientifique Covid-19, **comité dont il s'est mis en retrait mardi**.

La chloroquine a fait ses preuves comme traitement préventif et curatif contre le paludisme. Utilisée depuis 70 ans, elle est à présent jugée inefficace dans certaines régions du monde pour cause de résistance du parasite. Aujourd'hui, elle est aussi utilisée pour le traitement de maladies auto-immunes (dysfonctionnement du système immunitaire), telles que la polyarthrite rhumatoïde ou le lupus et en préventif pour les allergies au soleil (lucites).

Dans un premier temps, cette molécule ne figurait pas dans les recommandations de traitements prioritaires de l'OMS, ni de l'essai clinique national Discovery en France. Ceci en raison de ses effets secondaires (elle est aussi contre-indiquée

en cas de grossesse et d'allaitement) et des potentielles interactions médicamenteuses pour les patients en réanimation.



Devant l'IHU Marseille Infection dirigé par le professeur Raoult, le 22 mars. © Laurent Le Crabe / Hans Lucas / Hans Lucas via AFP

La chloroquine est connue comme antiviral à large spectre, qui peut empêcher le cycle viral de s'effectuer normalement en modifiant le pH. Déjà testée en laboratoire, elle s'est montrée efficace *in vitro*, en bloquant l'infection par différents virus, comme celui du chikungunya, de la dengue ou de la grippe. Mais sans succès *in vivo*, sur les animaux et dans les essais cliniques sur l'humain.

Qu'en est-il avec les précédents coronavirus, SARS-CoV et MERS-CoV ? *In vitro* toujours, l'activité antivirale de la chloroquine a été démontrée sur le SARS-CoV, responsable de l'épidémie de SRAS en 2002-2003, et le MERS-CoV, responsable de l'épidémie de MERS qui sévit au Moyen-Orient depuis 2012. Mais son effet antiviral n'a été confirmé que dans les labos, sur une lignée cellulaire modèle, sans que l'on sache dans quelle mesure cela peut fonctionner sur des cellules de l'épithélium respiratoire, ou *in vivo*.

Le 4 février, près d'un mois après la déclaration de l'épidémie par les autorités, des chercheurs chinois publient **une lettre dans la revue *Cell Research***. Ils affirment alors que la chloroquine, ainsi que le remdesivir, un autre antiviral, inhibent efficacement le nouveau coronavirus SARS-CoV-2, toujours *in vitro*.

Ces chercheurs suggèrent en conclusion que la chloroquine (ainsi que le remdesivir), devrait être testée sur les malades atteints du Covid-19, notamment

73 %

C'est la part des Français qui considèrent que le pays n'est pas prêt à faire face à l'épidémie, selon un sondage Elabe publié ce mercredi.

COVID-19



GOUVERNEMENT

Des ordonnances à la rescousse des patrons

Au prétexte de la préservation des entreprises et de l'emploi, les mesures proposées mercredi en Conseil des ministres sécurisent surtout les employeurs, avec force dérogations au droit du travail.

Si le ton était donné dès dimanche avec l'adoption par le Parlement de la loi sur l'état d'urgence sanitaire, les ordonnances passées ce mercredi en Conseil des ministres ont précisé les contours des régressions sociales qui se profilent pour les salariés. Pour les confinés, les congés payés et les RTT semblent menacés, tandis que, pour ceux qui continuent de faire tourner les entreprises et services jugés essentiels, le temps de travail risque de s'allonger, les exposant un peu plus aux risques de contamination.

La limite du temps de travail explosée dans les secteurs cruciaux

C'est une grande violence faite au Code du travail. Le gouvernement a annoncé des dérogations de grande ampleur aux limites acquises de temps de travail, quotidien comme hebdomadaire. Cela va concerner les « secteurs d'activités particulièrement nécessaires à la sécurité de la nation et à la continuité de la vie économique et sociale », dit l'ordonnance, mais la liste ne sera publiée par décret que plus tard. Sur la base du précédent de février qui décrivait les secteurs « essentiels », on peut avancer que l'énergie, les télécoms, la logistique, les transports, la santé ou encore l'agroalimentaire seront concernés.

Aujourd'hui limité à 44 heures en moyenne sur une période de 12 semaines, les entreprises de ces secteurs pourront pousser le temps de travail à 46 heures hebdomadaires en moyenne (et même 48 heures pour la pêche et l'agroalimentaire), et imposer jusqu'à 60 heures de durée maximale. Dans la même veine, le temps de travail quotidien pourra être étendu à 12 heures. Que le salarié travaille de jour mais aussi de nuit, « sous réserve

de l'attribution d'un repos compensateur égal au dépassement de la durée prévue », précise l'ordonnance. Justement, les durées de repos entre deux périodes travaillées ont également été réduites de 11 heures à 9 heures. « On sera très vigilants, assure Cédric Carvalho, délégué syndical central CGT chez Orange. C'est déjà arrivé dans le cas de tempêtes que les collègues travaillent 6 jours sur 7, et jusqu'à 10 heures par jour, et je ne vous raconte pas leur état d'épuisement. Il ne faut surtout pas que cette situation d'extrême urgence soit généralisée, d'autant qu'on commence à avoir un certain nombre de techniciens en arrêt, car atteints du Covid-19. » Enfin, le travail du dimanche sera permis dans toutes ces entreprises, et ce sans accord avec les syndicats. Cette dérogation s'étend en outre aux sous-traitants de celles-ci.

L'ensemble de ces mesures concernant

Les durées de repos entre deux périodes travaillées ont également été réduites de 11 heures à 9 heures.

l'allongement du temps de travail et le non-respect du repos dominical doivent prendre fin le 31 décembre 2020 au plus tard, affirme l'ordonnance.

L'employeur pourra désormais – sous réserve d'un accord collectif dans le cas des congés payés – imposer au salarié la prise de jours de repos pour couvrir une partie de la période de confinement. Les ordonnances précisent le nombre maximal de jours pouvant ainsi être confisqués par l'employeur : six jours ouvrables au titre des congés payés, et dix jours de RTT ou placés dans un compte épargne-temps. Pour ces deux derniers cas, l'entreprise pourra décider unilatéralement de cette mesure. Et, dans tous les cas, il n'y aura plus de délai de prévention à respecter. « Jusqu'ici, l'employeur devait respecter un

délai d'un mois », a rappelé la ministre du Travail, Muriel Pénicaud. « Nous sommes opposés à ce qu'on puisse considérer que

quelqu'un qui ne peut pas travailler parce que son entreprise est fermée, qui est confiné, privé de liberté, qui est en vacances. En rajoutant de l'injustice sociale à la catastrophe sanitaire, ce gouvernement montre qu'il est en dessous de tout », tacle Céline Verzeletti, secrétaire confédérale CGT, qui craint en outre

que ces dispositions – sans limite de durée claire – ne se prolongent bien au-delà de l'épidémie de Covid-19. Le tout dans l'objectif que la facture soit la moins lourde possible à la fois pour les entreprises, mais aussi pour l'État, l'Unédic et l'assurance-maladie, qui vont déjà mettre la main à la poche pour l'indemnisation du chômage partiel et des arrêts maladie massifs pour garde d'enfants.

Chômage partiel, un risque d'abus des grands groupes

Parmi les mesures annoncées par la ministre du Travail, il y a la facilitation du recours au chômage partiel, considéré comme un gel temporaire du contrat. Les salaires versés aux employés qui y seront soumis s'élèveront au Smic ou à 84 % de leur mensualité nette, et seront remboursés aux entreprises par l'État. Celles-ci ont 30 jours pour déposer des demandes. Selon Muriel Pénicaud, 37 000 ont déjà déposé des dossiers, dont la moitié de TPE, ce qui concerne potentiellement 760 000 salariés. Ceux-ci n'ont pas de démarches à faire. Nouveauté, le chômage partiel a été ouvert à certains travailleurs, comme les aides à domicile ou les assistantes maternelles, qui n'y avaient pas droit jusqu'ici. Les indépendants et autoentrepreneurs en sont, eux, toujours exclus. Les intérimaires et les saisonniers, notamment ceux qui œuvrent dans les stations de ski, toutes fermées, peuvent également profiter du

« PLUS LES GENS TRAVAILLENT, PLUS LES RISQUES DE CONTRACTER ET DE PROPAGER LE VIRUS SONT ÉLEVÉS. »
SOPHIE BINET
CGT



Mercredi, à l'Élysée, Édouard Philippe entouré de

chômage partiel jusqu'à la fin de leur mission.

Si la mesure peut rassurer certains salariés, elle fait aussi appel d'air pour certains patrons avides d'argent public. Ainsi, le PDG de SFR a annoncé que 60 % de ses salariés allaient être mis en chômage partiel, alors que son activité est considérée comme « essentielle ». « SFR ferait prendre en charge par la solidarité nationale les salaires, (...) alors que les opérateurs télécoms font partie des entreprises les moins impactées par la crise », dénonce un communiqué commun de la CGT et SUD SFR, qui appelle en revanche le groupe à « socialiser ses bénéfices ». Interrogée sur ce risque, Muriel Pénicaud a assuré être « dans un processus de confiance a priori, qui n'exclut pas le contrôle a posteriori », insistant sur le fait que « l'activité doit continuer en télétravail dès que c'est possible ».

Concernant les intermittents du spectacle, dans l'incapacité de travailler, la ministre a assuré que, comme pour les chômeurs (voir encadré), leur situation serait gelée afin de ne pas risquer de perte de droits injuste pour cause de confinement. ●

PIERRIC MARISSAL ET
LOAN NGUYEN

LES AG D'ACTIONNAIRES REPOUSSÉES

Les grandes entreprises pourront reporter en septembre, si elles le souhaitent, leurs assemblées générales (AG) d'actionnaires, selon une ordonnance adoptée mercredi en Conseil des ministres.

L'événement



Les ministres, a annoncé les mesures pour les entreprises. Des régressions sociales se profilent pour les salariés. F. Mori/Pool via Reuters



Les aveux

Plus de 2 milliards d'habitants de notre planète sont désormais confinés. On pense à ces mots de Paul Valéry en d'autres circonstances: « *Nous voyons maintenant que l'abîme de l'histoire est assez grand pour tout le monde. Nous sentons qu'une civilisation a la même fragilité qu'une vie.* » C'est alors que certaines annonces – on pense à celles de Donald Trump niant la gravité de la situation – prennent la dimension de crimes planétaires.

A contrario, il semblerait, à première vue, que c'est ainsi que l'esprit vient de d'autres. Bruno Le Maire vient d'appeler les entreprises à « *faire preuve de la plus grande modération* » dans le versement de dividendes à leurs actionnaires. Il faut peut-être lui reconnaître un certain sens de la pudeur si l'on se souvient que la France est, en la matière, sur le podium mondial. Mais quel aveu au regard des discours qui nous ont été tenus depuis des mois sur les premiers de cordée, sur la suppression de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) pour stimuler les investissements, etc. Ce que vient de dire Bruno Le Maire, c'est que tout cela, c'était de la poudre aux yeux.

Quel aveu, aussi, quand un économiste aussi libéral que François Lenglet déclare, dans le *Figaro*, que nous trouverons les moyens de faire redémarrer un État providence en matière de santé, avec les banques centrales et les impôts sur « *les riches* ». Notons au passage que l'État providence n'est pas autre chose qu'un État qui assume ses responsabilités en matière de santé, de prestations sociales, de services publics.

Quelles conversions spectaculaires. Mais ceux qui abjurent leur foi continuent souvent à adorer leurs dieux en secret et préparent le retour des bons jours. C'est bien ce qui se passe avec les ordonnances de mercredi, au nom d'une situation d'exception qui légitimerait et ferait perdurer l'exception. Elles vont à l'inverse de ce qui est nécessaire pour protéger les travailleurs, et les victimes collatérales du Covid-19 ne peuvent pas être le droit du travail et la démocratie. ●

AURÉLIEN SOUCHEYRE

Un précédent jamais vu depuis 1958

Le gouvernement a pris 25 premières ordonnances. Un record atteint sans associer l'ensemble des forces politiques et le monde du travail.

Du jamais-vu depuis des lustres. Mercredi, le gouvernement a présenté 25 ordonnances prises en Conseil des ministres afin de faire face au coronavirus sur le plan sanitaire, économique et social. « *Le nombre est historique* », a annoncé le premier ministre, Édouard Philippe, qui précise qu'il « *fait remonter à 1958 pour un précédent équivalent* », soit au moment de la création de la V^e République, en pleine guerre d'Algérie. « *L'urgence dicte sa loi* », ajoute l'hôte de Matignon. Les ordonnances ont justement été pensées pour les temps de crise, même si certains gouvernements en abusent parfois, dont l'actuel au sujet de la réforme des retraites. Elles permettent de confier la rédaction de la loi à l'exécutif, après autorisation du Parlement, qui doit en

suite ratifier les mesures présentées. Elles placent ainsi de grands pouvoirs entre les mains des seuls ministres, et entrent très rapidement en vigueur.

Pour le chef du gouvernement, celles prises mardi visent à « *sauver des vies* », en organisant les soins et l'approvisionnement d'un pays confiné. Mais aussi à « *limiter autant que faire se peut les graves dommages économiques et sociaux que provoque inévitablement ce confinement* ». Une foule de dérogations ont ainsi été lancées dans l'urgence. Et dans l'absence de concertation, alors qu'il était possible d'associer démocratiquement l'ensemble des forces du pays. « *Le rassemblement de la nation ne se décrète pas, il se construit dans la confiance et la transparence. Nous avons demandé la mise en place d'un comité national associant le monde du travail, les acteurs économiques, le Parlement aux décisions. Le gouvernement a refusé alors que cela nous aurait permis d'être tous ensemble plus forts* », regrette Fabien Roussel. Le député et secrétaire national du PCF considère que « *la démocratie est*

le meilleur moyen de lutter contre cette épidémie », et a voté contre la loi d'urgence autorisant le recours aux ordonnances.

Si certaines mesures gouvernementales peuvent aller dans le bon sens, du soutien aux petites et moyennes entreprises à la préservation de plusieurs droits sociaux et familiaux, d'autres scandalisent et ne participent pas à la concorde. Il sera par exemple possible de faire travailler un salarié jusqu'à 60 heures par semaine et d'imposer les congés dans certains secteurs. « *Le gouvernement fait payer aux salariés la crise sanitaire qu'il a contribué à renforcer par son impréparation* », dénonce Jean-Luc Mélenchon, pour qui « *le recul des droits sociaux met en danger la mobilisation sanitaire* ». « *Les salariés ont l'impression d'être pris pour de la chair à canon et les plus riches ne sont pas mis à contribution* », ajoute Fabien Roussel. Dans ces conditions, le premier ministre peut bien parler « *d'économie de guerre* ». On voit contre qui il la mène trop souvent. ●

L'événement

COVID-19



Du temps et de l'argent pour les entreprises

En plus d'une garantie bancaire de l'État de 300 milliards, les factures (loyer, eau, électricité, gaz) et les cotisations sociales et fiscales sont reportées.

Bruno Le Maire a présenté plusieurs mesures d'urgence économique prises par ordonnances. L'ambition du ministre de l'Économie et des Finances est de limiter l'impact de l'épidémie sur la trésorerie des entreprises, afin d'éviter des faillites. À ses yeux, « la situation est comparable à 1929 », soit l'année de la plus grande crise économique du XX^e siècle.

Pour faire face, Bercy propose de créer un « pont aérien de cash », avec l'instauration d'une garantie bancaire de l'État à hauteur de 300 milliards d'euros. Chaque entreprise dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1,5 milliard d'euros – et qui compte moins de 5 000 salariés – pourra en bénéficier en passant par son établissement bancaire habituel. La Banque publique d'investissement (BPI) lui fournira un identifiant lui permettant d'accéder à cette procédure de prêts couverts par l'État. « Notre objectif est zéro recette, donc zéro dépense pour tous les commerçants, artisans, indépendants qui traversent des moments difficiles », ajoute le ministre, qui suspend et échelonne sans pénalité le paiement des factures d'électricité, de gaz, d'eau et des loyers pour les professionnels. Le versement des cotisations sociales et fiscales est lui aussi

reporté. Enfin, un fonds de solidarité est mis en place pour les petites et moyennes structures qui ont moins de 1 million d'euros de chiffres d'affaires et moins de 60 000 euros de bénéfice annuel imposable (dont TPE, indépendants, artisans, microentrepreneurs, professions libérales). « Une réponse ultime pour ceux qui ne peuvent bénéficier des dispositifs précédents », précise Bercy, au sujet de cette indemnisation forfaitaire automatique de 1 500 euros. Elle est à demander auprès de la direction générale des finances publiques la plus proche du siège social de l'entreprise, et sera versée au plus tard début avril. Le ministre calcule le coût de ce fonds à « 1 milliard d'euros par mois ». Une aide supplémentaire de 2 000 euros pourra être attribuée pour les structures les plus en difficulté qui comptent au moins un salarié, sur instruction des régions qui participent à ce fonds à hauteur de 250 millions d'euros, quand la Fédération des assureurs en verse 200, au moins pour le premier mois.

Enfin, les ordonnances repoussent l'exécution des marchés publics sans pénalités, assouplissent les règles de tenue des assemblées générales des entreprises, habilite les voyageurs à rembourser en bons d'achat ou promesses de report, et permettent aux opérateurs d'intervenir plus facilement pour garantir les communications électroniques. ●

AURÉLIEN SOUCHEYRE



Le conseil fédéral suisse a réduit les droits des personnels de santé. Salvatore Di Nolfi/Pool via Reuters

Chez nos voisins, ça attaque dur aussi

En Belgique, les syndicats redoutent un détournement des « pouvoirs spéciaux ». Et en Suisse, les personnels soignants voient leurs horaires dérégulés.

Comme en France, les soignants y sont applaudis tous les soirs... Et les gouvernants suisses ne sont pas les derniers dans la claque la plus démonstrative. Pourtant, en fin de semaine dernière, le Conseil fédéral – le gouvernement de la Confédération helvétique – a sorti en loucedé, par ordonnance, les personnels du secteur de la santé du champ de la loi sur le travail suisse : concrètement, tout en réduisant à néant la réglementation sur les repos obligatoires, cela revient à supprimer toute référence à une durée hebdomadaire de travail, alors qu'avec les heures supplémentaires, il est déjà possible d'aller jusqu'à soixante heures par semaine. « L'incompréhension est totale, dénonce Beatriz Rosende, l'une des dirigeantes du Syndicat des services publics (SSP-VPOD) en Suisse. D'un côté, on n'arrête pas de dire au personnel qu'il est héroïque ; de l'autre, on lui retire toute protection. C'est dangereux pour les salariés qui risquent de tomber malades et pour les patients qu'on met en danger du coup. »

« Les pouvoirs spéciaux ne doivent porter que sur la gestion sanitaire de la crise. »

LA FGTB

En Belgique, la FGTB, l'un des principaux syndicats, s'inquiète également des coups fourrés qui pourraient se nicher dans le texte sur les pouvoirs spéciaux, examiné ce jeudi au Parlement fédéral à Bruxelles. À l'instar de ce qui s'est passé en Italie ces derniers jours – la Confindustria, cousine de notre Medef, a tenté de dicter ses orientations, mais la manœuvre a pu être contrecarrée par les organisations syndicales –, le patronat belge a fait un intense lobbying auprès du gouvernement de droite. « Flexibilité, modération sociale, vacances raccourcies et autre semblent, déjà, de retour dans les esprits de certains, avant même que la population ne soit à l'abri », dénonce la FGTB. Les pouvoirs spéciaux ne doivent porter que sur la gestion sanitaire de la crise. Il n'est pas question qu'ils soient d'une quelconque nature à remettre en cause la législation sociale. Pas question de créer un effet d'aubaine ouvrant grand la porte à toute dérive en matière de temps de travail ou de nouvelles flexibilités. » Dans le commerce, par exemple, les syndicats dénoncent l'accroissement envisagé de l'amplitude des horaires d'ouverture – entre 7 et 22 heures – comme une aberration dangereuse. « Il ne faudra pas s'étonner si à un moment des mouvements sociaux ont lieu, prévient Myriam Delmée, présidente du Setca-FGTB. Travailler pour nourrir la population est une chose... Mépriser le personnel, en ne le protégeant pas, et en demandant toujours plus est autre chose ! » ●

THOMAS LEMAHIEU

Objectif « 5 000 à 6 000 » détenus de moins en prison

La garde des Sceaux a présenté quatre ordonnances comptant des dispositions pour permettre la sortie des prisonniers en fin de peine.

Depuis l'interdiction des parloirs il y a une semaine, la situation est des plus tendue dans les prisons, avec déjà plusieurs mutineries. La Contrôleure générale des lieux de privation de liberté mais aussi le Défenseur des droits, tout comme des syndicats et de nombreux magistrats et avocats, ont appelé à libérer des détenus afin d'éviter une crise de grande ampleur. Car, avec 70 000 personnes enfermées pour quelque 61 000 places, la surpopulation carcérale laisse craindre le pire. Pour l'heure, sept détenus ont été testés positifs et 315 sont en confinement. Sans compter le manque de matériel pour les agents pénitentiaires, dénoncé par leurs organisations syndicales.

Dans ce contexte, quatre ordonnances ont été présentées mercredi par Nicole Belloubet. Pour atteindre

l'objectif de « 5 000 à 6 000 détenus » sortis de prison affiché par le ministre de la Justice, l'exécutif prévoit trois dispositifs : la possibilité pour ceux dont « le reliquat de peine est inférieur à 2 mois » d'être confiné à leur domicile, un aménagement sous forme de travaux d'intérêt général pour ceux qui ont encore 6 mois à effectuer et une réduction de peine de 2 mois pour « comportement exemplaire ». En sont exclus les condamnés pour terrorisme, pour violences intrafamiliales et les criminels.

« La diminution de l'activité judiciaire entraîne de manière mécanique une diminution des incarcérations », explique aussi la garde des Sceaux. Pour éviter que la justice ne soit à l'arrêt total, sont également prévus l'élargissement du recours au juge unique pour les audiences correctionnelles, celui à la visioconférence, aux audiences à huis clos, mais aussi la suspension de l'exécution des peines, la limitation du placement en détention provisoire aux « personnes présentant un réel danger », ou encore la prolongation

des délais d'instruction et de jugement. Une « zone de protection juridique » s'étendant du 12 mars à un mois après la fin de l'état d'urgence sanitaire est créée.

Du côté du ministère de l'Intérieur, une ordonnance prolonge de 90 jours les titres de séjour arrivant à expiration entre le 16 mars et le 15 mai. Reste en suspens la situation des centres de rétention administrative, sur laquelle le Conseil d'État doit statuer ce jeudi. Il a été saisi notamment par le Gisti, la Cimade et le Syndicat des avocats de France (SAF), qui lui demandent d'enjoindre au gouvernement de les fermer jusqu'à la levée des mesures de confinement.

Quant aux méthodes de « tracking » mises en place dans d'autres pays et critiquées pour l'atteinte aux libertés qu'elles recèlent, la porte-parole du gouvernement, Sibeth Ndiaye, a botté en touche, assurant que, pour l'heure, seuls « des contacts pour comprendre de quoi on parle et en vérifier l'intérêt sanitaire » ont été pris par l'exécutif. ●

JULIA HAMLLOUI

ALLOCATIONS CHÔMAGE ET MINIMA SOCIAUX PROLONGÉS LE TEMPS DU CONFINEMENT

Sur les cinq ordonnances relatives aux affaires sociales, Édouard Philippe a annoncé certaines mesures visant à « la protection des plus vulnérables ». Ainsi, les droits aux minima sociaux, comme le RSA ou l'allocation aux adultes handicapés (AAH) seront « préservés et poursuivis pendant toute la période de confinement ».

Idem pour les allocations chômage des demandeurs d'emploi arrivant en fin de droits. Les ordonnances actent également la prolongation de la trêve hivernale des expulsions locatives « jusqu'au 31 mai », et l'interdiction des coupures d'énergie dans la période en raison de non-paiement, a précisé le premier ministre.

Salariés : sauvez l'économie, quoi qu'il en coûte !

COVID-19

Les salariés sont priés de retourner au travail. Pas seulement pour assurer les nécessités vitales de la nation, mais bien pour sauver le système économique actuel.

≡ Nadia Sweeny

Les derniers de cordées sont devenus les premiers. Personnels politiques et grands patrons ne tarissent plus d'éloges sur « les héros du quotidien », a même lâché Geoffroy Roux de Bézieux, président du Medef, sur France Info. Les « gens qui ne sont rien » – selon les mots d'Emmanuel Macron le 29 juin 2017 – sont désormais ceux à qui on doit tout : être soigné, permettre aux éléments essentiels pour la vie d'être produits, emballés, acheminés, vendus, mais aussi – et surtout ? – permettre la survie du système actuel. Ces mêmes travailleurs contre lesquels le gouvernement envoyait il y a seulement quelques semaines des compagnies de CRS, tout LBD dehors, se sont donc mués en « visage de cette France qui reste forte dans cette adversité », dit le ministre de l'Économie. Et Bruno Le Maire de leur adresser, à la sortie du Conseil des ministres du 18 mars : « *Travailleurs et travailleuses : merci !* » On croit rêver !

Toute la classe dirigeante redécouvre, non sans une certaine angoisse, que le travail de ces salariés produit la richesse et qu'il est, aujourd'hui, le dernier rempart avant l'effondrement économique. « *Nous sommes en guerre* », a clamé le Président. Guerre sanitaire, mais aussi économique et

financière. Et dans ce combat, les travailleurs sont tenus de partir au front armés d'huile de coude. Mais pour motiver ces troupes, il s'agit de surmonter l'injonction contradictoire du gouvernement : « *Confiniez-vous, pour la survie de la Nation* » versus « *allez travailler, pour la survie de la Nation* ».

SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE CONTRE SÉCURITÉ SANITAIRE

Car à l'heure où l'Italie ferme ses usines pour limiter l'expansion du virus, la France, en plein confinement, les rouvre. Au-delà des Alpes, malgré le protocole sanitaire signé par les syndicats patronaux et salariés pour permettre la continuité de l'activité économique, le nombre de contaminés et de morts a explosé. En France, contre l'avis de nombreux médecins qui appellent à un confinement total, on en est encore à tenter le coup des prescriptions sanitaires. Le 18 mars, Bruno Le Maire se gaussait de l'arrivée imminente d'une « charte de bonnes conduites sanitaires » pour la protection des salariés tenus d'aller travailler. Le 20, son cabinet nous affirmait qu'elle verrait le jour « dans 48 heures ». Mardi 24,

Mardi 24, au moment de boucler ces pages, aucune charte nationale en vue.

au moment de boucler ces pages, aucune charte nationale en vue. Le Medef, au cœur de la « task force économique » de Macron, avait pourtant traduit l'accord intersyndical italien et transmis à la CFDT, chargée d'en faire la

promotion auprès des autres centrales. Chou blanc. Les discussions entre gouvernement, patronat et syndicats n'ont abouti qu'à un simple « relevé de réunion » commun publié le 19 mars, appelant « les pouvoirs publics et les entreprises à mettre en œuvre tous les moyens indispensables à la protection de la santé et de la sécurité des salariés devant travailler ». Rien de plus que ce qui est déjà imposé par le droit du travail. L'union sacrée n'a pas eu lieu. Certes, un document cosigné par la CGT et le Medef est déjà un exploit en soi, mais « *rien n'avance vraiment pour les droits des salariés : on est encore dans le tout pour l'entreprise, confie un négociateur au cœur du processus. Dans les ministères, ils se refusent à faire du coercitif, par peur de la récession annoncée* ». D'autant qu'en réalité il est impossible d'assurer un risque zéro.

DIALOGUE SOCIAL

Reste donc à convaincre les salariés devenus si précieux, qui ont multiplié les droits de retrait ces dernières semaines, de passer outre ces risques. Bruno Le Maire, relayé par d'autres responsables politiques, a appelé les entreprises à leur verser – quand elles le peuvent – 1 000 euros de prime. Le prix d'une vie ? « *Je comprends les inquiétudes des salariés* », explique le ministre avant d'ajouter : « *Mais il y a deux boussoles : agir en âme et conscience et agir au nom de l'intérêt supérieur de la nation française [rien que ça !], c'est ce qui nous a amenés à demander aux salariés de rejoindre leur poste de travail.* » En parallèle, les fameuses négociations sanitaires sont renvoyées à des accords de branche et d'entreprise.

Le dialogue social, méprisé par le gouvernement depuis deux ans, est désormais une nécessité absolue pour remettre les salariés sur le chemin de l'entreprise. Parole de syndicat : « *On n'a jamais autant parlé !* » Mais ce dialogue n'est pas égal d'un endroit à l'autre. Les protocoles sanitaires ne sont



PHILIPPE DESMAZES/AFP

pas toujours négociés avec les salariés. Ils permettront cependant d'aider à prouver que le droit de retrait était infondé. Dans le BTP – 1^{er} employeur du pays –, les fédérations patronales sont à la manœuvre. Inquiétées par le paradoxe des annonces gouvernementales, elles avaient d'abord fermé les chantiers, suscitant l'ire de Muriel Pénicaud, ministre du Travail : ça risquait de coûter cher en chômage partiel ! Depuis, le soufflé est retombé et une série de recommandations sanitaires est en cours de rédaction. Pour le moment, seule la grande distribution, où les syndicats de salariés ont activement participé aux négociations, a très précisément détaillé des protocoles sanitaires stricts. La nécessité vitale du secteur a été le moteur de l'efficacité. Pour d'autres, c'est moins évident.

LE CHÔMAGE OU LA MALADIE ?

Dans la métallurgie, « on n'est pas allé jusqu'à une charte, ni même un accord : c'est plutôt une déclaration commune pour maintenir une activité mais pas à n'importe quel prix pour le salarié », explique Stéphane Destugues, secrétaire général de la CFDT Métallurgie. Dans cette déclaration, signée le 20 mars par l'UIMM (Union des industries et métiers de la métallurgie), la CFDT, la CFE-CGC et FO, les entreprises sont invitées à définir les « activités vitales nécessaires à leur fonctionnement, à celles des filières utiles au pays ». Objectif avoué : ne pas laisser mourir le secteur. « Les clients étrangers dont dépendent beaucoup d'entreprises les menacent de pénalités de retard, témoigne Stéphane Destugues. C'est scandaleux, mais c'est la réalité. Ces entreprises doivent livrer pour survivre, sinon, après les victimes du virus, on risque d'avoir

Dans un supermarché de Saint-Étienne qui n'ouvre qu'une heure par jour pour les plus âgés et les plus vulnérables.

d'autant plus de victimes économiques. » Pour éviter « le pire », les recommandations sanitaires assez générales sont jointes : organiser le travail, mettre à disposition des masques, dont les soignants manquent tant, du gel, des gants... Mais dans les usines, on comprend mal les critères pour désigner ce qui est « vital » : « Si on devait travailler pour des hélicoptères médicaux ou pour l'hôpital, on serait volontaires, mais là... Construire des hélicoptères de guerre qu'on vend aux armées, notamment étrangères : on ne voit pas trop l'utilité "vitale" de notre travail, d'autant plus qu'Airbus est loin d'être en danger », souffle Rémy Bazzali, ouvrier chez Airbus Marignane, délégué syndical CGT.

Nombreux sont les secteurs où la sécurisation ne peut pas être optimale.

Dans le groupe – 54 000 salariés en France –, les usines ont fermé le 17 mars avec comme mot d'ordre une réouverture lundi 23, quitte à mettre la pression sur les fournisseurs via mail et SMS : pas question pour eux de fermer au risque de représailles. Les actionnaires ont fait l'effort de renoncer à leurs dividendes cette année et un protocole sanitaire a été négocié avec les syndicats : que demande le peuple ? La CGT n'a pas signé : elle prône la fermeture par sécurité.

Dans les usines, la reprise est progressive. Les équipes sont divisées et se relaient pour limiter les contacts. Entre chaque équipe, c'est désinfection des postes. « Sur les hélicoptères, tous les produits utilisés doivent être certifiés "aéronautiques", sinon on ne pourra pas le vendre : or il n'existe pas de désinfectant qui le soit. Ils ne vont pas les désinfecter, pense Rémy Bazzali. En plus, on a des boîtes d'outils par-

tagées, on touche les mêmes pièces, et, dans mon secteur, on travaille à trois dans un hélicoptère de la taille d'un lit double : on ne pourra pas respecter la distance de sécurité. » Nombreux sont les secteurs où la sécurisation ne peut pas être optimale. Mais s'il fallait encore quelques marges de manœuvre pour imposer aux salariés dissipés quand et combien de temps ils doivent travailler « pour l'intérêt supérieur de la Nation », la loi d'urgence sanitaire votée le week-end du 21 mars est désormais là.

VOUS AVEZ DIT DROIT DU TRAVAIL ?

Le nouvel « état d'urgence sanitaire » permet en effet de rogner sur des acquis sociaux fondamentaux : non seulement les conditions de prise des congés payés deviennent dépendantes d'accords de branche ou d'entreprise, mais, en plus, il est désormais accordé « aux entreprises de secteurs particulièrement nécessaires à la sécurité de la Nation ou à la continuité de la vie économique et sociale de déroger aux règles d'ordre public et aux stipulations conventionnelles relatives à la durée du travail, au repos hebdomadaire et au repos dominical », est-il écrit à l'article 7 alinéa 8, sans autre précision sur la définition de ces secteurs « particulièrement nécessaires », ni même sur les limites temporelles de ces possibilités. Muriel Pénicaud se justifie dans l'hémicycle : « Comment peut-on dire qu'il y a des secteurs stratégiques importants et les autres non ? C'est extrêmement difficile », avoue-t-elle, avant de lancer que « ces mesures font suite à la crise sanitaire : ni vous ni moi n'en connaissons la date de fin ». Et Bruno Le Maire de twitter : « L'État veille au strict respect de l'ordre économique. » L'ordre. Quoi qu'il en coûte ? ■



LIBÉ.FR
Ma vie de confiné
 Chaque jour, Libération donne la parole à des confinés, de tout poil, pour raconter leur vie à l'intérieur. Les galères petites ou grosses, les angoisses parfois, mais aussi les joies et petits bonheurs imprévus. Ce jeudi, Laurent, migrant camerounais coincé en Andalousie. Retrouvez tous les épisodes sur Libération.fr.

PHOTO DR

Femmes enceintes: «On a l'impression d'être un peu abandonnées»

Forcées de renforcer leurs précautions, les maternités ont changé le déroulement des accouchements. De quoi angoisser les futures mères.

Par
AUORE COULAUD

En plein état d'urgence sanitaire, elles sont des milliers de femmes enceintes à redouter le jour J. Elles ne craignent pas tant une possible contamination au Covid-19, mais redoutent souvent d'abord de se retrouver seules pour accoucher. «C'est ma première grossesse, je n'ai pas du tout envie de vivre ça sans mon conjoint», explique Lucie, 25 ans, tout juste en congé maternité et qui habite Amiens (Somme). Même réaction chez Marie, 35 ans, confinée en Normandie et qui attend son troisième enfant: «On a besoin d'un partenaire. Mon conjoint est super impliqué dans ma grossesse et ce n'est pas envisageable qu'il ne soit pas là pour partager les premiers moments du bébé.»

Mais en France, l'épidémie et son expansion ont entraîné la mise en place de mesures plus restrictives dans les maternités. Comme il n'existe aucune règle nationale, chacune fixe les siennes sur le suivi des femmes et la phase d'accouchement au regard de la situation sanitaire de sa région. «C'est très disparate sur l'ensemble du territoire, confirme à Libération le Conseil national de l'ordre des sages-femmes. Certaines maternités ont arrêté les consultations de grossesse et réorientent parfois vers des praticiens libéraux comme les sages-femmes» afin de limiter les allées et venues ainsi que les salles d'attente bondées.

«Sans le père». C'est le cas notamment de la maternité des Lilas, en région parisienne, qui a décidé de stop-



Chaque maternité fixe ses règles au regard de la situation sanitaire de sa région. PHOTO SÉBASTIEN SALOM-GOMIS. SIPA

per les suivis programmés avant la 35^e semaine de grossesse. Elle n'est pas la seule. Claire, 36 ans, est à Béziers (Hérault): «Ma préparation à l'accouchement devait démarrer et c'est annulé. Pareil pour l'anesthésiste et l'ostéopathe...

Pour le moment, je n'ai pas de consignes et je me débrouille. Heureusement je suis kiné, je connais le corps! Mais on a l'impression d'être un peu abandonnées. Seule l'échographie du troisième trimestre est maintenue, mais ils m'ont précisé qu'elle aurait lieu sans le père.» En outre, d'après Bertrand de Rochambeau, président du Syndicat national des gynécologues-obstétriciens de France (Syngof), toutes les activités non urgentes de procréation médicale assistée sont annulées.

Les nouveaux protocoles de consultations (télé-médecine comprise) et d'hospitalisations sont parfois directement inscrits sur les sites internet des maternités, comme l'ont fait celles de Port-Royal

(XIV^e arrondissement de Paris), des Diaconesses (XII^e) ou des Lilas (Seine-Saint-Denis). Toutes les trois précisent désormais que l'accompagnant de la femme enceinte est admis en salle de naissance seulement s'il est asymptomatique. Et donc pas toujours autorisé, ni avant ni après l'accouchement. «Plus vous mettez de gens à l'hôpital, plus il y a des risques de transmission du virus aux patients et aux soignants, argue Philippe Deruelle, secrétaire général du Collège national des gynécologues et obstétriciens

de France (CNGOF) et lui-même praticien aux hôpitaux universitaires de Strasbourg. On peut contaminer les jours qui précèdent l'apparition des symptômes et on sait aussi que le virus peut rester vivant plusieurs jours sur le plastique.» Difficile toutefois pour certaines maternités d'appliquer des règles strictes, faute de moyens matériels et humains. Dans le Grand Est, à Colmar, l'un des gros foyers d'épidémie, un père est entré en salle d'accouchement avec un masque en cachant ses symptômes aux soignants. Ils ont appris le lendemain que l'homme avait été testé positif au coronavirus. «Ils n'ont pas dû se rendre compte, suppose Richard Kutnahorsky, le médecin chef du service de la maternité. Mais certains incivismes

nous obligent à resserrer les rangs. C'est pourquoi on interdit désormais l'accès aux salles d'accouchement aux pères», même s'il conçoit que de telles conditions puissent être stressantes pour les mères: «On essaie d'avoir le plus d'empathie possible et de prévenir bien en avance.» Et quid des femmes présentant des symptômes? Contactées par téléphone, les trois maternités citées plus haut assurent qu'elles sont opérationnelles avec un bloc et une équipe dédiés, voire une phase de dépistage potentielle. Magali a 31 ans. Elle est à huit mois et demi de grossesse et a une suspicion de coronavirus (rhume et perte de l'odorat). «Je dois être testée par l'hôpital mère-enfant du centre hospitalier régional Metz-Thionville qui a mis en place un processus

particulier. Ils viennent te chercher sur le parking et c'est comme un parcours fléché avant d'atteindre la consultation.» Précision du médecin Philippe Deruelle: «In utero, le coronavirus ne passe pas. Et les Chinois ont décrit des signaux post-nataux mais pas encore bien établis: le bébé mange moins bien, il est agité et fait de la température.»

Selon Bertrand de Rochambeau, les mesures d'isolement de la mère, symptomatique ou non, mériteraient d'être déployées à l'ensemble du territoire. Il enfonce encore un peu plus le clou: «Vous vous rendez compte, on a à peine de quoi dépister aujourd'hui en France. Sans parler des pénuries de masques et de gants. Il faut concevoir que le danger est ailleurs et que la seule barrière valable est le confinement.»

«Roulette russe». Déjà, la hotline de Colmar reçoit les coups de fil angoissés de femmes sur le point d'accoucher qui sont de plus en plus nombreuses à poser des questions au sujet de l'accouchement à domicile, une pratique encore controversée en France. «Je n'y suis pas opposé idéologiquement mais dans le réseau de soins actuels et au regard de la difficulté du système en place, ce n'est pas le bon moment. C'est jouer à la roulette russe, estime Philippe Deruelle. Car s'il se passe quelque chose, une situation plus grave qu'attendue, le Samu, qui est débordé, n'arrivera peut-être pas à temps.»

Même inquiétude parmi les sages-femmes: «On a eu des remontées. On redoute le problème de transfert en cas de pépin. C'est un projet de longue haleine qui ne se fait pas à la va-vite.» «Une mauvaise idée» aussi pour le docteur Bertrand de Rochambeau, qui est plus tranchant encore: «Il y a déjà assez de monde à protéger avec peu de moyens dans les maternités.»

Par
RAMSÈS KEFI
et **RACHID LAÏRECHE**
Dessin **CYRIL PEDROSA**

Depuis des années, Marc dort sur le canapé du grand salon. Pas assez de place dans les chambres. A 21 ans, c'est lui l'aîné. Parfois, il rentre tard. Ou veille. Ou ressort la nuit pour fumer : « Parfois, tu veux regarder un film tout seul. Et le salon à partir de minuit, dans le noir, c'est la liberté. Pas de bruit, personne pour te demander ci ou ça. » Le T4, dans un HLM des Hauts-de-Seine, rétrécit quand toute la famille y est : ils sont sept dedans, en comptant les parents. L'étudiant dit que chacun, du plus vieux au plus petit, avait naturellement trouvé un équilibre. S'arranger avec l'étroitesse, trouver ses moments, laisser souffler les autres. Le confinement imposé remet tout à plat. « A minuit, mon petit frère et ma petite sœur ne dorment pas encore. A 8 heures du matin, ma mère

fait des va-et-vient à la maison. Sur le canapé, je déränge. » Le père tourne en rond au sens propre du terme. Il squatte les fenêtres, devient obsédé par le rangement, scrute les sorties en les limitant à quinze minutes. « Il a peur de la maladie, il ne bouge plus. Dès que tu te déplaces, tu tombes sur lui. Il galère entre quatre murs. Parfois, la porte d'une chambre est fermée, il va l'ouvrir sans frapper... »

NORMALITÉ INVERSÉE

Le coronavirus a décrété l'extérieur irrespirable, alors que celui-ci est le ballon d'oxygène pour des familles nombreuses dont la définition n'a jamais été aussi spatiale. A Evry (Essonne), une mère de quatre enfants fait des divisions : « C'est la superficie qui compte en ce moment, pas le nombre. Si tu vis à six dans un grand pavillon, tu es juste une famille qui doit t'adapter à l'urgence. Pour nous, le confinement a divisé des petits espaces en espaces encore plus petits. Le mien aussi se restreint. Si je craque, je fais craquer tout le

monde avec moi. » A Montreuil (Seine-Saint-Denis), un jeune adulte abonde dans son sens : « Nous sommes dix à la maison. Tu as déjà essayé de rester à quatre dans une chambre ? On a une armoire, un bureau, une télé et deux lits superposés. On ne peut même pas rester à trois debout. »

D'aucuns s'interrogent souvent sur ce qui pousse des jeunes à rôder jusqu'à pas d'heure et les parents à ne pas les retenir. Au vrai, la normalité s'inverse : il y a parfois plus d'intimité dans un hall d'immeuble que chez soi, où le manque de place accroît les problèmes, attise les tensions les plus infimes, accentue les frustrations. Dans le meilleur des cas, le gamin cherche de l'air. Dans le pire, il fuit. Quid de la vie dans les foyers très pauvres ? Dans les appartements délabrés où la lumière passe peu à cause de l'entassement des affaires ? Dans les familles minées par de graves conflits entre adultes ? Le paradoxe total : la rue devient le lieu où l'on se cache. En mars, Libération avait écumé un

territoire à Athis-Mons, dans la banlieue lointaine où pullulaient les rats, lesquels sont parvenus à entrer dans quelques appartements. Quid aussi de la vie en quarantaine avec des rongeurs ou des cafards ? A Créteil (Val-de-Marne), un travailleur social insiste à propos des parents taxés de laxisme : « Toute une génération de chefs de famille est d'origine villageoise. Pour eux, et ils le pensent sincèrement, le gamin ne risque rien dehors quand ils sont au travail. Il est avec des voisins, dans un espace qui leur paraît clos où tout le monde veille l'un sur l'autre. Ils ont du mal à imaginer autre chose. »

A Fontenay-sous-Bois (Val-de-Marne), Soraya raconte la famille nombreuse dispersée. Quand on doit veiller les uns sur les autres de loin et surtout que la moyenne d'âge à l'intérieur même de l'appartement augmente. Les heures au téléphone, l'inquiétude à distance. Le père est un ex-ouvrier, la mère est au foyer depuis toujours et quatre de leurs marmots sont partis construire leur vie ailleurs. Sauf deux garçons qui approchent les 30 ans. Le retraité a du mal à rester enfermé. Les habitudes ont des relents quasi religieux : la balade au marché, le café au PMU, les discussions sur son terroir d'origine avec d'autres anciens – la routine réglée à la seconde près. Soraya, à peine la quarantaine, confie, à propos de ses deux frangins restés au bercail : « Celui qui a 27 ans est tranquille, il travaille à la banque et bosse à la maison. Celui de 28 ans en revanche... Il traîne en bas pour fumer son joint, reste avec ses potes et rentre très tard. Ça sert à quoi d'ordonner à mon père de ne pas sortir si lui fait n'importe quoi ? Il peut faire rentrer le virus. L'aîné, qui vit dans le Sud, est comme un fou. Il veut remonter pour lui faire comprendre, mais il ne peut pas. Il a ses gosses et c'est chaud de voyager. »

« UN TRUC DE VIEUX »

L'époque est ce qu'elle est : on quitte le cocon familial plus tard qu'avant. Avec ce que cela crée. Dans Libé, en 2018, Thomas Sauvadet, sociologue, décortiquait le mécanisme, côté masculin : « Les garçons restent désormais plus longtemps dans le foyer familial. On a, d'une part, le père, autorité virile, et dans certains cas, un ou des jeunes hommes au chômage, en construction et en recherche de virilité. Personne n'a vraiment envie d'entrer en conflit, alors tout ce monde passe son temps à s'éviter. La communication est minimale. » Une étue de l'Essonne évoque les femmes esseulées : « J'invite ceux qui donnent des leçons à passer une demi-heure avec une mère qui élève seule des garçons costauds. Ils ne tiendraient pas quinze secondes. »

Sandrine vit seule avec ses deux filles et son fils dans un 45 m². Elle est séparée du père, brancardier dans un hôpital à Paris, qui ne voit plus ses enfants pour les protéger de la pandémie. Sandrine gère. Le salon, lieu de vie collectif, est sa chambre à coucher. Le soir, elle déplie le clic-clac. De temps en temps, elle craque : « Sur Facebook, je vois des copines dire que le confinement

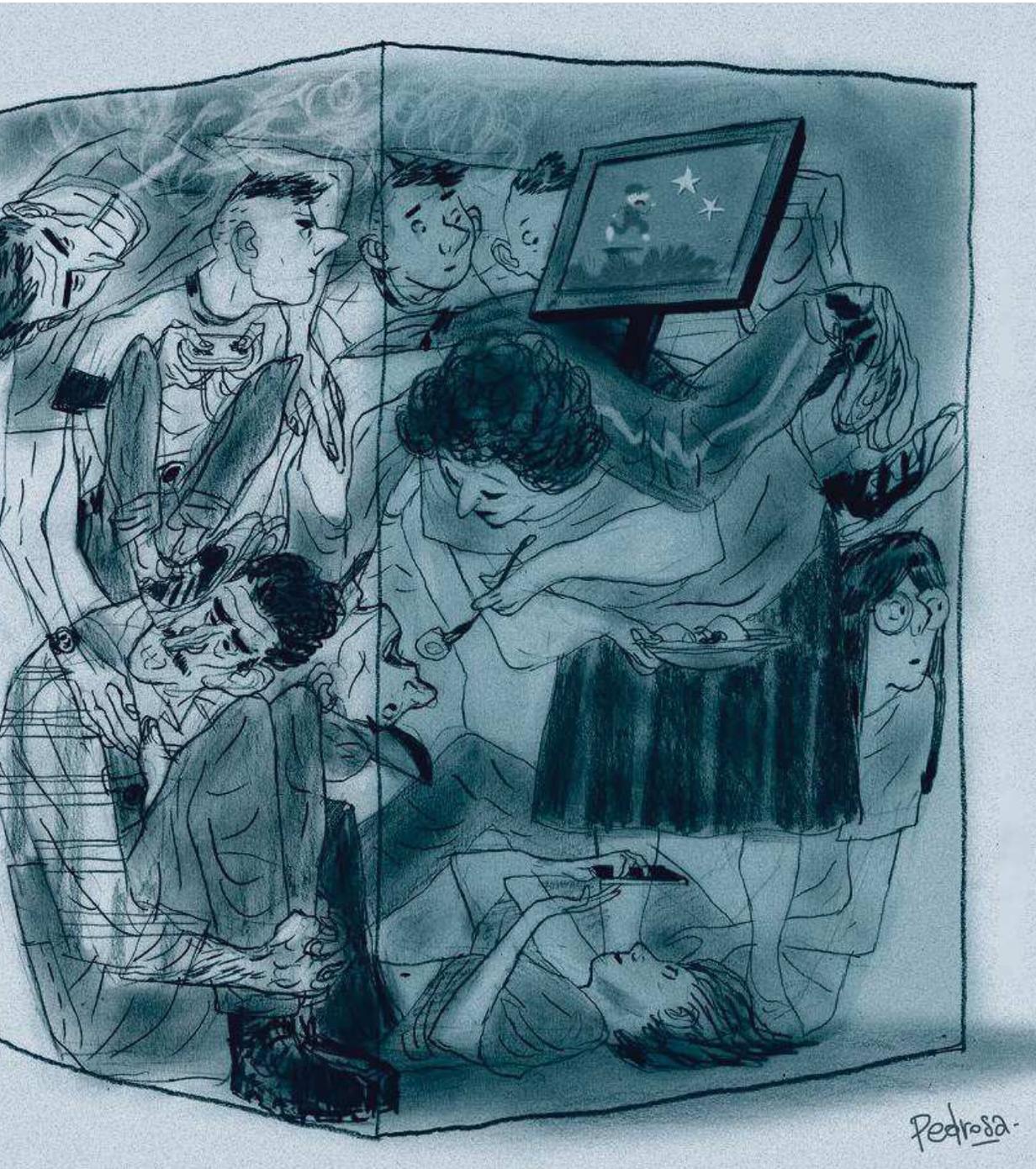
c'est super parce qu'elles font des siestes et regardent la télé alors que pour moi, c'est l'enfer. Je suis secrétaire, je fais du télétravail et je n'arrive pas à être efficace. Je dois aussi faire le ménage et je tente de convaincre mon fils de ne pas sortir mais il n'écoute pas. Certains de ses copains l'enragent, lui disent que ce n'est pas grave et que le virus est un truc de vieux. Pourtant son père lui raconte l'hôpital, mais il n'y a rien à faire. »

La police a renforcé les contrôles dans les villes populaires et leurs quartiers. Les regroupements, ciment de la routine dans ces coins-ci, sont interdits. On mange, boit, fume, se déplace à plusieurs.

Familles en HLM

« Si je craque, je fais craquer tout le monde »

Dans les quartiers populaires, où le manque d'espace est constant et où les jeunes voient souvent l'extérieur comme une manière de s'évader du carcan familial, le confinement fait ressortir tensions et frustrations.



Les halls sont des lieux de passage et de squat, soit tout ce qu'un virus contagieux adore. A Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), Samir, 30 ans, cadet d'une fratrie de quatre, dit: «Quand tu n'as plus l'habitude de rentrer chez toi, c'est dur de rester assis dans un canapé ou dans une chambre. La plupart de tes repères sont dehors, t'as plus l'habitude de l'intérieur, plus les réflexes, plus les bons mots. Même tes secrets sont à l'extérieur et tu ne peux pas les gérer enfermé. Moi, je ne réalise pas encore que je vais devoir rester un mois enfermé. Tu ne peux même pas parler au téléphone chez toi: tout le monde t'entend si tu appelles ta copine.» La semaine passée, Lau-

rent Rusnier, maire (communiste) de cette ville, très dense, de 110 000 habitants nous expliquait: «Oui, il y a des jeunes qui traînent encore, pas beaucoup, mais des petits groupes. On ne peut pas envoyer la police parce que ça peut très vite dégénérer donc on tente de discuter, notamment avec les services de jeunesse et les médiateurs.» L'édile d'une ville voisine: «Vous allez verbaliser des familles qui ont déjà du mal à payer le loyer?»

DE RETOUR DU TURBIN

A Montreuil, un père ramène tout au temps et à l'absence. Il travaille sur des chantiers, quarantaine ou pas. De 7h30 à 18 heures, temps de

trajet non compris. Son épouse fait des ménages dans les bureaux. Elle arrive tôt le matin avant le défilé des cravates et s'en va en début d'après-midi. Ce qui crée un vide en période d'urgence sanitaire. Leurs sept enfants ont de 12 à 26 ans, dont cinq garçons qui se partagent une seule chambre. Un seul ordinateur, trois téléviseurs, qui ne suffisent pas. Le père: «Ce n'est pas facile pour eux. Ils se battent, ils crient. C'est fatigant pour toute la famille. Des copains au travail ont "peur" de rentrer à la maison à cause du bruit. Mes deux grands sortent beaucoup, mais comment les surveiller? On leur dit qu'il ne faut pas, ils me répondent oui, mais ils pous-

sent la porte.» De retour du turbin, la mère s'occupe des cours des plus jeunes et surveille les devoirs. L'un des deux grands, sur un ton fataliste: «Je sais qu'on peut se contaminer en sortant mais je ne fais rien de mal. Je reste en bas, je fume ma clope, je papote. Et quand je rentre, je me lave bien les mains. C'est chaud de rester à la maison. Ça voudrait dire être dans son lit une journée entière. Je ne peux pas bouger chez moi, c'est trop petit. Mes deux petites sœurs sont dans leur chambre, elles s'occupent. Mes parents sont dans le salon, devant la télé, et nous, les garçons, tu penses qu'on peut rester à cinq dans la chambre? C'est une prison.»

Carnet

DÈCÈS



Pour Sandrine W

«Rire avec Nathan, voir le sourire de Mélinée, écouter Gilberto Gil, parler avec Nathalie et maman, lire Joyce Carol Oates» Sandrine, septembre 2012.



Vous organisez un colloque, un séminaire, une conférence...

Contactez-nous

Réservations et insertions

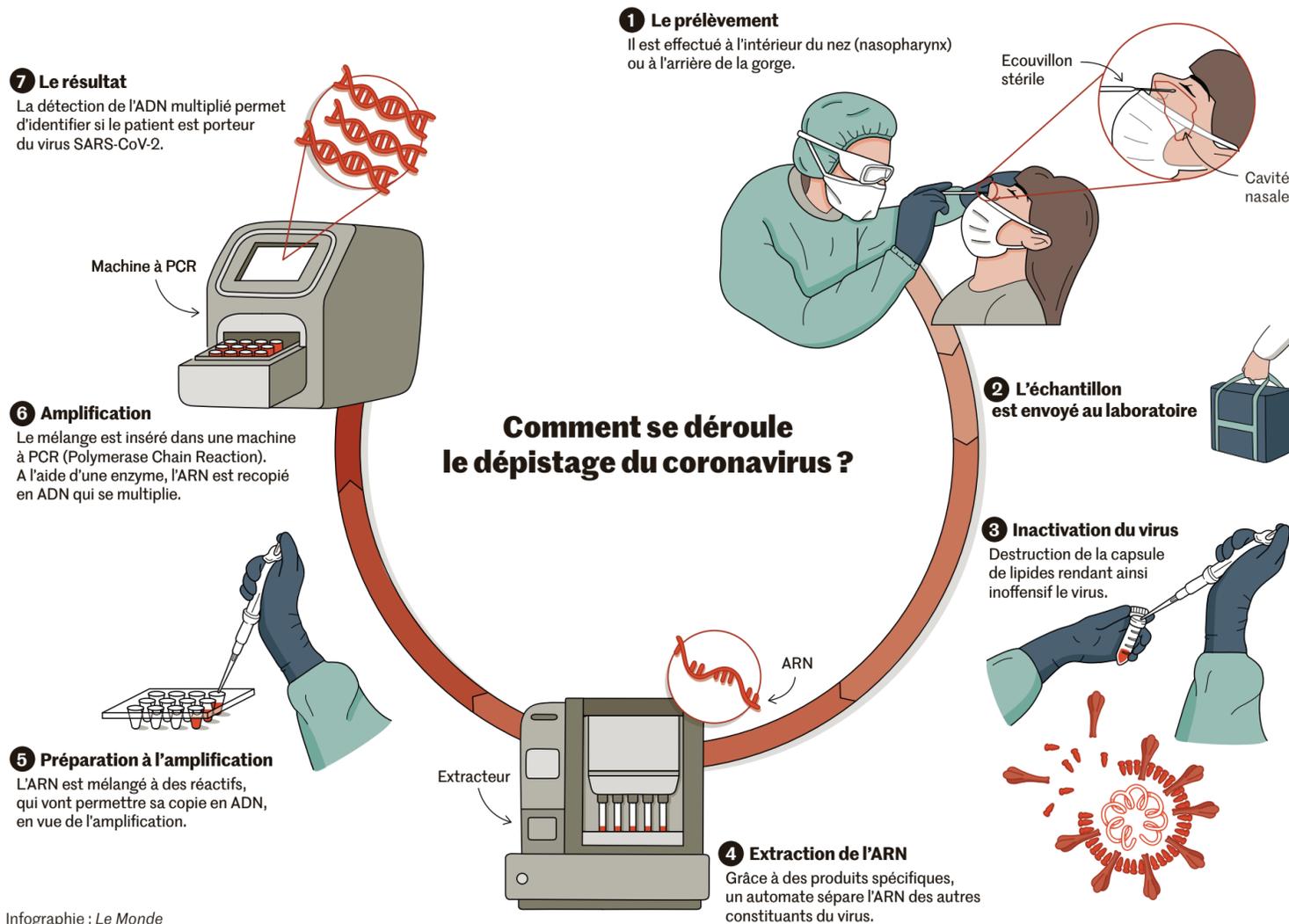
la veille de 9h à 11h pour une parution le lendemain

Tarifs : 16,30 € TTC la ligne
Forfait 10 lignes : 153 € TTC pour une parution
15,30 € TTC la ligne suppl.
abonnée et associations : - 10 %

Tél. 01 87 39 80 00

Vous pouvez nous faire parvenir vos textes par e-mail : carnet-libe@teamedia.fr

0187 39 80 00
carnet-libe@teamedia.fr
La reproduction de nos petites annonces est interdite



Infographie : Le Monde

Pourquoi la France ne dépiste pas davantage

Le manque d'anticipation a jusqu'à présent limité les possibilités de pratiquer des tests à grande échelle

Testez, testez, testez tous les cas suspects de Covid-19. La recommandation en forme de supplication du directeur général de l'OMS est-elle tombée dans l'oreille d'un gouvernement français sourd ? « Nous ne pouvons pas stopper cette pandémie si nous ne savons pas qui est infecté », ajoutait le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus. C'était le 16 mars.

Déjà asséné depuis plusieurs semaines, le message ne semblait pas jusqu'à présent avoir affecté le choix du gouvernement : ne tester que les cas sévères et les publics considérés prioritaires, comme les membres du personnel de santé présentant des symptômes ou des personnes déjà atteintes d'une pathologie. A raison de 5 000 tests par jour.

Mais était-ce réellement un choix ou un pis-aller ? Difficile d'y voir clair, d'une déclaration à l'autre du ministre de la santé, Olivier Véran, ou du directeur général de la santé, Jérôme Salomon. Mardi 24 mars, l'avis du conseil scientifique sur le Covid-19, fort attendu sur ce point, n'a apporté ni indice ni éclaircissement. « L'alternative d'une politique de dépistage à grande échelle et d'isolement des personnes détectées [n'est] pas pour l'instant réalisable à l'échelle nationale », a-t-il déclaré.

Dans les pays et les régions où il a été réalisé, le testing systématique a montré qu'une proportion importante d'individus qui contractent le virus ne manifestent pas de symptômes ou des symptômes légers. Or ces contaminés invisibles contribuent massivement à la dispersion du virus. Alors pourquoi ne fait-on pas ces tests pour contenir la progression du Covid-19 ? La question figure dans nombre de critiques adressées aux pouvoirs publics, mais aussi dans les esprits des Français confinés. Le gouvernement semble désormais envisager

une politique de dépistage massif, afin de préparer la sortie du confinement d'ici à quelques semaines et d'éviter un rebond de l'épidémie. Encore faut-il qu'il s'en donne les moyens.

Entre complications dans la chaîne logistique, reproches d'impéritie et rumeurs de pénurie de produits nécessaires aux tests, *Le Monde* a tenté d'identifier les obstacles à une montée en puissance des capacités de tests en France, en explorant chacune des étapes de leur réalisation.

Effet ramonage

La première est le prélèvement. Un technicien de santé recueille un échantillon de mucus – plus connu sous l'appellation familière de morve – dans lequel est tapi le virus. Pour cela, il se sert d'un écouvillon, cet objet qui ressemble à un coton-tige, mais en beaucoup plus long et beaucoup plus fin : il faut pouvoir le glisser dans l'arrière du nez et le faire remonter sur plusieurs centimètres jusqu'au nasopharynx. L'effet ramonage, notamment désagréable, peut entraîner projections et éternuements et, donc, une contamination. Le technicien doit ainsi être muni d'un équipement de protection individuelle : masque, surblouse, charlotte et lunettes.

Deux problèmes se présentent dès ce stade. D'abord la pénurie de masques, qui a eu un effet ralentisseur certain sur le nombre de tests pratiqués dans les hôpitaux. Mais aussi en ville. Dans le pays, en effet, entre 400 et 500 laboratoires d'analyse médicale privés seraient théoriquement à même d'effectuer ces prélèvements. Mais « on a été oubliés dans tous les arrêtés listant les professionnels prioritaires » pour se voir distribuer des masques, s'indigne François Blanchecotte, président du Syndicat des biologistes, lesquels ne figurent

pas dans le dernier arrêté pris le 23 mars par Olivier Véran. « On en a marre de se battre contre du vent. On en a trouvé en demandant dans les entreprises, les mairies, au Rotary. C'est la démerde. »

L'écouvillon, ensuite. Si les laboratoires privés disent ne plus en avoir et si de nombreux hôpitaux ont rapporté des pénuries ponctuelles, ce problème semble plus ou moins résolu. Les usines des principaux fabricants tourneraient désormais jour et nuit pour répondre à la demande, selon le réseau de soins américain Kaiser Permanente. Le numéro un, Copan, possédait une capacité de production de 720 000 écouvillons par jour... avant de se retrouver en plein épice de la demande, en Lombardie.

Cet écouvillon est ensuite inséré dans un tube fermé et envoyé à un laboratoire. Là, trois phases attendent l'échantillon : inactivation, extraction, amplification. C'est alors qu'entrent en scène les tests de dépistage du SARS-CoV-2 à proprement parler. Mais d'abord l'inactivation. Une opération, appelée lyse, détruit la couronne de lipides qui rend le virus contagieux et dont il tient son nom de « corona ». Le processus présentant un danger, seuls les laboratoires médicaux de sécurité biologique de niveau 2 y sont habilités, ce qui n'est pas le cas de tous.

Vient ensuite l'extraction du matériel génétique du virus, son ARN en l'occurrence. Comme tous les coronavirus en effet, le SARS-CoV-2 est un virus à ARN (acide ribonucléique), une version inversée de l'ADN (acide désoxyribonucléique), à la manière du négatif d'une photo sur pellicule. Cette opération est réalisée de manière groupée par des automates appelés des extracteurs. Les échantillons n'y sont insérés qu'après avoir reçu, un à un, une

petite onction de produits chimiques – les « réactifs ».

Une fois isolé, à l'issue de ce processus, l'ARN est plongé dans un autre mix de produits, puis enfourné dans un thermocycleur, ou machine PCR (pour *Polymerase Chain Reaction*). Cet appareil fonctionne grâce à un phénomène chimique reposant sur un principe connu de tous : le bain-marie. C'est ici que le négatif de l'ARN est « développé » par une enzyme, appelée transcriptase inverse, et transformé en ADN. Plusieurs copies sont réalisées, d'où le terme « amplification » pour nommer cette ultime étape. Si le virus se multiplie, c'est que l'échantillon est positif au SARS-CoV-2. A noter que, pour diverses raisons, au fil de tout le processus, on peut rater le virus. Ainsi, des patients pourtant contaminés présentent un résultat négatif : ce sont des « faux négatifs ».

Qui dit multiplicité d'étapes, de produits et de systèmes dit aussi multiplicité de goulots d'étranglement possibles. La plupart d'entre eux tournent autour des machines. Certains automates réalisent les deux opérations – extraction et amplification – en même temps. Le laboratoire suisse Roche propose deux modèles de sa Cobas, une machine « aussi grande qu'une voiture », avance un porte-parole du fabricant pour justifier le mystère autour de son prix, que l'on dit prohibitif (entre 100 000 et 400 000 euros, selon les sources et les « ristournes »), mais sur lequel il refuse de communiquer.

Le service de presse de Roche vante des capacités théoriques – bien moins en pratique – allant jusqu'à 1 000 tests en huit heures. Mais ces plates-formes sont des systèmes « fermés » : elles ne fonctionnent qu'avec les tests estampillés Roche. Or, le fabricant n'a obtenu l'autorisation de commercialiser son test « Cobas SARS-CoV-2 » dans l'Union européenne que le 13 mars. Les Cobas sont donc restés inactifs sur le front des tests Covid-19 jusqu'aujourd'hui. « Quarante-huit CHU et laboratoires de recherche ont des plates-formes ouvertes, c'est ce qui nous a sauvés », explique Pauline Londeix, cofondatrice de l'Observatoire de la transparence dans les politiques du médicament. Combien de laboratoires publics et privés sont-ils équipés de ces machines fermées – également fournies par Abbott, engagé dans une joint-venture avec Ro-

LA PÉNURIE DE MASQUES A EU UN EFFET RALENTISSEUR CERTAIN SUR LE NOMBRE DE TESTS PRATIQUÉS DANS LES HÔPITAUX

che ? Personne à ce jour ne dispose de ces informations, pourtant cruciales, pour déterminer la capacité de tests en France.

Seul acteur français présent sur les tests Covid-19, bioMérieux est un des derniers à proposer deux tests, l'un pour ses plates-formes fermées, l'autre pour les plates-formes ouvertes. Ce dernier, qui n'a pas encore obtenu l'autorisation européenne, bénéficie d'une autorisation dérogatoire de l'ANSM depuis le 19 mars.

« Du temps, on n'en a pas »

Professeur de virologie émérite de l'université Paris-Descartes, Christine Rouzioux a fait basculer l'activité de son laboratoire de recherche à l'hôpital Necker du HIV vers les tests SARS-CoV-2. Avec ses machines ouvertes, le labo réalise « 4 x 80 tests par jour minimum ». Mais « tout ne se résume pas à des problèmes de machines et de réactifs », ajoute-t-elle. Chaque échantillon doit être dûment enregistré « pour qu'on ne rende pas le résultat de Dupont à Durand ». Rentrer 300 à 600 noms dans un ordinateur, voilà qui mange aussi des moyens. Ces moyens humains qui manquent par endroits autant que les enzymes...

Autre problème majeur : celui des réactifs, ces « kits » de produits chimiques utilisés pour traiter le virus, que l'on dit en rupture de stock. En particulier la SuperScript III, une enzyme commercialisée par le groupe américain Thermo Fisher. D'après nos informations, il ne s'agirait pas, malgré l'explosion de la demande, d'un problème de production, mais plutôt de tensions sur l'acheminement à travers le monde. Fabriquée aux États-Unis, en Chine, mais aussi en Europe, à Vilnius (Lituanie), vendue sous la forme de kits de 100 (604 euros) ou 500 (2 590 euros) réactions, l'enzyme est d'ordinaire livrée sous vingt-quatre ou quarante-huit heures. Les délais atteignent désormais plusieurs jours,

du aux transporteurs, dont le travail est affecté par la pandémie, et à des priorités fixées en fonction des zones les plus touchées.

Si la SuperScript manque, pourquoi ne pas la remplacer par une autre enzyme ? Lorsqu'on emploie des technologies aussi sophistiquées et que les enjeux sont aussi vitaux, le bricolage rencontre vite ses limites. Directeur du laboratoire Production et analyse des données en sciences de la vie et en santé (Sorbonne Université-Inserm), Stéphane Le Crom compare le protocole d'un test à une recette. « Prenez la mousse au chocolat de Cyril Lignac. On peut faire une mousse au caramel s'il n'y a plus de chocolat, mais encore faut-il adapter la recette pour que la mousse soit bonne. » Cela demande un peu de temps. « Et du temps, on n'en a pas. »

Pour Christine Rouzioux, « le gouvernement doit créer un accès plus fluide aux réactifs et passer à une échelle supérieure ». Cette impéritie à des pénuries prévisibles laisse perplexe Pauline Londeix, ancienne vice-présidente d'Act Up. « Pourquoi n'y a-t-il pas eu de réflexion à partir de janvier [au moment de l'émergence du virus en Chine] au gouvernement pour fabriquer ces réactifs, qui ne sont protégés par aucun brevet ? »

Au sein des organismes de recherche publique, c'est le branle-bas de combat pour recenser « matériels et réactifs que les unités peuvent mettre à disposition pour les tests Covid-19 en dehors de leurs besoins à court et à moyen terme ». Dans un courriel envoyé dimanche, les directeurs des cinq organismes de recherche publique français (CNRS, Inserm, Inrae, Inria, CEA) demandent aux équipes de relever moyens matériels et humains. D'après nos informations, il s'agit de leur initiative propre.

« Entre l'état de l'hôpital et celui de la recherche publique, on n'arrivait déjà plus à faire le travail normalement, ironise Christine Rouzioux. Alors ça ne sert à rien de dire qu'on n'était pas prêts pour une pandémie, on n'était prêts à rien ! »

Au soir du 24 mars, le directeur de la santé, Jérôme Salomon, annonçait que la France avait désormais une capacité de 9 000 tests par jour, et que l'achat d'automates allait permettre de grimper à 29 000 tests d'ici à la fin de la semaine prochaine. ■

STÉPHANE HOREL

à la une

REPENSER LE MONDE

Mesures de confinement partout sur la planète, couvre-feux, fermeture des frontières... Notre "nouveau monde", celui du coronavirus, a tout pour nous effrayer. Mais si, à terme, nous sortions grandis de cette crise ? Davantage de solidarité, une mondialisation repensée, un autre rapport à la nature, l'occasion d'un nouveau départ... Du philosophe italien Massimo Cacciari au poète colombien William Ospina, de l'économiste tchèque Tomas Sedlacek au journaliste balinais Putu Fajar Arcana, qui y voit une "occasion de renaître au monde", nous avons sélectionné une série de textes dans la presse étrangère qui nous disent malgré tout des raisons d'espérer.

Lettre à l'Italie **du passé**

Le philosophe Massimo Cacciari se projette en 2040, exactement vingt ans après la décision de mettre la péninsule en quarantaine. Dans ce futur imaginé, l'Italie, et surtout sa classe dirigeante, a su tirer profit de la crise du coronavirus pour bâtir un pays meilleur.

— **L'Espresso Rome**

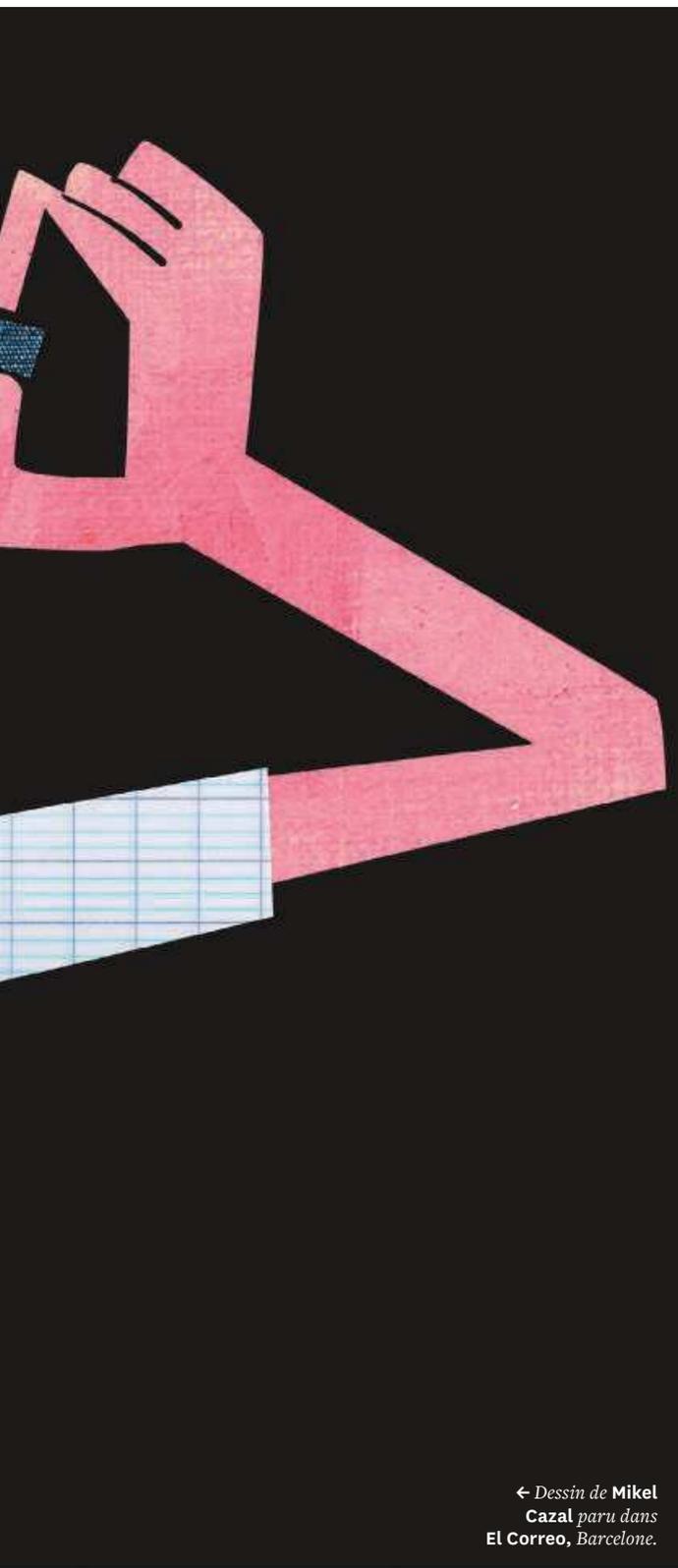
MILAN, 10 MARS 2040.

En se rappelant aujourd'hui ce jour lointain où toute l'Italie fut déclarée "zone rouge" et où des quantités de frontières divisaient ou cherchaient à diviser les communes, les provinces, les régions et même les maisons les unes des autres, le chemin parcouru semble incroyable. À l'époque, beaucoup voyaient dans cette terrible crise sanitaire le signe d'un processus irréversible de décadence de nos institutions et de celles de l'Europe : le symbole de leur inaptitude à gérer cette "transition d'état" généralisée qu'incarne notre époque.

Or, ce fut précisément parce que l'on avait touché le fond que la volonté politique – la Politique avec un grand P – sut rebondir. Les jeunes nés après cette date ne peuvent pas imaginer la profonde "mutation" que déclencha cette crise dans la classe dirigeante du pays, des forces politiques jusqu'à l'ensemble des organisations professionnelles.

Concertation. S'il est vrai qu'aucun mal n'est jamais providentiel, celui-là réveilla les intelligences, il fit prendre conscience des désastres des trois décennies précédentes et donna le coup d'envoi à des mesures systématiques pour y remédier. Les premiers signes de cette





← Dessin de Mikel
Cazal paru dans
El Correo, Barcelone.

nouvelle phase étaient d'ailleurs perceptibles dans la façon dont l'urgence elle-même fut gérée. Du point de vue médico-sanitaire, il n'y avait en réalité pas d'autre choix que de suivre les recommandations des autorités scientifiques, du Conseil supérieur de la santé. Mais loin de se borner à cela et à débloquer confusément quelques ressources pour les secteurs cruciaux de notre économie pour les aider à faire face à la catastrophe, le gouvernement engagea une concertation approfondie avec les forces d'opposition pour définir les priorités d'intervention et les critères et modalités d'attribution.

Il prouva qu'il avait très bien compris que l'on ne tombe pas uniquement malade du coronavirus, mais que subsistaient également des maux de plus longue durée dans la société tels le chômage, la précarité endémique et la perte de toute confiance. Le gouvernement s'adressa donc aux secteurs les plus durement touchés par la crise (et essentiels à l'économie du pays), s'attachant en premier lieu à garantir aux tra-

DES CENTAINES DE MILLIARDS ÉTAIENT EN JEU. TANT PIS POUR LE DÉFICIT, DES RÉFORMES STRUCTURELLES ÉTAIENT NÉCESSAIRES.

vailleurs toutes les formes de protection (chômage technique ou autre) et à promettre aux entreprises une remise à plat précise et complète de leurs obligations fiscales.

De plus, pendant la période où l'unique impératif catégorique semblait se résumer au mot d'ordre "Je reste chez moi" (que quelques pliantins traduisaient par "Enfin maître en ma demeure"), le gouvernement fixa le cap pour affronter les difficultés économiques et financières exceptionnelles dans les semaines nous serions trouvés après la "libération". Les comptes furent effectués rapidement et exposés clairement aux citoyens : ce qui était en jeu, c'étaient des centaines de milliards. Tant pis pour le déficit, des réformes structurelles étaient nécessaires.

Les retards, les erreurs, les impuissances des gouvernements précédents furent reconnus. Et on déclara solennellement que les coûts de cette petite guerre ne seraient nullement payés par les citoyens, et encore moins par ces 50 % qui paient régulièrement et totalement leurs impôts. Enfin, on affirma que la lutte contre l'évasion fiscale n'en resterait plus au stade des belles paroles. Tout cela rassura et fit comprendre à la population que cette crise était porteuse de volonté et de nouveaux projets.

Tandis que les médecins, les infirmiers et la protection civile luttèrent dans leur domaine avec tous les moyens à leur disposition (malgré les coupes successives que ces catégories avaient subies dans les trois dernières décennies), la classe politique accomplissait le devoir qui était le sien, allant jusqu'à faire le tour de l'Europe et du monde pour défendre l'image de notre

pays et combattre l'opportunisme perfide de ces "amis" concurrents. Les résultats de toutes ces initiatives et décisions étaient illustrés chaque soir après les points santé.

Ce bon début porta ses promesses, et l'on vit le bout du tunnel. Notre gouvernement, fort de cette très douloureuse expérience, se battit sur tous les fronts pour qu'une nouvelle culture politique s'impose, cohérente avec le monde globalisé dans lequel - que cela nous plaise ou non - nous devons vivre.

Prévoir, c'est prévenir. En réalité, l'urgence du coronavirus n'était "logiquement" pas différente de tant d'autres qui tourmentaient cette époque fort heureusement révolue. Aucune crise, qu'elle soit financière, migratoire, environnementale ou sanitaire, ne peut rester locale. Aucun mur ne saurait nous défendre contre la propagation de la contagion. Sinon celui que nous savons construire à travers la coopération, l'entente entre États, la définition de règlements et de normes internationales fondées sur le droit positif de chacun. Et cela vaut pour chaque domaine.

La crise sanitaire révéla la nécessité de ce changement. Il est vrai que sa nature, comme celle des tremblements de terre, semblait dépasser toute puissance politique, mais il n'en est rien. L'imprévu ne submerge qu'une politique qui n'est pas capable d'analyser et de prévoir. Et il se trouve que, sur toutes les grandes questions, l'être humain a la capacité de prévoir, et donc de prévenir. Une politique qui court après l'urgence ne pouvait pas être à la hauteur de l'époque. Pour le simple fait que l'urgence devient physiologique et cesse du même coup d'être une urgence.

Nous découvrîmes alors qu'il fallait une culture politique capable de prévenir, comme la bonne médecine. Mais pour savoir prévenir, encore faut-il savoir ; c'est de cela que les forces politiques prirent conscience, et elles se réorganisèrent en ce sens. Elles furent capables, pour ainsi dire, d'intérioriser des spécialisations et des compétences ; et ainsi, elles multiplièrent les efforts et les ressources pour former des classes administratives, bureaucratiques et techniques capables de cohabiter avec la "révolution permanente" de notre époque.

Ce que l'on ne pouvait seulement espérer il y a vingt ans s'est quasiment réalisé en l'espace d'une génération seulement. Nos forces politiques ont su capitaliser sur cette crise sanitaire pour amorcer ensemble la phase constitutive qu'elles avaient misérablement laissée passer trente ans plus tôt, à la chute du mur. C'est pourquoi nous célébrons aujourd'hui l'anniversaire du 10 mars 2020.

— Massimo Cacciari
Publié le 15 mars

L'AUTEUR

Massimo Cacciari, 75 ans, a été maire de Venise de 1993 à 2000. Il est l'auteur d'une importante œuvre philosophique, dont *Le dieu qui danse* (Grasset, 2000) et *Penser, habiter* (Circé, 2005).

doit pas mettre en danger, en s'exerçant, ses collègues ou les usagers du service public.

Autre difficulté pour les agents publics, celle de justifier d'un danger en même temps « grave et imminent ». Il n'y a guère que pour l'exposition à l'amiante que la Cour de cassation a reconnu – à rebours du conseil d'État – un effet « différé », et donc acceptable *a posteriori* le droit de retrait d'un travailleur exerçant dans un local bourré de cette substance connue pour sa nocivité. C'est cependant rarissime.

Certains juristes, dont Nadia Beddiar, estiment que pour donner corps au droit de retrait, il faudrait inverser « la charge de la preuve ». En clair, que ce soit à l'administration de prouver que ses agents ne sont pas en danger face à une menace. Par ailleurs, le droit de la fonction publique se rapprochant de plus en plus étroitement du code du travail, les appréciations pourraient aussi évoluer. Enfin, il est très rare aussi que des sanctions disciplinaires soient appliquées si un agent public « fuit » son travail. Dans la période actuelle, un durcissement est cependant imaginable, met en garde Nadia Beddiar.

« Dans le doute, nos collectivités devraient garder le plus de monde à la maison, mais ça leur tord les boyaux de nous payer à ne rien faire, se désolé dans l'Hérault Marianne Collard. Et pour ceux qui travaillent, ils devraient avoir du matériel pour se protéger. La seule consigne, pour le personnel qui garde des maternelles, c'est de se laver les mains ! Mais très peu d'agents exerceront leur droit de retrait, car ils savent qu'ils sont essentiels. On se sent abandonnés. »

À la SNCF, EDF, comme à La Poste (lire ici l'article de Khedidja Zerouali), entreprises privées à mission de service public, le droit de retrait s'applique plus facilement, d'autant plus que nombre de salariés relèvent désormais du code du travail.

Pour Laurent Brun, secrétaire général de la CGT-Cheminots, « certains ont même eu la tentation d'un droit de retrait généralisé mais il pose d'autres problèmes :

l'acheminement des marchandises, des denrées alimentaires, le transport des personnes qui reviennent en France par exemple... On a décidé de ne l'utiliser que pour les directions récalcitrantes, qui voulaient poursuivre le travail coûte que coûte et en dehors du bon sens, comme dans les centres d'appels ».

Un droit de retrait brandi également pour alléger la mission des agents de contrôle à bord des trains, restés sans masques au contact des usagers.

De son aveu même, la réorganisation en urgence de la SNCF se passe « plutôt bien ». La majorité du transport de voyageurs est en train de cesser, priorité étant donné au fret. « La grosse difficulté, c'est le nettoyage du matériel à l'intérieur et à l'extérieur des trains et des gares, assure Laurent Brun. Nous avons affaire à des entreprises privées et on a beau lancer des appels, et des commandes, ils ne savent pas réagir, protègent très mal leurs salariés, n'ont pas ou presque pas d'encadrants pour changer leurs procédures. »

De quoi faire redouter à Laurent Brun une crise pareille dans un contexte d'ouverture à la concurrence généralisé (elle démarre petit à petit à partir de cette année). « Même s'il y a des ratés, la chaîne de commandement fonctionne à la SNCF, aiguillonnée par les syndicats, et les salariés chez nous se sont mis en "mode crise". S'il avait fallu coordonner une myriade de compagnies sur tout le territoire, cela aurait été beaucoup plus long, je le crains. »

La crise sanitaire s'avère finalement très instructive sur le service public, que l'on sait plus qu'exsangue à divers endroits, mais que l'exécutif redécouvre, les yeux mouillés, à la faveur de cette crise.

Des critiques, facétieux, rappellent que les agents bénéficiant de régimes spéciaux, visés par la réforme des retraites, sont précisément ceux qui se retrouvent aujourd'hui en première ligne dans le maintien du service public en temps de

coronavirus : les soignants, les cheminots, les pompiers, etc. Le gouvernement s'en souviendra-t-il ?

Covid-19: Pôle emploi rassure les chômeurs mais pas ses agents

PAR CÉCILE HAUTEFEUILLE
LE LUNDI 23 MARS 2020

La crise sanitaire a obligé l'établissement à réorganiser, dans l'urgence, ses services et missions. Pendant plusieurs jours, informations contradictoires et parcelaires ont déboussolé les agents et leur hiérarchie. La fermeture des agences au public a finalement été ordonnée lundi.

« Tout en haut de la liste », selon la ministre du travail, l'indemnisation des demandeurs d'emploi a été érigée comme l'une des priorités dans la crise du coronavirus. Cette liste des « missions essentielles » a été envoyée aux agents de Pôle emploi, mercredi 18 mars.

Traitement des demandes d'allocation et des inscriptions ; maintien des entretiens d'accompagnement à distance ; réponses aux mails et au 3949 (le numéro de téléphone unique de Pôle emploi) ou encore accompagnement des entreprises : le document de deux pages énumère les priorités et les moyens de les mettre en œuvre.

Si la prise de contact à distance avec les demandeurs d'emploi est possible et fortement recommandée, il était, jusqu'à la semaine dernière, hors de question de fermer totalement les agences. Des rendez-vous pouvaient être accordés pour traiter des situations « de détresse ou d'urgence ».

Finalement, ordre a été donné, lundi, de ne plus accueillir de public. Sous aucun prétexte. « La radio RTL l'a annoncé dans ses journaux du petit matin. C'est très

désagréable de l'apprendre d'abord par voie de presse », commente, écœuré, un conseiller.



Une agence Pôle emploi à Nice, le 13 novembre 2017. © Éric Gaillard / Reuters

Rien ne laissait présager un changement de cap. Jeudi, la ministre du travail **avait même laissé entendre** que les motifs de sortie sur les attestations de déplacement allaient être élargis aux rendez-vous à Pôle emploi.

Les organisations syndicales se disent satisfaites de l'annonce de ce matin mais déplorent la lenteur dans la prise de décision. « Nous avons là un désaccord majeur avec la direction générale », explique Fabien Milon, délégué syndical central FO.

« L'immense majorité des situations urgentes concerne l'indemnisation. Or, nous avons les moyens de gérer ça, sans recevoir le public. On nous martèle depuis des années que la dématérialisation des services est formidable ! Notre DG n'a eu cesse de promouvoir le tout digital. Mais la semaine dernière, alors qu'il fallait protéger les gens, on voulait à tout prix maintenir le contact humain ! C'est insensé. »

Si les agences sont désormais fermées au public, l'inquiétude demeure pour les agents qui se déplacent pour travailler et cohabitent avec leurs collègues. Les droits de retrait et procédures de « danger grave et imminent » se multiplient dans les régions.

Plusieurs organisations syndicales recensent et communiquent, chaque jour, le nombre de leurs collègues infectés par le Covid-19. Plus de 50 en Île-de-France, une vingtaine en Occitanie. Des chiffres non confirmés par Pôle emploi, qui n'a pas répondu à nos sollicitations.

En revanche, selon nos informations, la direction a demandé, lundi matin, à ses directions régionales de faire remonter le nombre d'agents testés positifs. « Tous les soirs, le nombre de cas augmente, s'alarmait la semaine dernière une déléguée CGT. Les agences où du personnel a été contaminé ferment. Elles sont désinfectées et rouvrent dans la foulée. Sans autre mesure de protection. Nous n'avons même pas de gel hydroalcoolique. »

Pôle emploi aurait tardé à prendre des mesures fortes pour protéger les agents. Dans le Haut-Rhin, où les écoles ont été fermées dès le 6 mars, les agences ont continué à accueillir du public. Avec le risque de laisser le virus circuler.

Un conseiller d'une agence parisienne raconte : « Emmanuel Macron s'est exprimé lundi soir. Le confinement a commencé mardi midi. Jusqu'à cette heure, des demandeurs d'emploi venaient en agence pour des rendez-vous ou faire des photocopies. Mardi matin, on a même organisé une réunion où on était 40 dans la même pièce ! »

Des consignes ont pourtant été données dès lundi 16 mars, mais elles n'auraient pas bien circulé d'un territoire à l'autre. Voire d'une agence à l'autre. « Il y a eu un gros problème de communication », détaille Sylvie Espagnolle, déléguée syndicale centrale CGT. « La direction générale a donné des consignes aux directions régionales. Elles-mêmes ont communiqué les infos aux directions territoriales, qui ont passé le message aux équipes de direction. Et au bout de la chaîne, pour les agents, c'était la cacophonie », explique-t-elle.

Un manager confirme : « En début de semaine dernière, on souhaitait mettre en place une permanence quotidienne de cinq agents maximum, pour se conformer aux recommandations sanitaires. Ensuite, on nous a dit de mettre cinq personnes par étage. Puis, on nous a demandé d'assurer une rotation, avec le moins d'agents possible. On nous laisse nous

débrouiller. Sans consigne précise sur le nombre maximum de personnes requises en agence. »

Une intersyndicale (CGT, FO, SNU-FSU et STC, syndicat des travailleurs corses) plaide pour des effectifs de deux agents par site, en rotation et sur la base du volontariat, afin de relever le courrier, scanner les pièces reçues et les transmettre aux personnes qui télétravaillent. « Un maximum d'agents doivent rester confinés », précise le communiqué.

Seuls les agents malades, à risque ou contraints de garder leurs enfants peuvent rester chez eux. C'est le cas aussi des personnes déjà équipées pour le télétravail (plus du tiers des collaborateurs de Pôle emploi), un dispositif appelé à se renforcer.

« Pour assurer certaines missions à distance, nous devons être munis de ces ordinateurs, explique un cadre. Ils ont des stratégies de sécurité bien particulières. » Une opération « un agent = un PC » avait été initiée dès le début de l'année 2020. Mais la livraison d'une partie du matériel a été interrompue mi-février à cause de la crise du coronavirus en Chine.

Les contraintes techniques ne sont pas non plus négligeables. « Le système est paramétré pour environ 8 000 connexions. Tout a planté mercredi car on a dépassé les 20 000 ! »



Jean Bassères, directeur général de Pôle emploi. © Ludovic Marin/Pool via Reuters

Pôle emploi assure faire son maximum pour augmenter les capacités. « Des équipes travaillent sans relâche », précise Jean Bassères, directeur général de Pôle emploi, dans un courriel envoyé aux agents vendredi. Il les remercie pour

leur investissement et reconnaît que la réorganisation, dans l'urgence, a pu susciter des incompréhensions.

Fabien Milon, de FO, le concède également : « *Il est hors de question de tirer à vue sur la direction. Nous vivons une situation inédite. Il faut le temps de tout appréhender.* »

Selon le directeur général, l'urgence est de rassurer les demandeurs d'emploi (prévenus des modalités de contact avec les conseillers) et d'assurer le versement de leurs allocations. À partir du 28 mars, ceux-ci vont devoir « *s'actualiser* », c'est-à-dire mettre à jour leur situation sur Internet ou par téléphone. Cette actualisation déclenche le paiement des allocations chômage.

Problème : dans certains cas, des documents doivent être fournis par les demandeurs d'emploi. Ceux qui ont travaillé en activité réduite doivent par exemple transmettre leurs fiches de paie pour ajuster le montant mensuel versé.

Comment feront ceux qui n'ont pas les capacités de transmettre ces documents par Internet ? « *C'est un point qui est encore en suspens. Nous n'avons aucune information* », répond un manager.

D'autres mesures d'urgence sont en revanche actées : les procédures de radiations et de recouvrement des trop-perçus sont suspendues (sauf pour les demandeurs d'emploi qui ont déjà signé un échéancier de remboursement). Idem pour le contrôle de la recherche d'emploi.

Enfin, la ministre l'a déjà annoncé : l'allocation des chômeurs arrivant en fin de droits en mars sera prolongée d'un mois. « *On est un service public. C'est fou comme, en temps de crise, ce terme redevient protecteur* », commente un cadre de Pôle emploi, qui apprécierait que les agents, eux aussi, soient protégés.

Usul. Quel est le meilleur régime politique face au coronavirus?

PAR USUL

LE LUNDI 23 MARS 2020



© Reuters

La démocratie n'empêche-t-elle pas la France d'être réellement efficace dans sa gestion de la crise sanitaire ? C'est la question que se pose ce premier épisode confiné d'« Ouvrez les guillemets ».

Si tout s'était passé ici comme à Pékin, si l'Hexagone avait un régime plus dur, plus répressif, verrions-nous ces badauds flâner en jogging et ces jeunes jouer à cache-cache avec la police au pied des barres d'immeuble ? La démocratie n'empêche-t-elle pas la France d'être réellement efficace dans sa gestion de la crise sanitaire ? C'est la question que se pose aujourd'hui ce premier épisode confiné d'« Ouvrez les guillemets ».

> Suivez « Ouvrez les guillemets » sur **Twitter**, **Facebook** et **YouTube**.

Coronavirus: les Balkans se préparent au pire

PAR PHILIPPE BERTINCHAMPS
LE LUNDI 23 MARS 2020

En février, le président serbe moquait encore le « coronablaba ». Aujourd'hui, le nombre de cas et de morts explose au sud-est de l'Europe et beaucoup craignent que les systèmes de santé, laminés par la transition et l'exode, ne craquent.

« *Je ne peux pas croire que notre peuple, qui a survécu aux sanctions et aux bombardements, ait peur du virus le plus drôle de l'humanité, qui n'existe que sur Facebook* », plaisantait fin février un éminent pneumologue serbe devant le président Aleksandar Vučić, tordu de rire. Dimanche 15 mars, le ton avait changé : c'est le visage fermé que l'homme fort de Belgrade a proclamé l'état d'urgence, prévenant ses concitoyens qu'ils seraient « *nombreux à perdre des êtres chers* ».

Ce jour-là, quarante-huit personnes étaient positives au coronavirus. Depuis, leur nombre a été multiplié par quatre et ne cesse de grimper.

Deux jours plus tard, le couvre-feu a été déclaré face à la « désobéissance » de la population. Les plus de 65 ans sont même désormais sommés de rester cloîtrés, n'ayant le droit de faire leurs courses qu'entre 4 heures et 7 heures du matin. Fini les plaisanteries sur le « coronablaba » et les promenades printanières comme si de rien n'était. « *La dernière fois que le couvre-feu a été imposé sur le territoire serbe, c'était par l'occupant allemand pendant la Seconde Guerre mondiale* », observe Marko, la quarantaine. Passé 17 heures, le silence s'installe sur le pays. Le même silence qu'au moment des raids de l'Otan du printemps 1999. « *Sauf qu'à l'époque, on était malgré tout libres de nos mouvements...* », ajoute Marko.



Couvre-feu à Belgrade © Marija Jankovic

De fait, la campagne pour les élections municipales et les législatives programmées le 26 avril a été suspendue. Pour le moment, les grands magasins restent approvisionnés, mais dans le sud rural et pauvre, les denrées de première nécessité viennent à manquer. Inquiétant aussi : le peu de respirateurs artificiels disponibles en Serbie. Selon une enquête du Centre pour le journalisme d'investigation (CINS), il y en aurait à peine mille dans tout le pays et personne ne sait combien sont réellement opérationnels. « *La solidarité européenne n'existe pas, c'était un conte sur papier* », a grimacé le président Vučić, appelant la Chine et le président Xi Jinping – son « frère » – à la rescousse pour fournir à la Serbie du matériel médical.

Le Covid-19 « importé » par la diaspora

Bientôt tous traqués ?

L'Élysée a lancé hier une réflexion sur le suivi par GPS des personnes infectées au Covid-19, expérimenté non sans succès en Corée du Sud. Une ligne rouge pour les défenseurs des libertés.

PAR NATHALIE SCHUCK

« **ALERTE !** Vous avez croisé une personne contaminée au Covid-19, veuillez vous présenter au drive de dépistage pour test immédiat » : recevra-t-on demain, une fois sortis de confinement, des SMS sur nos téléphones portables pour nous avertir que l'on a peut-être contracté le coronavirus et nous isoler, le cas échéant ? Ce scénario de science-fiction, les Sud-Coréens, les Taïwanais, les Chinois ou les Singapouriens l'ont expérimenté grandeur nature pour enrayer la pandémie. Non sans succès, mais à quel prix ? La France, pays des Lumières et des droits de l'homme, peut-elle accepter de rogner sur ses libertés individuelles au nom de l'intérêt général dicté par la « guerre », selon le terme présidentiel, contre la maladie ?

Ce débat, abyssal pour nos démocraties occidentales, Emmanuel Macron l'a ouvert hier en se dotant d'un nouveau groupe de réflexion composé de médecins et de chercheurs (*lire ci-contre*), chargés de plancher sur les essais thérapeutiques en cours et ce que l'on appelle le « backtracking ». Le principe : lorsqu'une personne est testée positive au Covid-19, les données de géolocalisation GPS contenues dans son smartphone sont utilisées pour retracer ses déplacements et déterminer qui elle a croisé, afin de prévenir ces personnes « contacts » et leur demander de se faire dépister

Il s'agit de repérer les porteurs sains, très contagieux, pas de savoir si vous avez une aventure extraconjugale !

UN EXPERT EN GESTION DE CRISE

au plus vite. Ce qui suppose, au passage, de pouvoir tester en masse ! L'objectif : enrayer toute reprise de l'épidémie en tuant dans l'œuf les débuts de clusters.

Cette utilisation des nouvelles technologies à des fins sanitaires compte de fervents partisans. « Taïwan et la Corée du Sud ne sont pas des dictatures ! Il n'y a pas de fichier car pas de conservation des données, qui sont effacées une fois utilisées pour repérer les personnes contacts. Il n'y a pas de problème de secret médical, c'est l'autorité de santé qui gère. Et cela peut se faire sur une base volontaire. Il s'agit de repérer les porteurs sains, très contagieux, pas de savoir si vous avez une aventure extraconjugale ! » plaide un expert en gestion de crise, qui récuse l'idée que cela reviendrait à vendre son âme au diable. « C'est déjà le cas ! Google et Facebook utilisent nos données à des fins commerciales ou pour évaluer les embouteillages, par exemple. »

« **C'est Big Brother !** »

Qui en pense Emmanuel Macron ? Selon de proches conseillers, le chef de l'Etat serait très réservé, soucieux de ne pas fragiliser les piliers de l'Etat de droit. A cet égard, il s'inquiéterait de voir monter une soif d'autoritarisme dans le pays, au risque de jeter aux orties les libertés élémentaires. Raison pour laquelle, explique un fidèle, il a tout soupesé avant de décréter le confinement, mesure déjà fortement attentatoire aux libertés, et a choisi de demander aux Français une attestation sur l'honneur – fondée sur la confiance – pour leurs rares sorties et pas un « flicage » numérique.

« C'est ce qui différencie les démocraties des régimes autoritaires. C'est pour cela qu'il a décidé de ne pas utiliser l'article 16 de la Constitution (NDLR : les pleins pouvoirs), expose le même. En toile de

fond, c'est le spectre d'une arrivée au pouvoir des extrêmes qui le préoccupe, lui qui reste convaincu qu'il affrontera Marine Le Pen, et nul autre, en 2022.

« C'est Big Brother ! », s'écrient les détracteurs du traçage par GPS, en référence au roman « 1984 », de George Orwell, sur un futur sous surveillance totalitaire. Quid des données si sensibles sur la santé ? « Il serait injustifié de céder à ce stade aux pressions de ceux qui souhaitent davantage empiéter sur nos libertés individuelles par l'utilisation des données personnelles de nos concitoyens », met en garde le député européen LREM Stéphane Séjourné, qui fut le conseiller politique d'Emmanuel Macron à l'Élysée et planche sur un rapport sur l'intelligence artificielle.

Membre de la commission des Lois de l'Assemblée, le député LREM Sacha Houlié s'en émeut aussi : « Il y a une injonction paradoxale. En temps calme, on parle de dictature et de surveillance généralisée. Et là, il y a un appel à la restriction des libertés ! On voudrait faire sauter toutes les garanties de l'Etat de droit... » Sous couvert d'anonymat, un membre du Conseil d'Etat, garant des libertés, sonne le tocsin, inquiet : « Prenons garde à la pétaunisation des esprits ! »



Daegu (Corée du Sud), début mars. Ce pays, où les patients sont suivis grâce à leur smartphone, déplore moins de 100 morts du Covid-19.



Emmanuel Macron s'est doté d'un nouveau groupe de réflexion composé de médecins et de chercheurs.

ZOOM

En Corée, les malades sont suivis à la trace



ALORS QUE la Corée du Sud était, fin février, le deuxième plus gros foyer au monde de coronavirus derrière la Chine, le virus y a fait moins de 100 morts, loin derrière l'Italie, la France ou l'Espagne. La vague redoutée n'a pas eu lieu, même si Séoul reste très vigilant pour la suite.

Y-a-t-il un modèle coréen ? Mi-mars, Emmanuel Macron et Donald Trump ont successivement appelé leur homologue Moon Jae-in pour en apprendre plus sur ce modèle de prévention. Sans confinement total de la population (appelée néanmoins à rester chez elle), celui-ci repose avant tout sur le recensement et l'isolement des cas suspects.

Bornage des smartphones

La Corée du Sud a ainsi dépisté précocement – et massivement – ses habitants. Elle a aussi et surtout permis de faire temporairement exception à leur vie privée afin de faciliter le traçage des personnes infectées et de tester leur entourage à son tour.

Les déplacements des malades sont ainsi reconstitués au travers des images de vidéosurveillance, de leurs transactions bancaires

et du bornage de leur smartphone. Les proches de toutes les personnes contaminées sont contactées sur leur téléphone et invités à se faire dépister. Des SMS sont envoyés aux Coréens lorsqu'un nouveau cas est détecté près de chez eux ou de leur travail.

Le nom du malade concerné n'est jamais divulgué, indique le « Guardian », quotidien britannique. Mais le texte envoyé signale tout de même le sexe, l'âge et le numéro de dossier de l'individu en question, tandis qu'un lien permet de consulter la liste de tous les lieux où il s'est rendu !

« Dès que quelqu'un est testé positif au coronavirus, on décontamine tous les établissements où il est allé pendant un certain temps, rapporte auprès de France 24 une entrepreneuse française installée à Séoul. Moi, j'ai été évacuée d'un centre commercial parce qu'on s'est rendu compte qu'une personne positive au coronavirus s'y était rendue dans la journée. »

ROBIN KORDA



GETTY/STOCK



Macron s'entoure de plus en plus de scientifiques

PAR OLIVIER BEAUMONT

ET DE DEUX ! Après la création il y a quinze jours d'un conseil scientifique, Emmanuel Macron étoffe son dispositif pour répondre à la crise du coronavirus avec la création du Care, le Comité analyse, recherche et expertise. Avec au passage un petit jeu de mots sur cet acronyme qui signifie « soin » en anglais. Le président de la République l'a inauguré hier en fin de journée, en téléconférence depuis l'Élysée. Il est composé de douze médecins et chercheurs – « les douze apôtres ! » reprend un ministre de haut rang –, avec à leur tête Françoise Barré-Sinoussi, virologue à l'Institut Pasteur et Prix Nobel 2008 pour la découverte du virus du sida.

De là à y voir une mise au pas du conseil scientifique,

présidé par le professeur Jean-François Delfraissy qui a reconnu la semaine dernière ne pas avoir « suffisamment perçu la gravité de cet événement » au début de la crise ? Pas du tout. « C'est même le contraire ! Le président entend de plus en plus appuyer ses choix à venir grâce à l'appui et l'expertise de ces spécialistes », insiste un proche. « C'est grâce à la science et à la médecine que nous vaincrons le virus », a insisté le chef de l'État hier matin sur Twitter.

Deux comités aux rôles distincts

Depuis trois semaines, l'expertise des médecins et des chercheurs est sans cesse mise en avant dans tous les discours, ceux du président comme ceux d'Édouard Philippe et d'Olivier Véran, ministre de la

Santé. Mais ces deux instances auront un rôle bien distinct. « Le conseil scientifique garde son rôle prépondérant pour accompagner les autorités sur la gestion de l'épidémie pendant la crise, fournir une réflexion sur la politique de santé, des éléments sur la stratégie de confinement, les dépistages, etc. », précise l'entourage du président. Hier encore, il s'est réuni en émettant des nouvelles préconisations que pourrait suivre l'exécutif dans les prochains jours, comme celle d'un confinement d'une « durée d'au moins six semaines » à compter de sa mise en place, soit jusqu'à fin avril.

Le Care, lui, aura une approche plus médicale pour éclairer le président sur « les innovations scientifiques, thérapeutiques et technologiques », précise la présidence. Il assure

notamment « le suivi de études thérapeutiques autorisées en France et les essais engagés sur des traitements à l'étranger », ajoute l'Élysée. En clair, il aidera à définir la doctrine en matière de tests et de vaccins.

Un sujet archi-sensible (et source de divergences entre scientifique), comme en témoigne la polémique sur l'utilisation de la chloroquine pour soigner des malades du Covid-19. Ce médicament est préconisé par quelques spécialistes comme le professeur Didier Raoult à Marseille, alors que d'autres émettent de vives réserves. Membre du Conseil scientifique, Raoult a par ailleurs annoncé hier qu'il se mettait en retrait de cette instance. « Trop de travail », a-t-il justifié, en assurant privilégier un lien « direct » notamment avec Emmanuel Macron.

AFP/POOL LUDOVIC MARIN

L'opposition vent debout

À DROITE COMME à gauche, les oppositions s'insurgent : pas de question, après les lois d'urgence sanitaires, de porter de nouvelles atteintes aux libertés publiques et individuelles. « Je ne sais pas s'il est nécessaire d'aller sur quelque chose d'aussi invasif que le traçage des téléphones, ce n'est pas dans notre culture en France », estime Eric Ciotti. Pour le député (LR) des Alpes-Maritimes, « la priorité, c'est le dépistage des cas contacts », c'est-à-dire repérer et dépister ces personnes dont on sait qu'elles ont fréquenté de près des contaminés, afin de les isoler et qu'elles ne propagent pas le virus.

Même rejet au **Rassemblement national**. « Le traçage numérique ? Aujourd'hui, en France, je n'en vois pas l'intérêt sanitaire », balaie Sébastien Chenu. Pour le député du Nord et porte-parole du RN, « il est inutile de vouloir pister les gens, si la France ne pratique pas, d'ores et déjà, le dépistage de grande ampleur auprès de la population ».

Levée de boucliers à gauche également. « Que le gouvernement demande une étude, pourquoi pas ? Mais si une telle initiative venait devant le Parlement, le groupe

socialiste s'y opposerait », prévient Patrick Kanner, président des sénateurs PS.

Chez les **Verts**, le traçage numérique est une mesure « orwellienne ». Autrement dit, « hors temps, hors sol ». « Ce qui est nécessaire, c'est une plus grande cohérence de la part du gouvernement, martèle Julien Bayou, numéro un d'EELV. Comment respecter le confinement quand, d'un côté, Muriel Pénicaud (NDLR : la ministre du Travail) ou Didier Guillaume (le ministre de l'Agriculture) appellent les gens à aller travailler, mais que, de l'autre, le droit de retrait des salariés est strictement limité ? »

Quant aux **Insoumis**, la solution passe par un changement structurel de politique. « C'est bien de s'en remettre aux responsabilités individuelles mais cela ne suffit pas, insiste Ugo Bernalicis, député du Nord. Il faut aussi et surtout des réponses collectives et coordonnées. Notamment, planifier une réponse sanitaire efficace en renforçant les chaînes productives de masse pour la fabrication des masques ou des gels, ou encore procéder à des réquisitions. »

JANNICK ALIMI, QUENTIN LAURENT ET PHILIPPE MARTINAT

RESPECTER LA DISTANCE. MAINTENIR LE LIEN. LE PARISIEN CHEZ VOUS.



L'ACTU DU CORONAVIRUS, LA NEWSLETTER QUOTIDIENNE
UN POINT COMPLET SUR LES DERNIÈRES ÉVOLUTIONS DE LA PANDÉMIE.

Le Parisien
#LeParisienChezVous

LES LOYERS ? PAS REPORTÉS

« Nous demandons au gouvernement (...) le report et l'échelonnement des loyers pour les locataires », a réclamé, en vain, l'association de consommateurs CLCV.

80

C'est le nombre de youtubeurs et célébrités qui ont lancé un appel à respecter les règles du confinement, dans une vidéo appelée #restezchezvous.

Société & Solidarités

Le foyer de l'enfance les Récollets, à Paris, est l'une des treize institutions départementales de la protection de l'enfance. Ouverte 365 jours par an, 24 heures sur 24, elle accueille les nouveaux-nés jusqu'aux enfants de 12 ans. Isa Harsin/Sipa

« ON A 110 REPAS EN PLUS PAR JOUR. ON A PU RÉCUPÉRER DES DENRÉES DES COLLÈGES FERMÉS, MAIS APRÈS ? »
CLÉMENCE
DIRECTRICE DE FOYER

ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

Protection de l'enfance, les oubliés de l'épidémie

Les professionnels de l'accueil des mineurs en danger se sentent démunis face au confinement et à la maladie, contraints de prendre des risques pour les enfants ou pour eux-mêmes. Ils décrivent une situation « explosive ».

Le lapin a été baptisé. Il s'appelle... Pandémie. Il est le premier arrivé dans ce foyer de l'aide sociale à l'enfance (ASE) de Seine-Saint-Denis. Cinq autres vont suivre, dans les autres lieux de cette structure d'accueil associative où sont temporairement placés, sur décision de justice, des jeunes de 10 à 18 ans qui seraient en danger s'ils restaient dans leur milieu familial. Tout s'est passé très démocratiquement, raconte Caroline, qui la dirige : « Nous avons choisi des lapins parce que

c'était facile à trouver, simple sur le plan sanitaire, et plus facile à gérer qu'un chat. Et, puis quand il est arrivé, on a fait voter les enfants pour lui trouver un nom... » C'est l'un des moyens que les éducateurs ont trouvé pour les aider à gérer la situation qui s'est imposée à eux depuis le 15 mars. Une situation que Clémence (1), responsable d'une structure similaire en région Centre, décrit d'un mot : « explosive ».

« Dès vendredi 13, après les annonces du président de la République, nous avons dû réorganiser tous les services pour faire face à la fermeture des établissements scolaires »,

raconte la jeune femme. Car, depuis le 16 mars, l'ASE doit accueillir 24 heures sur 24 des enfants qui, habituellement, passent leurs journées à l'école. Et ce service public, aux effectifs déjà comptés en temps normal, ne dispose pour cela ni de locaux adaptés, ni de personnel en nombre suffisant. Comme dans d'autres secteurs depuis le début de la crise sanitaire, ce sont les professionnels présents sur le terrain qui ont dû pallier l'impréparation générale et le flou régnant au niveau de l'État. « Au ministère, brocard Clémence, la cellule de crise s'est réunie le 17 alors que

le confinement était annoncé dès le 12 au soir. Heureusement qu'on ne les a pas attendus ! »

« Il nous a fallu arbitrer, explique Caroline, entre l'intérêt supérieur des enfants, qui est notre mission, les exigences sanitaires et l'intérêt des salariés. » D'abord assurer la présence des éducateurs auprès des enfants, alors que nombre d'entre eux sont manquants : pour Clémence, une douzaine dès la fin de semaine dernière, entre arrêts maladie, problèmes de garde ou confinement. Il a donc fallu passer tout le monde en mode « week-end », avec des ser- ●●●



●●● Protection de l'enfance, les oubliés de l'épidémie

vices de 12 heures par jour – la limite légale – au lieu de 7 heures, et des équipes réduites à deux personnes. « On a refait les emplois du temps quatre fois la semaine dernière », raconte Caroline : « Pour l'instant, ça tient, mais je n'aurai sans doute plus le même discours dans trois semaines. » D'autant que, avec la fatigue et les progrès de l'épidémie, la situation ne risque pas de s'améliorer – et qu'il n'existe guère de réservoir de remplaçants : « On ne peut pas mettre n'importe qui pour s'occuper de ces enfants, et même les agences d'intérim nous disent déjà qu'il y a trop de demandes. »

Un suivi téléphonique est assuré pour les familles

Pour alléger la charge, certains enfants ont été remis à leur famille : « Ceux dont les parents avaient un droit d'hébergement élargi », précise Camille, ou « ceux dont le retour en famille, prévu pour la fin de l'année scolaire, a été en quelque sorte anticipé », explique Caroline. « On essaie de prendre le moins de risques possible », assure Camille. Un suivi téléphonique est assuré pour ces familles. Mais pas seulement pour elles : autre pan important de l'activité de l'ASE, pour les enfants dont la situation ne justifie pas de les retirer à leur famille, les visites à domicile ont été suspendues dans le département où exerce Clémence, et réduites en Seine-Saint-Denis. Reste le cas des « urgences », comme les

appelent ces professionnelles : des situations de danger où la visite à la famille, pour évaluer la situation et envisager une mise à l'abri, est impérative en temps ordinaire. « J'ai la chance d'avoir des professionnels très engagés », se félicite Caroline : « Quand il y a un problème, les éducateurs m'appellent pour me dire qu'ils y vont. De toute façon, entre un enfant de 2 ans qui risque de passer par la fenêtre et un risque d'exposition au virus, il n'y a pas à hésiter. » Le son de cloche est un peu différent du côté de Clémence : « Même pour les urgences, certains éducateurs refusent désormais d'aller dans les familles. » L'absence du minimum d'équipements de protection – masques, gants, gel hydroalcoolique – n'aide pas... Au moins en Seine-Saint-Denis, nous assure Michel, un autre professionnel de l'ASE, « les éducateurs ont

eu du gel et des masques, distribués via les établissements de la protection maternelle et infantile ».

Reste que, dans les foyers confinés, la situation est tendue. Difficile pour les éducateurs d'assurer un semblant de continuité scolaire en équipes réduites, avec des enfants de tous niveaux, au comportement souvent difficile, et avec des équipements informatiques et des connexions Internet totalement sous-dimensionnés. Alors, outre les fameux lapins, Caroline a pu acheter ou récupérer « des équipements sportifs, des jeux, des livres » pour que les journées paraissent moins longues. Mais cela ne suffit pas à empêcher « des bagarres, des crises d'angoisse » pour les plus jeunes. Seul point positif : « Les fugues se sont arrêtées, alors que jusqu'à présent on avait environ trois déclarations par jour. Le travail des éducateurs paie : les enfants ont compris que c'est pareil pour tout le monde. D'une certaine façon, leur responsabilité grandit. » Clémence, elle, se sent désemparée : « Nos ados continuent à fuguer. Et, quand ils reviennent, qu'est-ce qu'on fait ? Nous avons bricolé un protocole avec prise de température, réduction des contacts, mais on ne peut pas les isoler complètement... Ils fuigeraient à nouveau ! »

« Beaucoup de situations vont nous arriver dégradées après des semaines de suivi réduit ou absent. »

CLÉMENCE

protocole avec prise de température, réduction des contacts, mais on ne peut pas les isoler complètement... Ils fuigeraient à nouveau ! » La perspective, pas encore devenue réalité, d'avoir à gérer des cas de malades dans des foyers qui ne disposent même pas de masques inquiète ces professionnels. Dans le département de Clémence, on a pu aménager deux pavillons pour isoler des enfants malades et « on cherche à constituer des binômes volontaires éducateur-infirmier » pour s'en occuper. « Mais, pour les plus petits, un tel isolement est inenvisageable : il faudra gérer dans les foyers. » Les plus grandes inquiétudes restent pour l'après : « Beaucoup de situations vont nous arriver dégradées après des semaines de suivi réduit ou absent », prévient Clémence. « Avec des éducateurs épuisés, comment allons-nous affronter des situations familiales inconnues ou très détériorées ? » demande aussi Caroline. Dénonçant l'absence de soutien, comme de lignes directrices, d'un gouvernement « inefficace », Clémence soupire : « De toute façon, à la protection de l'enfance, on est les oubliés... » ●

OLIVIER CHARTRAIN

(1) Le prénom a été modifié.

QUAND LES MINEURS ISOLÉS SONT ABANDONNÉS À EUX-MÊMES

Parmi les enfants accueillis par l'ASE, figurent les mineurs non accompagnés (MNA), arrivés seuls de l'étranger. Leur situation déjà précaire est encore plus problématique en ces temps d'épidémie, alors qu'ils sont censés être protégés en tant que mineurs. Ainsi, selon nos sources, dans un département limitrophe de l'Île-de-France, 60 à 80 de ces MNA seraient actuellement hébergés non dans des foyers de l'ASE, engorgés, mais dans des hôtels. Souvent en provenance d'Afrique subsaharienne et parfois passés par l'Italie pour parvenir en France, aucun d'eux n'a fait l'objet de tests de dépistage. Privés de tout équipement de protection, leur moyen de subsistance se résumant souvent à des bons d'achat, ils ne sont plus suivis par les personnels de l'ASE, confinés, et sont tout simplement livrés à eux-mêmes. Quant aux nouveaux arrivants, toute suspicion d'affection conduit à un refus de prise en charge. Au mépris de la loi.



« Si les enfants ne doivent pas sortir durant un mois ou plus, ce sera plus problématique. Ils sont explosifs, ont besoin de se dévouler. » M. Nascimento/Rea

« Avec des parents fragilisés, on craint des violences »

Dans les foyers, les éducateurs comme Manon Naquin, s'inquiètent autant pour les enfants confinés que pour ceux qui ont été renvoyés dans leur famille. Témoignage.

Depuis le confinement, nous avons reçu des directives de l'Aide sociale à l'enfance pour diminuer au minimum les effectifs. Je travaille dans une maison d'enfants à caractère social, à Montmartre. C'est une grosse structure, qui accueille en temps normal 60 enfants de 6 à 18 ans, placés par l'ASE ou le juge des enfants car considérés en danger chez eux. Aujourd'hui, une trentaine sont rentrés dans leur famille.

Nous avons suspendu toutes les visites et droits de sortie

On nous demande de les appeler plusieurs fois par semaine pour prendre des nouvelles, mais nous nous interrogeons sur leur sécurité... Ils n'ont pas été placés pour rien. Dans quel état allons-nous les récupérer ? C'est assez dramatique, car ce sont des enfants compliqués. Bien entendu, nous n'avons pas renvoyé ceux pour qui les parents n'avaient aucun droit. Mais il y a une différence entre rester un week-end ou une semaine de vacances, et un temps indéterminé. On craint des violences, avec des parents

qui ont des carences, fragilisés, qui ne savent pas tenir le cadre... Certains enfants, placés depuis des années, n'ont jamais vraiment vécu avec leurs parents. Et là, se retrouver d'un coup avec eux, on ne sait pas ce que ça peut générer. Au foyer, pour l'instant, ça se passe plutôt bien, car tous ont compris l'enjeu. Mais, s'ils ne doivent pas sortir durant un mois ou plus, ce sera plus problématique. Ils sont explosifs, ont besoin de se dévouler. Nous avons aussi suspendu toutes les visites et droits de sortie. Donc, soit les enfants sont renvoyés chez eux, soit ils sont coupés de tout contact avec leurs parents. Nous ne sommes pas en sous-effectif car nous sommes tous portés volontaires pour faire des heures supplémentaires, avoir une plus grande amplitude de travail, avec des roulements de trois jours. De plus en plus, la direction nous demande de rester une semaine entière avec les enfants. Malgré la fatigue, c'est gérable pour l'instant. Mais nous craignons que, dans les semaines à venir, de plus en plus de collègues ne soient obligés de s'arrêter. Évidemment, nous n'avons pas de masques, ni de gel hydroalcoolique. Et il est très difficile de nous tenir à distance avec des enfants en carence affective. Ils ont besoin de nous, aujourd'hui plus encore. » ●

PROPOS RECUEILLIS PAR
NADÈGE DUBESSAY



ÉTAT DE DROIT

« On ne doit pas s'accommoder d'un contrôle policier démesuré »

Avocat au barreau de Paris, Raphaël Kempf pointe les atteintes aux libertés à l'œuvre dans « l'état d'urgence sanitaire » adopté pour freiner l'épidémie. Il met en garde : ces dispositions exceptionnelles ne doivent pas devenir la norme.

Etes-vous inquiet quant à l'instauration d'un « état d'urgence sanitaire » inspiré de la loi de 1955 ?

RAPHAËL KEMPF Bien sûr, je suis inquiet pour les libertés fondamentales. C'est étonnant de voir que le premier réflexe de ce gouvernement a été de recourir au modèle de l'état d'urgence de 1955. Je ne nie pas la nécessité de donner une base juridique aux mesures prises pour affronter la crise sanitaire et sociale. Mais il ne faudrait pas que les dispositions adoptées en quelques jours deviennent des mesures de droit commun, ni que les citoyens s'habituent à un contrôle démesuré de l'État et de sa police sur nos déplacements. Les représentants des forces de police ne doivent pas s'accoutumer à pouvoir contrôler, en toutes circonstances et sans raison, l'ensemble des personnes résidant sur le territoire.

Quelles sont les mesures du texte les plus alarmantes ?

RAPHAËL KEMPF Les pouvoirs conférés au premier ministre sont énormes. Il peut prendre par décret des mesures d'abolition de certaines libertés fondamentales, en particulier celle d'aller et venir. En soi, il

s'agit d'un pouvoir démesuré, que nous ne connaissions pas jusque-là. Ça paraît justifié au regard des conditions sanitaires, même si d'autres solutions auraient pu être adoptées. Il y a aussi les couvre-feux, l'interdiction de sortir de son domicile, etc. Certaines dispositions portent atteinte aux libertés individuelles : l'administration pourrait décider de mettre en quarantaine des personnes suspectées d'être malades. Je m'étonne qu'on ait besoin de l'administration pour ça, cela devrait être réservé au corps médical. Sur la procédure pénale, le gouvernement pourra autoriser par ordonnance l'allongement de la détention provisoire des prévenus présumés innocents. Ça pose un vrai problème : au lieu de désengorger les prisons, où il y a urgence au regard de la situation sanitaire, on rallonge la détention provisoire... On marche sur la tête ! L'adaptation des fins de peine est aussi complètement insuffisante et floue. On voit bien que ce gouvernement préfère confiner les gens dans les prisons plutôt que de les libérer. Enfin, j'ai peur que ces mesures



Raphaël Kempf
Avocat
au barreau
de Paris

ne deviennent la norme. Si l'état d'urgence sanitaire est prévu d'abord pour une durée de deux mois, il n'y a pas de limite temporelle dans la loi concernant les ordonnances, qui fragilisent le Code du travail et la procédure pénale.

Le gouvernement a décidé de créer un délit pour réprimer les personnes n'obéissant pas aux règles du confinement, passibles de six mois de prison et de 3750 euros d'amende. Une mesure scélérate selon vous...

RAPHAËL KEMPF Oui, parce qu'adoptée en urgence, sans véritable discussion. Elle exprime un désir répressif incontrôlé de la part de l'État. On veut dissuader par la prison pour modeler les corps et les comportements. C'est une vision très réactionnaire et passiviste du droit pénal et de son rapport à la répression. Au-delà, il y a des problèmes incommensurables d'ordre technique. Pour moi, ce délit ne pourra pas être appliqué. Le texte prévoit qu'une personne risque une comparution immédiate à la quatrième violation de son confi-

nement sous trente jours. Or, chaque personne bénéficie d'un délai de quarante-cinq jours pour contester une contravention. Et c'est seulement au bout de cette même période que la contravention est définitive.

En quoi ce délit renforce-t-il les pouvoirs des forces de police ?

RAPHAËL KEMPF En ce qu'il donne un pouvoir arbitraire aux policiers déployés sur le terrain. Ce sont eux qui décideront si une personne a violé ou non son confinement à plusieurs reprises, ce sont eux qui placeront en garde à vue. Un placement réalisé normalement sous le contrôle d'un magistrat du parquet. Or, l'expérience nous montre que ce contrôle est anecdotique à ce stade. Dans les quartiers populaires et ailleurs, des policiers pourront considérer que les motifs de sortie ne sont pas justifiés alors même que cette décision revient en principe à un juge. Comme les tribunaux de police sont fermés à cause du confinement, on ne pourra jamais avoir dans le temps du confinement une décision définitive, prise par un juge indépendant. C'est cela, une mesure scélérate : un pouvoir arbitraire donné sans contrôle.



« Dans les quartiers populaires et ailleurs, des policiers pourront considérer que les motifs de sortie ne sont pas justifiés alors même que cette décision revient en principe à un juge », s'inquiète le juge Raphaël Kempf. Denis Charlet/AFP

Les multiples prorogations de l'état d'urgence à partir de 2015, puis son entrée dans le droit commun montrent que l'exception a souvent tendance à devenir la règle...

RAPHAËL KEMPF La société s'est habituée à ce qu'on puisse assigner à résidence des personnes suspectes aux yeux des services de renseignements. À ce qu'on juge de façon massive en comparution immédiate tous les jours des citoyens à qui on reproche des délits mineurs et à ce qu'on les envoie en prison. À ce que la police puisse contrôler quasiment en toutes circonstances les identités, regarder ce qu'il y a dans les sacs, les voitures... J'ai peur qu'avec cet « état d'urgence sanitaire », on ne s'accommode d'un contrôle policier de nos moindres faits et gestes. Il faut pouvoir tirer la sonnette d'alarme, même si la crise sanitaire est réelle. Rester dans un État de droit, c'est ne pas donner des pouvoirs arbitraires et disproportionnés à la police, au gouvernement, aux autorités administratives. Sinon, on va se réveiller de cette période de confinement avec une grosse gueule de bois. ♦

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR
LOLA RUSCIO

Il est l'auteur de l'ouvrage *Ennemis d'État. Les lois scélérates, des anarchistes aux terroristes*. La Fabrique éditions, 2019.

Contrôle continu, aménagement, report : les pistes sur la table de Blanquer pour le bac

Du report du bac à la prise en compte du contrôle continu, plusieurs scénarios sont envisagés. Mais rien n'est arbitré, précise-t-on dans l'entourage du ministre de l'Éducation, qui consulte les syndicats.

Marie-Christine Corbier
@mccorbier

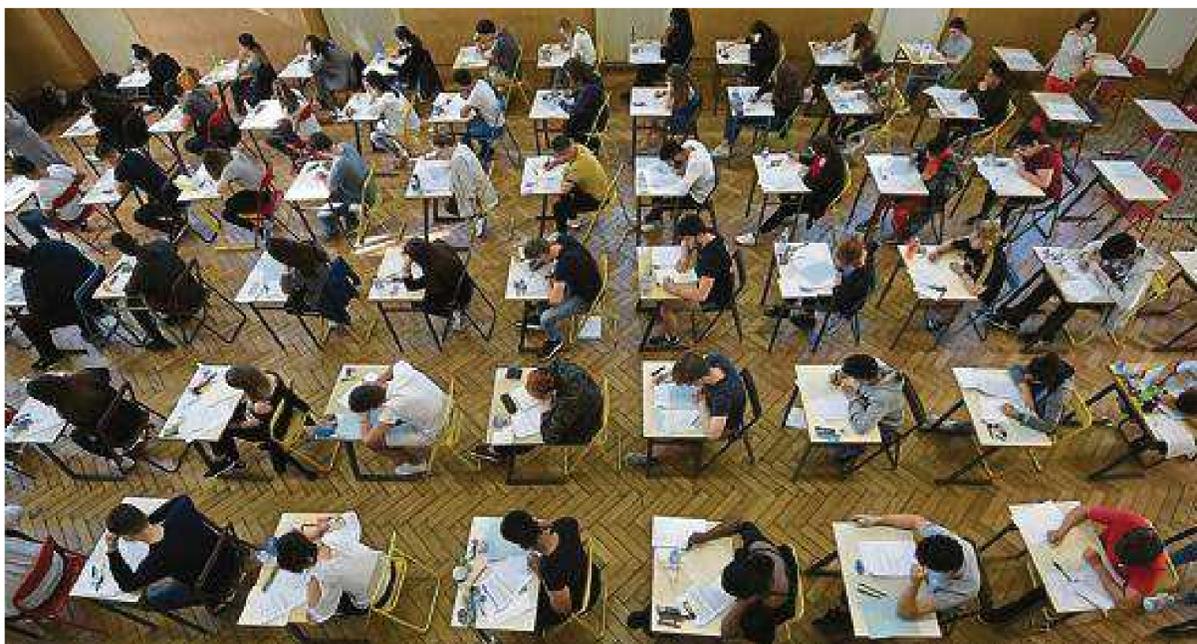
On en sait un peu plus pour les concours et certains examens nationaux (voir ci-contre), mais le suspense reste entier pour le bac. Plusieurs scénarios sont envisagés. Rien n'est arbitré, précise-t-on dans l'entourage du ministre, Jean-Michel Blanquer, qui rencontre les syndicats, à distance et l'un après l'autre. L'examen peut-il se tenir en juin ? « Je vais m'efforcer de maintenir la date du bac telle que prévue », avec des épreuves qui « devraient [avoir lieu] au mois de juin », a indiqué Jean-Michel Blanquer. Le ministre fait du retour en classe le 4 mai son « scénario privilégié », qui permettrait de maintenir le bac aux dates prévues. Tout en faisant évoluer ses « modalités ».

Un calendrier « très serré »

Le « bac aménagé » pourrait se dérouler au « format habituel », hormis pour quelques épreuves de capacités expérimentales, d'évaluation en langues ou d'éducation physique et sportive qui seraient différées de deux ou trois semaines, imagine Philippe Vincent, à la tête du principal syndicat de chefs d'établissement, le SNPDE. Ce scénario-là serait « le plus simple à gérer » parce que les proviseurs en ont l'habitude, mais le calendrier est « très serré », prévient-il. Si l'option de ce bac aménagé se confirme, il faudra aussi réfléchir à aménager les épreuves, insiste le SNPDE qui milite pour qu'on n'interroge les lycéens que « sur une moitié de l'année, en gros ». Mais rien n'est arbitré ni acquis sur ce point.

La piste du report généralisé, à mi-juillet voire en septembre, n'est pas un scénario privilégié pour le moment.

Cette hypothèse d'un bac aménagé est « techniquement possible », selon le syndicat. D'autres, comme le SE-Unsa, mettent pourtant en garde contre « des services académiques qui se sentent dans l'impossibilité d'organiser techniquement le bac ». Son secrétaire général, Stéphane Crochet, plaide donc pour le contrôle



Les épreuves du bac devraient avoir lieu en juin, selon le ministre de l'Éducation, Jean-Michel Blanquer, mais selon des « modalités » qui restent à préciser. Photo Frédéric Florin/AFP

continu, afin de ne « pas commencer à bricoler une situation intermédiaire » qui serait périmée dans les prochaines semaines. Autant « simplifier tout de suite les choses », dit aussi Jean-Rémi Girard, président du Snaic. Il suggère de prendre en compte les bulletins et d'organiser un oral ou une épreuve « simple » pour les élèves qui auraient besoin d'un rattrapage. De son côté, le SNES-FSU, principal syndicat du secondaire, reste « opposé » au contrôle continu, car « c'est influencé par ce qui se passe dans l'établissement », affirme Frédérique Rolet, sa secrétaire générale, qui préférerait s'inspirer des épreuves sur dossiers qui se pratiquent outre-Manche.

L'option d'un contrôle continu sans épreuves écrites est bel et bien sur la table. Elle aurait, selon Philippe Vincent, « l'avantage de libérer [les proviseurs] de la contrainte des épreuves écrites pendant cinq semaines, mais l'inconvénient est qu'il faut l'imaginer en partant de zéro ».

Et si la solution était dans une formule « hybride » ? Les moyennes des notes des élèves seraient prises en compte et seuls les élèves aux résultats insuffisants, ceux qui ont par exemple entre 8 sur 20 et 9,5 sur 20 de moyenne, pourraient faire l'objet d'une session de rattrapage. La piste du report généralisé, qui conduirait par exemple à organiser les épreuves du bac le 14 juillet, voire le 1^{er} septembre, n'est pas un scénario privilégié pour le moment. ■

Les concours d'entrée aux grandes écoles décalés en juin

Les établissements « pourront réviser le format des concours afin de garantir qu'aucun étudiant ne soit pénalisé », affirme le gouvernement.

Il fallait faire vite pour répondre aux inquiétudes des élèves et étudiants dont les dates d'examens et de concours approchent à grands pas. Après une première série de mesures dévoilées le 15 mars, le gouvernement a annoncé mardi que les épreuves des examens et des concours nationaux « qui n'ont pas pu se tenir ou qui doivent se tenir dans les prochaines semaines » étaient « reprogrammées à une date ultérieure ». Elles « ne pourront avoir lieu avant la toute fin du mois de mai », selon un communiqué des ministres de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur publié mardi.

« Un glissement de deux mois »

Les épreuves des BTS et celles des concours nationaux prévues d'ici à cette date seront « reprogrammées à une date ultérieure », écrivent les ministres Jean-Michel Blanquer et Frédérique

Vidal. Les écrits des concours nationaux accessibles après une classe préparatoire qui devaient se tenir en avril et mai sont aussi « reportés » et seront « réorganisés à partir de la fin du mois de mai ». Sont concernées des grandes écoles telles que HEC Paris, Essec, CentraleSupélec, Polytechnique ou l'ENS.

Les écoles d'ingénieurs et de management ont même décidé d'aller au-delà en s'accordant pour reporter tous leurs concours à partir de mi-juin. « C'est, grosso modo, un glissement de deux mois de l'ensemble des calendriers de cours post-classes préparatoires », affirme Laurent Champaney, vice-président de la Conférence des grandes écoles (CGE).

« Prendre un peu de respiration »

Il faudra « prendre un peu de respiration » après le confinement, justifie Claude-Gilles Dussap, président du Service commun du concours écoles d'ingénieurs (SCEI). Les concours organisés dans les universités pour accéder à la deuxième année des études de médecine (Paces) sont, eux aussi, reportés.

Par ailleurs, les établissements « pourront réviser le format des concours, qu'il s'agisse du nombre d'épreuves, de leur format ou de la durée, afin de garantir qu'aucun étudiant ne soit pénalisé », indique encore le communiqué du gouvernement. Concernant les concours d'entrée aux écoles d'ingénieurs par exemple, « il pourra y avoir des aménagements, mais de manière très marginale, selon Claude-Gilles Dussap. Les titres des concours et la forme des épreuves écrites restent identiques ». Tous les candidats seront « personnellement informés » des changements de modalités et de calendrier.

Le report annoncé par le gouvernement ne concerne pas les épreuves écrites des concours postbac (celles des Instituts d'études politiques et du concours Sesame, par exemple) qui sont remplacés par un examen des dossiers académiques des candidats, via Parcoursup, comme l'avait déjà annoncé Frédérique Vidal, le 15 mars. Les concours de recrutement de l'Éducation nationale (Capes, agrégation) « devraient avoir lieu, sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire, entre juin et juillet ». — M.-C. C.

« Ce pourrait être nous »

LA CHRONIQUE
Docteur Alexandre Bleibtreu



Chaque jour, un soignant témoigne. Le docteur Alexandre Bleibtreu est infectiologue à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière, à Paris.

Propos recueillis par
Elsa Freyssenet
@ElsaFreyssenet

« En deux jours, quatre médecins sont décédés du coronavirus. Ce sont des collègues, on se projette et on se dit que ce pourrait être nous. Les médecins sont comme les cordonniers les plus mal chaussés : s'agissant de la santé, on fait souvent passer la nôtre après celle des autres.

Vous savez que chez les médecins, le taux de dépistage des maladies courantes est proche de zéro ? Nous avons cette fausse impression d'avoir une armure protectrice contre les maladies car nous sommes des soignants. La mort de collègues nous ramène à notre simple nature humaine. Les infectiologues savent bien que les soignants sont les premiers touchés en cas d'épidémie. Dès le début de celle-ci, nous savions que notre communauté professionnelle allait payer un très lourd tribut et personne, dans mon hôpital, n'a demandé à exercer un droit de retrait.

Comme les soignants acceptent les risques de leurs métiers, il nous est insupportable à tous de voir le danger accru à cause du manque de matériel de protection. Dans mon hôpital, cela va à peu près, mais des établissements en périphérie de Paris sont bien plus mal dotés et le secteur de la psychiatrie ainsi que les Ehpad sont abandonnés.

Consignes contradictoires

Il y a un problème avec les consignes contradictoires données par les autorités aux Français : restez chez vous mais pas les livreurs, les caissières, les ouvriers du bâtiment... C'est si simple d'accuser l'indiscipline des Français. Il vaudrait mieux se donner les moyens de protéger les plus vulnérables.

Je vous ai déjà dit que mon service teste l'hydroxychloroquine sur certains patients. Nous avons commencé il y a deux semaines de façon pragmatique et collégiale car la mise en place d'essais cliniques en bonne et due forme tardait à venir.

Maintenant que le programme va se lancer, nous allons y inclure le maximum de patients possible et continuer les traitements compassionnels pour les patients ne pouvant ou ne voulant pas participer à ces essais. Le principe est d'administrer le traitement pendant dix jours et d'évaluer ses effets. Il s'agit d'obtenir des résultats analysables et de mesurer les effets secondaires.

A propos de l'hydroxychloroquine, je regrette qu'il y ait, même dans le milieu médical, une injonction à être soit pour, soit contre. On exige de nous un avis tranché or la médecine, ce n'est jamais tout blanc ou tout noir. Aucun traitement n'est magique pour 100 % des malades. C'est pour cela que nous devons faire preuve de mesure et de raison dans la recherche d'un médicament pour le coronavirus. ■

Le gouvernement vise 5.000 sorties de prison anticipées

Les mesures choc que prépare la garde des Sceaux, Nicole Belloubet, pour désengorger les prisons et mieux faire face à une propagation du coronavirus inquiètent le personnel pénitentiaire.

Joël Cossardeaux
@JolCossardeaux

Faire sortir des détenus avant l'heure. C'est le moyen le plus inédit et le plus paradoxal qu'a choisi le gouvernement pour contenir la diffusion du Covid-19 dans les prisons et maintenir le calme au sein d'un milieu carcéral surpeuplé. Pas moins de 5.000 prisonniers sur 70.500 prisonniers devraient, selon le syndicat FO-Pénitentiaire, bénéficier des dispositions prises par Nicole Belloubet, la garde des Sceaux. Une estimation confirmée par d'autres organisations, notam-

ment l'Unsa, et qui résultera de l'application des ordonnances qui seront examinées ce mercredi en Conseil des ministres.

Des barrières ont été dressées. Ne sont « éligibles » que les détenus auxquels il reste six mois à purger et pour lesquels les juges d'application des peines auront à décider la mise en place d'un travail d'intérêt général. Une « corvée » dont seront dispensés les peines où il reste deux mois à exécuter. Pour hâter les sorties, ces magistrats seront saisis des dossiers sans passer par la commission disciplinaire où siègent notamment les représentants des services d'insertion et de probation du ministère de la Justice. En temps normal, cette instance a son mot à dire sur les sorties anticipées et les conditions à y mettre.

Ce dispositif exclut les individus condamnés à des peines criminelles et les auteurs de faits de terrorisme et de violence à la personne.

Le système judiciaire va aussi s'adapter à la nouvelle donne sanitaire fixée par le gouvernement. Les avocats disposeront d'un service de visioconférence pour assister leurs clients placés en garde à vue et lors de leur détention provisoire. Une mesure dont la mise au point technique ne pose pas de problème majeur, le ministère de la Justice disposant de réseaux VPN en nombre suffisant.

Pour les syndicats, la priorité, c'est d'obtenir des masques

Ces dernières dispositions suscitent peu de commentaires de la part des syndicats des personnels pénitentiaires, qui ont été consultés par la Chancellerie lors de l'élaboration de ces mesures. En revanche, les libérations anticipées sont très discutées. « Ce n'est pas la priorité. La priorité, c'est le virus et le déploiement de masques et de gants pour le personnel. Pour la ministre, cela créerait de la

psychose. Mais les détenus eux-mêmes disent ne pas comprendre que nous, nous ne portons rien », indique Yoan Karrar, secrétaire général adjoint du syndicat FO-Pénitentiaire.

Les 100.000 masques arrachés la semaine dernière au gouvernement par le ministère de la Justice, non seulement seront très loin de suffire, mais ils peinent à arriver à destination. « On a l'impression qu'ils sont gardés sous le coude en cas de crise dans certains établissements », poursuit le représentant de FO. Actuellement, 250 détenus se trouveraient en confinement et sans doute autant du côté du personnel de surveillance. Un détenu est mort à Fresnes.

Depuis les premières mesures restrictives décidées la semaine dernière (fin des visites, etc.), la pression monte dans les 188 établissements pénitentiaires où les incidents se multiplient. Dimanche, le ministère de la Justice en a dénombré une quinzaine, dont certains assez gra-

ves, comme au centre de détention d'Uzerche et celui de Béziers, où cinq prisonniers ont été condamnés mardi matin à des allongements de peine allant jusqu'à un an.

Pour ne pas revoir ces événements, certains syndicats pénitentiaires réclament que soit mis fin au régime « portes ouvertes ». Il permet aux prisonniers de circuler d'une cellule à l'autre en journée dans les centres de détention qui accueillent les longues peines pour lesquelles les mesures de sortie anticipées ne s'appliquent pas.

« Cela n'aura d'impact que sur les maisons d'arrêt », estime Yoan Karrar. Quid également de l'accompagnement des détenus qui vont sortir, s'interroge-t-on à l'Ufap-Unsa Justice. « Les conseillers du Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) avec lesquels nous travaillons sont de moins en moins nombreux », regrette Jean-François Forget, son secrétaire général. ■